L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1580 - VENDREDI 29 MAI 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

SPÉCIAL TRAVAIL DU SOL



Optimisation et intelligence

Voici les deux grandes tendances qui émergent du dossier sur le travail du sol que nous vous présentons cette semaine. L'optimisation, c'est la possibilité, offerte par de nouveaux outils, d'avoir une connaissance très précise du sol, afin d'en tirer le meilleur parti lorsqu'on le travaille. L'intelligence, c'est celle que l'on confère, par voie électronique, notamment aux charrues, pour en simplifier l'usage et en renforcer l'efficacité. Retrouvez toutes ces nouveautés dans notre dossier thématique.

Pages 16 à 23.

Côte d'Or

› Apiculture

Un chouette printemps



Nièvre

› Fenaison

«Objectif : faire du stock»



Yonne

› Jeveuxdulocal89

La mise en lumière des productions locales







Sommaire

Côte d'Or
04 • Interview de Marc Patriat, président de Dijon Céréales : L'orge va trinquer
05 • Apiculture : Un chouette printemps
06 • Enseignement agricole : Une fin d'année atypique

Nièvre
07 • Fenaison : *«Objectif faire du stock»*
08 • Maraîchage : *« Nous sommes redevenus à la mode »*
09 • Billet d'humeur : *«Labourage et pâturages sont les deux mamelles de la France»*

Yonne
10 • Jeveuxdulocal89 : la mise en lumière des productions locales
11 • Élevage : Les impacts de la crise sanitaire sur la filière
12 • Initiative : La relocalisation de la commercialisation avec Agrilocal89

Région et ailleurs
13 • Interview : Le défi de la députée Yolaine de Courson
14 • Social : Mieux s'organiser pour mieux travailler

Filières
15 • Cultures Les listes recommandées colza 2020 de Terres Inovia sont disponibles

Dossier
16-23 • Spécial travail du sol

Infos Services
24 • Économie et Gestion
25 • Analyses et tendances
26-27 • Petites annonces
28-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Lait

Production en baisse, consommation en hausse

Alors que la production de lait a ralenti en avril de 0,2 %, les Français ont consommé 18 % de produits laitiers en plus.


Photo : CNAOL

À l'export, les ventes ont progressé de 4,3 % au premier trimestre. Pendant les deux mois de confinement de l'économie française, tout le lait produit en France a été collecté, alors qu'aux États-Unis et au Royaume uni, des éleveurs ont dû jeter une partie de leur production, générant d'importantes pertes de chiffre d'affaires et de revenus. Dans l'Hexagone, les 1 000 litres de lait conventionnel ont été payés 353 € en moyenne au cours du premier trimestre, soit 2 % de plus qu'un an auparavant. Des baisses de 20 à 30 €/1 000 l au 2ème trimestre 2020 par rapport au 1er trimestre sont à prévoir. Mais elles seront dans l'ensemble davantage liées à des facteurs saisonniers qu'à la crise sanitaire du Covid-19. La croissance de la production laitière s'est progressivement ralentie tout au long du premier trimestre. En avril, elle a même diminué de 0,2 % car les conditions météorologiques ont été moins favorables à la pousse de l'herbe qu'en mars. Le retour des précipitations a favorisé de nouveau la croissance de l'herbe. Aussi, la production de lait pourrait se redresser au mois de mai. Toutefois, la collecte augmentera modérément car les effectifs de vaches sont inférieurs depuis plusieurs mois à ceux de l'année passée (- 1,8% en avril 2020 par rapport à 2019).

Réformes en hausse

Dans le Sud-Ouest, la baisse est très forte (-5 % en un an) mais elle reste limitée dans le Grand Ouest. De moins en moins de génisses entrent en production par rapport à l'an passé (- 2 % sur un an) alors que le nombre de réformes a augmenté (+ 9 %). Aussi, les mesures prises par la Commission européenne pour réduire la production de lait ont peu d'impacts puisque le repli était déjà engagé. Pour sa part, le groupe Lactalis n'a pas incité les éleveurs à produire moins et il n'a pas baissé son prix de référence, selon l'Idele. Mais des coopératives pourraient diminuer leur prix de printemps et bonifier celui en vigueur l'été prochain. En fait, les Français confinés ont consommé plus de produits laitiers. Du 16 mars au 3 mai, les achats de produits laitiers ont progressé de 18 % par rapport à l'an passé à la même époque (+ 31 % pour le beurre, + 23 % pour le lait liquide). La filière laitière n'a quasiment pas été affectée par l'arrêt de l'activité de la restauration hors domicile. Seules les zones AOP du Massif Central et des Alpes (-30 % de livraisons pour la zone Saint Nectaire, -20 % dans les zones de production d'Abondance ou de Reblochon) ont été affectées par le confinement de l'économie française en raison de la perte des débouchés spécifiques (services à la coupe notamment). Par ailleurs, les exportations de produits laitiers n'ont pas été impactées. Contre toute attente, elles ont progressé aussi bien en volume (+ 25 % pour la poudre de lait par exemple) qu'en valeur (+ 4,3 % sur un an) au cours du premier trimestre. Si bien qu'elles ont atteint 1,8 milliard d'euros. Après avoir globalement progressé depuis l'automne 2019, la collecte de lait pourrait ralentir et même fléchir dans l'Union européenne au cours du deuxième trimestre. Un quart des pays membres produit déjà moins de lait (Danemark, Lettonie, Lituanie, Suède, Roumanie) depuis le début de l'année. En Allemagne, le prix payé aux éleveurs a commencé à baisser en février (315 €/ 1 000 l, en recul de 3 €/ 1 000 l) alors qu'il est plus faible qu'en France. Aux États-Unis, la production de lait est portée par des effectifs de vaches en hausse (+ 47 000 têtes début mars (+0,5 % /2019). Le prix du lait a diminué de 59 dollars en trois mois alors que les coûts alimentaires ont augmenté, réduisant de plus de 60 $ la marge sur coût alimentaire.

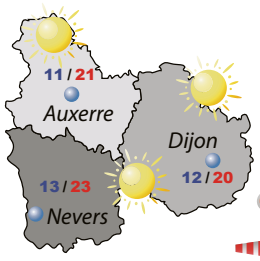
Hormis pour les productions AOP, la consommation de produits laitiers a progressé pendant la période de confinement.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 29 Mai

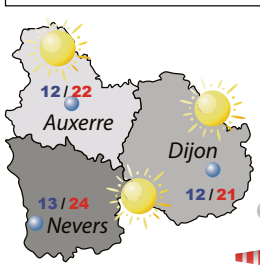


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents seront modérés.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 19 à 22°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Aymard
Soleil : 05h55 - 21h42
Lune : 12h18 - 02h38

Samedi 30 Mai



Belle journée
Une belle journée en perspective, avec un soleil bien présent.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 20 à 23°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

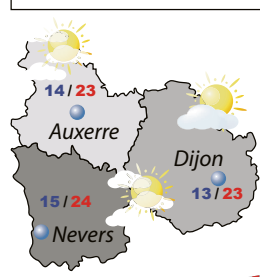
Saint Ferdinand
Soleil : 05h55 - 21h43
Lune : 13h36 - 03h06

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 31 Mai



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 21 à 24°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

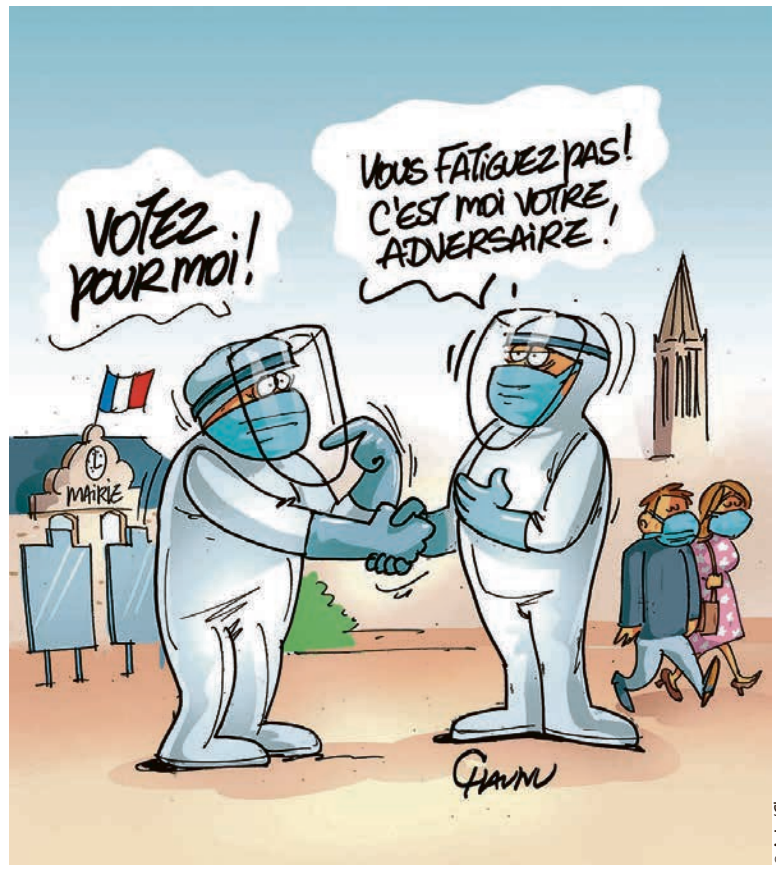
Sainte Perrette
Soleil : 05h54 - 21h44
Lune : 14h54 - 03h31

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er Juin au Mercredi 3 Juin
Un ciel nuageux à couvert s'annonce.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 22 à 24°C

Du Jeudi 4 Juin au Dimanche 7 Juin
Le soleil sera bien présent durant cette période.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 26 à 28°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Enseignement

Les Legta préparent la reprise

Dans les établissements d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) la reprise partielle des cours en présentiel est en pleine préparation, avec la rentrée de septembre en perspective.



Les lycées agricoles de la grande région préparent la reprise des cours, en mode "dégradé" pour respecter les impératifs sanitaires.

Alors que la pandémie de Covid-19 a, semble-t-il, redonné un poids stratégique à la production agricole, les établissements d'enseignement général et technologique agricole (Legta), ont dû s'adapter à la période de confinement : organisation et diffusion des cours à distance, tâches administratives en télétravail, mesures de distanciation physique et d'hygiène renforcées dans les exploitations agricoles et les centres équestres… Mais il faut déjà préparer *« l'après »* : c'est d'ailleurs en perspective de la prochaine rentrée de septembre que les établissements de Bourgogne Franche-Comté ont organisé, le 16 mai, des journées portes-ouvertes virtuelles. Serge Abadie, directeur du lycée Granvelle, à Dannemarie-sur-Crête dans le Doubs et coprésident du réseau des établissements publics de l'enseignement agricole de Bourgogne Franche-Comté précise : *« Ces portes-ouvertes sont importantes pour nous car nous sommes des établissements publics, mais pas établissements de secteur : il n'y a pas d'affectation automatique des élèves, comme c'est le cas dans les établissements qui dépendent de l'éducation nationale. Les jeunes ou les moins jeunes qui viennent chez nous le font par choix, par motivation. Aussi, si on ne communique pas sur notre existence, nos spécificités, si on n'informe pas, il est possible que des jeunes passent à côté ».*

Échanges sur écran

Techniquement parlant, ces opérations portes-ouvertes virtuelles, fédérées par le réseau de l'enseignement agricole public en Bourgogne Franche-Comté, ont pris plusieurs formes, et ont été relayées sur les réseaux sociaux. *« Au cours des dernières semaines nous avons, les uns et les autres, fait des essais pour nous mettre au point et avoir des réponses adaptées : visioconférences avec présentation de diaporama à l'appui, échanges de questions-réponses en direct par « chat »* (dans des salons de discussion virtuels, ndlr) *ou vidéos diffusées en direct. On a aussi réalisé des petites vidéos accessibles sur nos sites, avec des témoignages, des vidéos sur les métiers, le cadre de vie, dont l'internat »*, détaille Serge Abadie. Outre ces échanges par écrans interposés, les établissements organisent également, au cas par cas, des rendez-vous et des visites bien réels, sur rendez-vous. Les établissements d'enseignement agricole préparent actuellement la reprise des cours en *« présentiel »*. *« Selon l'évolution de la cartographie de l'épidémie de Covid, nos apprenants lycéens de Bourgogne Franche-Comté reprendront vraisemblablement le chemin de nos établissements début juin, selon des modalités adaptées dans chaque établissement, expose Jean-Marie Baillard, proviseur du lycée agricole d'Auxerre-la-Brosse, dans l'Yonne, et également coprésident du réseau régional de l'enseignement agricole public. On prépare nos locaux dans cette perspective : conditions sanitaires, internats, restauration, salles de classe, cheminement de l'ensemble de nos apprenants… pour respecter les mesures de distanciation et limiter la propagation du virus ».*

Détails à régler

De fait, il faudra tenir compte d'une des particularités des lycées et CFA agricoles : ils accueillent bon nombre d'internes. *« 50 % en moyenne, jusqu'à 80 % dans certains établissements. Ça limite nos possibilités autour de 40 à 50 % de la situation normale ».* Il faut ainsi régler des détails pratiques aussi triviaux – mais indispensables – que l'attribution d'une douche à chaque interne et la définition d'un protocole de nettoyage - désinfection réaliste… Seule une partie des apprenants retournera donc dans les salles pour des cours en *« présentiel »*, tandis que les autres poursuivront sur la lancée l'enseignement à distance, qui fonctionne plutôt bien depuis deux mois. Les publics prioritaires seront ciblés, en fonction des niveaux (classes pivots), des souhaits des familles, du degré d'accès aux ressources numériques, etc.. *« On ne laisse personne au bord de la route ! »*, rassure Serge Abadie. Pas question pour autant de mettre les bouchées doubles pour boucler à tout prix les programmes. *« On va être davantage dans le qualitatif, la valorisation de ce temps pédagogique du confinement »*, conclut Jean-Marie Baillard. Cette reprise partielle, début juin, fera aussi office de répétition générale avant la rentrée de septembre prochain… au cas où la pandémie le nécessite encore à ce moment-là.

ALEXANDRE CORONEL

Main d'œuvre

La MSA vous accompagne pour les saisonniers étrangers

Avec la réouverture des frontières aux travailleurs étrangers, pour les employeurs de main-d'œuvre agricole, les déclarations d'embauche sont à réaliser auprès de la MSA. Ces démarches permettent aux employeurs de garantir leurs droits et ceux de leurs salariés, de sécuriser leur activité et d'appliquer les impératifs sanitaires dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Lorsque les employeurs recrutent des salariés de nationalité étrangère, ils doivent s'assurer qu'ils ont bien le droit de travailler et qu'ils sont en situation régulière au regard de la législation sur les titres de séjour et de travail des étrangers en France. Les employeurs effectuent une déclaration préalable à l'embauche avec la DPAE ou le Tesa (Tesa simplifié ou Tesa+). Ces déclarations peuvent être réalisées en ligne depuis "Mon espace privé MSA". Les risques encourus en cas de non-déclaration ou de non-vérification, d'oublis ou d'erreurs sont importants et peuvent engager la responsabilité de l'employeur. Il est indispensable de bien effectuer toutes les formalités en lien avec la MSA. En cas de travail dissimulé, les sanctions pénales, civiles ou administratives sont sévères et peuvent mettre l'activité de l'entreprise en péril. Pour toute embauche d'un salarié étranger, l'employeur s'assure de sa bonne identification à l'appui d'un justificatif d'état civil (acte de naissance) et d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.). Une copie de ces documents sera à transmettre à la MSA pour l'attribution d'un numéro de sécurité sociale certifié.
Toutes les informations accessibles sur bourgogne.msa.fr

en bref

Abattoirs Débrayage chez Charal pour une prime Covid-19

La CGT a appelé le 22 mai les salariés d'un abattoir Charal (groupe Bigard) à Cholet (Maine-et-Loire) à des débrayages pour demander une *« prime Covid-19 »* tenant compte de la forte activité du site pendant le confinement. *« L'appel au débrayage, c'est par rapport à une petite primette que la direction générale veut nous attribuer pour le travail pendant la période du Covid »*, a indiqué à l'AFP Yannick Battistella, délégué CGT. Alors que la direction propose une prime de 15 euros par jour aux salariés du groupe pour une période allant du 16 mars (début du confinement) au 12 avril, la CGT demande une prime jusqu'au 11 mai, pour les salariés venus pendant toute la période. Contestant un "accord Covid" signé avec les autres syndicats, la CGT a appelé les salariés à débrayer vendredi 22 mai deux heures, en début d'après-midi et en fin de journée, à l'embauche. *« On est trois sites en France du groupe Bigard à avoir eu une forte activité depuis le début du confinement, on a eu des heures à gogo, des commandes »* : une prime jusqu'au 11 mai ferait *« en moyenne 600 euros par salarié, c'est convenable »*, a estimé le syndicaliste.

Horticulture Compenser les pertes avec de l'argent frais est indispensable pour la FNSEA

En visite le 22 mai dans deux exploitations horticoles du Maine-et-Loire, la présidente de la FNSEA Christiane Lambert a insisté sur « l'indispensable » compensation des pertes dues au Covid-19, au-delà du plan envisagé par le gouvernement. Une réunion avec les ministres Bruno Le Maire (Économie) et Didier Guillaume (Agriculture) doit se tenir *« d'ici quelques jours »*, indique-t-elle à Agra Presse. La FNSEA demande des aides *« en argent frais »*, *« a minima à hauteur de 70 % »* des pertes enregistrées durant le confinement, soit un niveau équivalent aux aides débloquées aux Pays-Bas. *« Le gouvernement néerlandais a débloqué 600 millions d'euros pour aider ses horticulteurs »*, remarque Christiane Lambert. *« Les producteurs français sont inquiets, car ils voient les Néerlandais toquer à la porte des jardineries »*. Lors d'une réunion le 15 mai, Didier Guillaume a proposé trois aides aux professionnels : des exonérations de cotisations patronales, un soutien à la promotion et une aide européenne à la destruction. *« Les exonérations doivent être annoncées très vite »*, martèle la présidente de la FNSEA, même si elles ne seront pas suffisantes selon elle : *« La main-d'œuvre représente en moyenne 30 % des coûts en horticulture, l'exonération n'enlèvera que 40 % des 30 % ».*



Marc Patriat s'attend à des baisses de rendements parfois conséquentes en orges d'hiver. Les cours devraient être tout aussi difficiles en brasserie, avec la baisse d'activité des malteries.

Interview de Marc Patriat, président de Dijon Céréales

L'orge va trinquer

Le président de Dijon Céréales évoque l'actualité agricole et les futures moissons en Côte-d'Or.

Comment traversez-vous cette crise sanitaire ?
« La coopérative s'est très bien adaptée à ce contexte si particulier. Une grande partie de notre personnel a fonctionné en télétravail durant le confinement, certains salariés continuent même dans cette voie depuis le 11 mai. Le télétravail fonctionne plutôt bien et permet d'avancer sur un certain nombre de dossiers. Il permet aussi, incontestablement, de gagner du temps, d'économiser des kilomètres… Il faudra en tirer des enseignements en temps voulu. Dès le 16 mars, nous avons également rapidement mis en place une nouvelle organisation sur nos sites afin d'assurer le meilleur service à nos adhérents durant cette période. Aujourd'hui, nous restons très attentifs au respect des gestes barrières et des différentes mesures de protection, cela est notamment le cas dans nos silos et rendez-vous professionnels. Un point sur lequel je souhaite également insister : les agriculteurs se sont très bien adaptés eux aussi à ces différentes restrictions, c'est une autre satisfaction. Tout le monde s'est organisé en conséquence ».

Des craintes subsistaient sur la logistique, au début du confinement. Qu'en est-il aujourd'hui ?
« Tout est rentré rapidement dans l'ordre, fort heureusement. La gestion des flux des céréales et des engrais s'est plutôt bien passée, du moins, beaucoup mieux que ce que nous craignions à un moment donné. Les trains ont fonctionné assez normalement. Le fluvial a repris son rythme de croisière depuis la résolution d'un problème rencontré sur une écluse du Rhône. Environ 90 000 tonnes de céréales ont été livrées rien que pour le mois d'avril, c'est plutôt très bien. Des bateaux supplémentaires ont même pris la direction de l'Algérie, du Maroc et de l'Égypte, il faut s'en féliciter ».

Vers quelles dates les moissons devraient-elles débuter en Côte-d'Or ? Quelles sont les tendances ?
« Nous devrions commencer de récolter fin juin. Nous avons facilement quinze jours d'avance sur le calendrier. Chez moi près d'Époisses, des blés ont épié dès le 1er mai, c'est du jamais vu… Quant aux futurs résultats des moissons, il est toujours difficile et particulièrement risqué de se prononcer à l'avance. L'année 2020, ce n'est pas un scoop, s'annonce difficile dans certains secteurs. À l'heure où je vous parle, nous nous attendons à une perte globale moyenne de 15 à 20 % des rendements. Comme d'habitude, ces résultats seront très hétérogènes, surtout avec la météo que nous avons eue ces derniers mois. Le Châtillonnais et l'Auxois, c'est certains, ont été beaucoup plus impactés que les plaines de Dijon, Genlis, Auxonne, sans oublier la Vingeanne. Les niveaux de récoltes ne seront pas partout les mêmes, une fois encore ».

Quelles cultures pourraient le plus décrocher ?
« Malheureusement, la plus grosse perte en termes de collecte sera le colza (-50 %), avec des pertes importantes de surface en sortie d'hiver. Des rendements décevants sont à attendre sur les plateaux et sur l'Auxois, mais j'ai de bons espoirs tout de même pour la partie Plaine-Tille-Vingeanne-Bèze. Ma grande crainte est aussi à mettre à l'actif des orges d'hiver, qui avaient déjà connu des difficultés à l'automne, avec des conditions de semis très moyennes. Un hiver humide a suivi, puis il y a eu ces 48 jours sans la moindre goutte d'eau. Certaines parcelles ont aussi souffert du gel, surtout à l'ouest du département, cela n'arrange rien à la situation. Les cours ne rattraperont pas ces très probables pertes de récoltes, bien au contraire… L'orge de brasserie est effectivement très mal embarquée. L'activité des malteries a baissé de 35 % ces dernières semaines avec le confinement. La bière, qui est un produit festif, a connu une baisse de consommation sans précédent au niveau mondial. Celle-ci pèsera obligatoirement sur les cours, qui n'étaient déjà pas au meilleur de leur forme depuis environ un an. Cette récolte d'orges d'hiver impactera aussi les éleveurs, qui s'attendent déjà à des volumes de faibles niveaux, notamment en herbe. J'espère que les récentes précipitations rattraperont un peu la donne dans un maximum d'exploitations, une récolte correcte en ensilage de maïs est notamment à souhaiter ».

Qu'en sera-t-il pour le blé ?
« La moisson s'annonce moyenne, voire parfois très moyenne. Les cultures sont touchées pour les mêmes raisons que l'orge d'hiver, surtout sur les petites terres du Châtillonnais et de l'Auxois. Même les secteurs historiquement plus favorables s'attendent eux aussi à des baisses de rendements, souvent de l'ordre de 15 à 20 %. Pour l'évolution des prix, il faudra attendre les premiers échos des récoltes mondiales, notamment en Russie, en Ukraine ou encore en Roumanie pour en savoir un peu plus. Je reste personnellement optimiste pour que les cours reprennent un peu de vigueur ».

Le colza et la moutarde rencontrent de nouvelles difficultés. Quelle est votre analyse ?
« De nombreux problèmes d'insectes sont à déplorer. Ces problématiques sont récurrentes et nous inquiètent de plus en plus. La situation devient même infernale dans certains cas. Le colza et la moutarde sont deux cultures qui pourraient être remises en cause dans un avenir très proche… La sole du colza a déjà diminué de plus de 50 % en l'espace de trois ans et ce n'est sans doute pas terminé. La moutarde, culture emblématique de notre territoire, est mise en danger par des choix politiques incohérents, qui limitent les possibilités d'intervenir dans les champs. S'il faut aller s'approvisionner au Canada avec de la moutarde traitée au glyphosate, il faut nous le dire. Les insecticides ne sont pas un problème dans ces cultures, car les abeilles y sont toujours très nombreuses ».

Les pluies de début mai vont-elles profiter aux cultures ?
« Je pense surtout aux cultures de printemps. Les premières orges semées cette année présentent aujourd'hui un bel aspect, c'est en revanche un peu plus compliqué pour celles qui ont été semées plus tardivement. Les effets des pluies salvatrices du 11 mai sont en train de s'estomper avec le retour du vent du nord et le coup de chaud de l'ascension. Les semis de maïs, de tournesol et de soja présentent à ce jour un potentiel intéressant. Souhaitons leur le meilleur, même si plusieurs mois nous séparent aujourd'hui de leur récolte. J'espère que ces dernières pluies profiteront aussi aux éleveurs qui en ont bien besoin. Rien n'est gagné pour autant : une partie des prairies sur les granits étaient déjà montées à graines… L'élevage a besoin de bonnes récoltes. La crise sanitaire n'a pas épargné beaucoup de monde, je pense notamment aux cheptels laitiers. Les producteurs de viande souffrent également, avec des cours qui ne sont toujours pas aux niveaux attendus ».

PROPOS RECUEILLIS PAR AG

Équins

Bienvenue aux poulains

La saison des poulinages se termine en Côte-d'Or. Petit focus sur la race trait auxois.

Ils ont pointé le bout de leur nez après 11 mois de gestation. De jeunes poulains sont nés récemment dans plusieurs élevages du département, à la plus grande joie de leurs propriétaires mais aussi de l'Union nationale du cheval de trait auxois, qui encourage chaque année les naissances. Celles-ci sont essentielles dans une race à très faibles effectifs. Jean-Paul Bureau, le président de l'Union, avait prévu de faire une présentation chiffrée de ces poulinages lors de l'assemblée générale de l'association, initialement prévue en avril. Confinement oblige, cette réunion a été reportée à une date encore inconnue à ce jour. Le programme de l'année en cours devait lui aussi être abordé : d'importantes incertitudes subsistent encore aujourd'hui sur le déroulé des différents concours modèles et allures. AG



Florian Bizouard et sa fille Léane ont assisté à trois naissances cette année. Ici, Kalia d'Huilly née le 23 avril, fille de Flamme d'Huilly et Milo Van Heirhoeve.



Kirikou de Poisot, l'une des trois naissances de Cyrille Decosne à Perrigny-lès-Dijon. Kirikou est née le 17 avril, ses parents : Comtesse de Poisot et Arthur van Wooldink.



Kanelle des Buissons, fille de Dolly d'Huilly et Milo Van Luchteren, née le 22 mars chez Édouard Beurton à Censerey.



Kenzo de Meursanges, fils de Guess de Meursanges et Fékir de Posanges, est né le 27 avril. Il s'agit de la troisième naissance de l'élevage Bailly, représenté ici par Alexandra.

Apiculture

Un chouette printemps

Un apiculteur côte-d'orien se réjouit des conditions météo et de la forte activité de ses abeilles.



Une partie des miels proposés par le Rucher des 3 rivières : Fleurs de champagne, Fleurs sauvages d'été et miel de printemps.

Pendant que certains se sont confinés, d'autres (les abeilles) ont travaillé dur et butiné sans relâche ces dernières semaines dans le département. *«La production de miel de printemps s'annonce en effet d'un bon niveau»*, observe Julien Forestier, jeune apiculteur de 36 ans installé à Is-sur-Tille, qui rappelle que *«l'hiver a été particulièrement clément et le printemps extrêmement bien ensoleillé. Toutes les conditions ont été favorables à l'activité des abeilles et à la production de miel»*. Le contexte est donc presque idéal pour le monde apicole, à un ou deux détails près : *«quelques petites pluies en mars et avril auraient sans doute fait du bien pour relancer la production de nectars. Le vent d'Est dessèche aussi les fleurs. Aussi et surtout, quelques interrogations subsistent pour la future production de miel d'acacia avec le froid et le temps que nous avons eus il y a peu. Les fenêtres de butinage vont encore être très courtes, mais nous commençons à avoir l'habitude sur l'acacia»*.

Le gérant du Rucher des 3 rivières n'a pas chômé, lui non plus, durant le confinement, en intervenant tous les jours sur ses différents sites : *«je compte environ 300 ruches réparties autour d'Is-sur-Tille, d'autres s'étalent jusqu'aux limites de la Haute-Saône, en passant par une bonne partie de la Vingeanne. L'idée est de profiter de la floraison décalée des plantes pour obtenir une certaine régularité dans la récolte de miel. Extractions, suivi des colonies, transfert de ruches : les journées sont très bien chargées en ce moment. C'est d'ailleurs une période charnière pour mon exploitation»*. Julien Forestier aime son travail et prend un malin plaisir à fabriquer et proposer ses bons produits locaux, avec une approche durable et dans le strict respect des bonnes pratiques d'élevage. Son miel est disponible dans de nombreux points de vente en Côte-d'Or, notamment autour d'Is et Dijon. Le jeune apiculteur, partenaire Bleu-Blanc-Ruche, participe également à une quinzaine de foires et marchés chaque année. *«Il y aura forcément beaucoup moins de sorties en 2020 à cause de la crise sanitaire…»*, fait-il remarquer. Contact : 06 16 83 17 64, julienforestier@hotmail.fr et page Facebook *«Le rucher des 3 rivières - Julien Forestier Apiculteur»*.

AG



Julien Forestier dispose de 300 ruches autour d'Is-sur-Tille et jusqu'aux limites de la Haute-Saône.

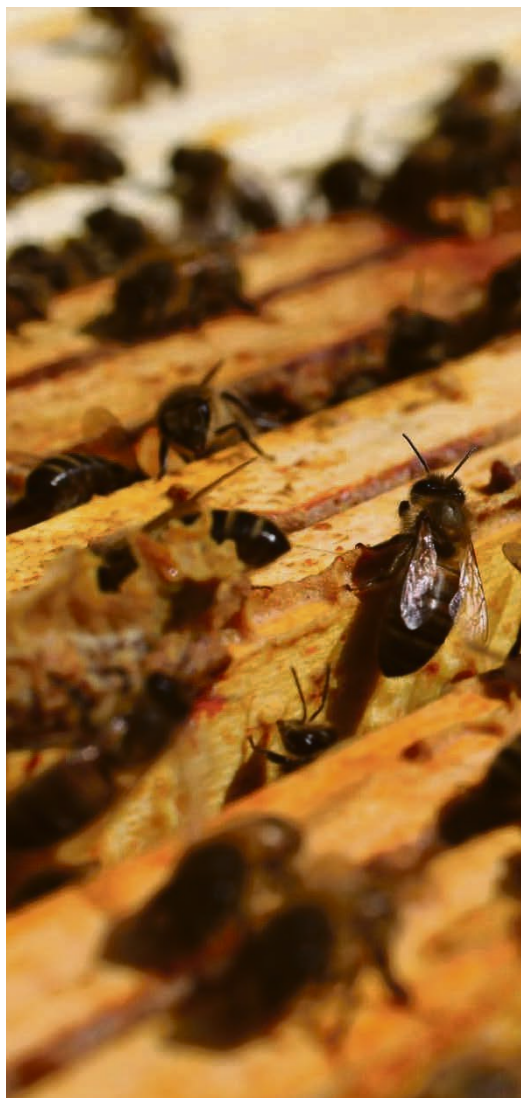


Julien Forestier participe à plusieurs foires et marchés.

Une rencontre qui a tout changé

Julien Forestier s'est installé en 2018 après une reconversion professionnelle et une rencontre avec un apiculteur qui l'a fortement inspiré : *«J'ai toujours voulu être dans l'élevage, travailler avec le vivant et un terroir. Avec un ami, nous avions envisagé, un temps, de reprendre la ferme de son oncle, en polyculture-élevage. Mais j'ai assez vite abandonné cette idée en réalisant le niveau très important des investissements qui m'attendaient, je n'avais pas envie de travailler toute ma vie pour me payer un outil de travail. Un jour, j'ai rencontré un apiculteur professionnel, j'ai beaucoup échangé avec lui. J'avais déjà quelques ruches, comme ça, en amateur, depuis plusieurs années et j'ai compris que l'on pouvait en vivre sans investir énormément. Il n'y avait pas besoin d'avoir de terres, c'était un autre avantage considérable à mes yeux. J'étais aussi en mesure de fabriquer une partie de mon propre matériel. Alors je me suis lancé !»*

Le jeune Côte-d'orien a ainsi construit son projet de A à Z, en faisant évoluer progressivement son cheptel : *«j'ai travaillé pendant deux ans chez un apiculteur professionnel dans l'Yonne avant de m'installer. Je développais progressivement mes colonies durant mon temps libre. Durant ma première année en tant que salarié, je suis passé de 25 à 75 ruches, j'en avais 130 un an plus tard. Quand je me suis installé, j'en comptais environ 300 pour ma première année. C'est à mon sens le nombre de ruches nécessaires si l'on veut vivre de cette activité. Cela dépend aussi de la manière avec laquelle l'apiculteur valorise son miel : son mode de vente détermine souvent la rentabilité de son travail. En effet, quelqu'un qui opte pour la vente directe, les produits dérivés, et qui participe à des foires, marchés et autres évènements promotionnels amène beaucoup plus de valeur ajoutée à son produit. Il peut se permettre d'avoir un peu moins de 200 ruches, en contrepartie de beaucoup de travail sur la vente et d'une production forcément moindre. Celui qui vend l'intégralité de son miel en vrac doit plutôt viser les 300 ou 400 ruches en production, voire plus»*.





Enseignement agricole

Une fin d'année atypique

La crise sanitaire continue d'impacter le monde de l'enseignement. Le point à la Barotte.



Les BTSA Acse deuxième année, ici lors d'un stage découverte au Maroc il y a six mois, n'auront pas la joie de se retrouver dans le lycée qu'ils fréquentent depuis la classe de seconde.

Lundi 2 juin marque, en théorie, le retour des scolaires au lycée agricole de Châtillon-sur-Seine. *«Nous ne savons pas précisément à quoi nous attendre. Les effectifs pourraient être incomplets, certaines familles se sont déjà opposées à un éventuel retour au lycée»*, confiait la semaine dernière Samuel Baroni, enseignant en agronomie et zootechnie. Ce coordinateur du BTS Acse évoque ici la situation de ses propres étudiants, qui ne sont pas concernés par un retour sur le site : *«tout n'est pas encore définitivement calé pour les stages d'été des Première année. Les directives que nous recevons évoluent souvent. Ces stages pourraient être a priori maintenus à condition que les familles, l'étudiant et le maître de stage soient tous d'accord. Il faudra également que la mise en place de gestes barrières soit possible sur le lieu de stage»*.

La situation est particulièrement compliquée dans le monde de l'enseignement depuis mi-mars et le début du confinement. Samuel Baroni revient sur le fonctionnement de ces dernières semaines : *«le travail à distance a été notre quotidien. Il a fallu un petit moment pour que tout le monde maîtrise l'ensemble des outils de travail numérique. Tout s'est plutôt assez bien passé par la suite, avec des échanges très réguliers avec les étudiants. Des travaux étaient à réaliser puis à rendre dans des délais impartis. Certains cours se sont tenus par le biais de visioconférences. Des notes ont été attribuées mais celles-ci ne comptent pas pour l'obtention des examens. Un important travail collectif a été effectué durant cette période, je pense notamment à la vie scolaire, qui a été très active pour identifier et relancer d'éventuels élèves en décrochage»*.

Le télétravail a eu *«le mérite»* de maintenir les liens entre professeurs et étudiants, comme le souligne le coordinateur du BTS Acse : *«je n'imagine même pas si cette crise sanitaire était survenue il y a 10, 15 ou 20 ans, le décrochage aurait été sans doute total sans ces nouvelles technologies pour communiquer ! Cela dit, ce système ne remplacera jamais le vrai contact avec les élèves, la qualité d'enseignement n'est bien entendu pas la même. En plus, les mois de mars, avril et mai représentent la période durant laquelle nous sortons le plus sur le terrain. Nous avions de nombreuses observations à faire… Se déplacer sur des parcelles est quelque chose de fondamental pour une classe agricole, ce travail n'a malheureusement pas pu être réalisé»*.

AG

Témoignage

«Très dur de terminer comme ça»

Marie Bartkowiez, 20 ans, fille d'agriculteurs à Origny, clôture sa deuxième année de BTS Acse et livre son ressenti : *«Le travail à distance a été inédit pour nous, nous n'avions bien sûr pas l'habitude de fonctionner ainsi. Pour les enfants d'agriculteurs, la tentation était grande d'aller passer la journée sur la ferme familiale mais le travail scolaire a été bien effectué. Nous avons été très bien suivis par nos professeurs et l'ensemble de l'équipe pédagogique du lycée. Les BTS Acse, eux, ne sont pas concernés par un retour à la Barotte le 2 juin. Nous n'y retournerons plus, c'est vraiment très dur de terminer cinq années d'enseignement sans se retrouver tous ensemble ! Personnellement, j'y ai fait seulement un aller-retour cette semaine pour récupérer mes affaires d'internat… Les épreuves terminales se retrouvent exceptionnellement modifiées : d'ordinaire, il faut rendre un écrit de notre rapport de stage, avant d'être interrogés à l'oral. Cette année, il n'y a pas d'oral, seul l'écrit que nous avons rendu le 15 mai sera noté. Le contrôle continu que nous avons suivi depuis le début du BTS remplace quant à lui la traditionnelle épreuve de français/économie. Nous connaîtrons les résultats fin juin début juillet»*.



Saint-Seine-l'Abbaye

Pas de fête, du coup

Les Jeunes agriculteurs et les membres du comice de Saint-Seine-l'Abbaye annulent leur rendez-vous des 12 et 13 septembre.

Les organisateurs de la fête départementale de l'agriculture n'ont pas eu d'autre choix que d'annuler leur événement programmé à la rentrée. *«Nous avons pris cette décision à l'issue d'une réunion téléphonique le 14 mai, celle-ci a été difficile à prendre, mais il fallait bien se rendre à l'évidence»*, commente Antoine Duthu, agriculteur à Francheville et président de la fête. *«Tout s'annule en ce moment»*, fait remarquer le JA, *«toutes les fêtes départementales dans notre région en avaient déjà fait autant, tous les grands rendez-vous d'ici la fin de l'année n'auront pas lieu. C'est mort pour 2020»*. Trop d'incertitudes subsistaient également quant à un bon déroulé de la fête en septembre : *«le succès n'aurait pas été, quoiqu'il arrive, au niveau escompté, la fréquentation de l'évènement n'aurait certainement pas été à la hauteur de nos attentes. Et de toute manière, se rendre à une fête de l'agriculture avec un masque, ça ne l'aurait vraiment pas fait. Ce n'aurait pas été du tout dans l'esprit recherché. Le dossier sécurité demandé par la préfecture ? Nous n'avions toujours pas de réponse. Nous encourions aussi le risque, dans cette incertitude sanitaire, de devoir annuler le rendez-vous quelques jours seulement avant le lancement des hostilités. Non, vraiment, tenter de maintenir cette fête aurait engendré beaucoup trop de complications, je pense que nous avons pris une sage décision»*.

Rendez-vous l'an prochain

Antoine Dutuh annonce que l'évènement est reporté au printemps 2021 : *«nous l'avions déjà reporté une fois. La fête aurait dû se tenir il y a quelques jours, les 16 et 17 mai… La date de 2021 n'est pas encore calée, c'est beaucoup trop prématuré… Le programme sera similaire, avec notamment la tenue de concours laitiers. Nos équipes sont constituées et tout le monde devrait conserver son rang et ses responsabilités. En revanche, nous allons devoir repenser le lieu de la fête. En effet, ça bouge, dans la zone économique de Cestres, avec la vente de plusieurs terrains. Nous avons déjà une petite idée du lieu où nous nous rabattrons mais rien n'est encore officiel»*. Les Jeunes agriculteurs de Mirebeau-Fontaine-Pontailler, qui devaient organiser la fête départementale de 2021, devront eux aussi patienter un an de plus…



Le terrain à l'entrée de Cestres était préparé depuis plusieurs semaines.

Le moral des JA est donc en ce moment dans leurs chaussettes, et ce ne sont pas les récentes précipitations qui changeront la donne, comme l'explique Antoine Duthu : *«les pluies sont malheureusement arrivées trop tard sur les plateaux. Plusieurs parcelles d'orges et de blé vont ramasser cette année, et le retour des fortes températures ne va rien arranger. La situation est certes bien meilleure dans les parcelles un peu plus profondes, mais cela reste bien compliqué. C'est difficile aussi en herbe. Personnellement, j'ai arrêté de faire des céréales sur des parcelles trop séchantes qui ne donnaient rien. Ce ne sera guère mieux en fourrages cette année, avec des luzernes qui ne donneront pas grand-chose par endroits»*.

AG

Fenaison

«Objectif : faire du stock»

Avec le retour du soleil, les conditions étaient réunies pour lancer des chantiers d'ensilage ou de foin. Ce fut la semaine dernière notamment dans le Centre Nivernais et dans la zone entre Loire-et-Allier.



Emmanuel Pacquet est récemment rentré dans l'exploitation en tant que salarié agricole.



Pour ce chantier, les frères Beuriat utilisent une andaineuse Classe Liner 2 900.



Les frères Beuriat mutualisent le matériel de fenaison avec Sylvain Pillot, un éleveur installé sur la même commune.

Le chantier est bien rodé chez Claude Pacquet. Pour son dernier de l'année en ensilage, l'exploitant agricole a fait appel à ses deux fils, et à Marie Humbert (une collègue) pour augmenter les rotations jusqu'aux silos et pour qu'il n'y ait pas de temps mort entre deux bennes. Une organisation qui permet de récolter entre 2 et 3 hectares à l'heure. Un chantier réalisé comme chaque année par Bruno Chevrier, entrepreneur agricole à Ourouër qui a débuté l'ensilage dans cette exploitation dès la fin avril, comme nous l'explique Emmanuel Pacquet, il est salarié de l'exploitation : *«Nous avons commencé par ensiler le ray-grass italien que nous avons récolté avant épiaison pour que l'herbe soit plus riche pour les vaches laitières. Ensuite nous avons poursuivi avec 12 ha le 9 mai pour nos vaches allaitantes pour avoir du stock de fourrage pour l'hiver. Et pour cette dernière parcelle, nous avons un mélange de 30 % ray-grass italien et 70 % de ray-grass anglais. Pour cette parcelle, nous le récoltons à 30 % de matières sèches. Nous avons deux silos pour les deux ateliers. Pour nos laitières par exemple, nous ouvrons le silo environ de mi-juin jusqu'à mi-août lorsque l'herbe au pré se fait rare. Ensuite, elles sont nourries avec l'ensilage de maïs jusqu'en mars de l'année d'après»* explique Emmanuel Pacquet. Pour le moment, difficile de donner une tendance sur la qualité car la récolte d'ensilage d'herbe est analysée deux à trois mois après. Prochain chantier pour l'exploitation, la fenaison de foins en prairie naturelle.



Dernier chantier d'ensilage de ray-grass chez Claude Pacquet à Magny-Cours.

Ça fauche aussi dans le Centre Nivernais

Mardi dernier c'était aussi le coup de feu pour les frères Beuriat. Les deux exploitants terminent la centaine d'hectares de foin qu'il possède. *«Nous avons commencé par une première coupe de luzerne, il y a un mois et nous espérons en faire une deuxième la semaine prochaine. Nous avons ensuite fauché et enrubanné notre orge pour y mettre du sorgho à la place car nous avions une attaque de virose et notre culture n'aurait rien donné. Et nous terminons aujourd'hui (mardi 19 mai) par presser une parcelle de prairie naturelle sur laquelle nous remettrons nos bêtes une fois l'herbe repoussée. À l'origine cette parcelle devait être enrubannée mais comme il a fait beau et chaud, l'herbe a pu sécher, nous avons décidé de le faire en foins. À première vue, les rendements seront moindres par rapport à l'an passé : 5 t de matière sèche cette année contre 7 t/MS en 2019. Les rendements ont été impactés cette année par les fortes chaleurs qui sont arrivées en mars où il n'a pas plu pendant au moins 40 jours»* explique Franck Beuriat, l'un des deux exploitants. Une fois récolté, le foin sera incorporé dans la ration sèche pour l'engraissement d'une partie des taurillons de l'exploitation mais aussi pour garantir un stock d'environ six mois en cas de sécheresses comme nous en avons connu ces deux dernières années.

THÉOPHILE MERCIER



À première vue, les rendements seront moindres par rapport à l'an passé : 5 t de matière sèche cette année contre 7 t en 2019 selon Franck Beuriat.

FDSEA

Le monde d'après, comme avant…

La sécurité sanitaire bradée par la Commission européenne !

Alors que nous sommes en pleine crise de Covid-19, la Commission européenne vient de renouveler, le 28 avril dernier, un accord commercial modernisé avec le Mexique pour ouvrir le marché européen aux viandes bovines mexicaines, à hauteur de 20 000 tonnes par an, à 7,5 % de droits de douane ! Ces viandes étaient jusque-là interdites car elles n'apportent pas de garanties suffisantes sur le plan sanitaire !

Alors que :

- Depuis le début du confinement, les institutions européennes répètent que tout doit être mis en œuvre, dans *«le monde d'après»*, pour préserver notre souveraineté alimentaire et qu'il nous faut rebâtir notre indépendance agricole.

- En cette période de crise, le gouvernement français assure à ses citoyens qu'ils pourront se nourrir sainement et sans privation grâce aux agriculteurs français et à leurs produits.

- La loi Égalim, votée en octobre 2018, plaide pour la montée en gamme des produits agricoles français et institue dans son article 44 l'impossibilité de laisser entrer sur notre territoire des produits ne respectant pas nos normes de production.

Le secteur de la viande bovine touché par ce nouvel accord de libre-échange !

Nous dénonçons une fois de plus, un accord permettant l'importation de viande en provenance d'un pays qui ne respecte pas les mêmes normes de production que celles imposées aux producteurs français et européens.

Nous serons très attentifs à ce que le gouvernement français mette en cohérence ses actes et son discours !

SECTION BOVINE FDSEA

Réaction de Romaric Gobillot, secrétaire général de la FDSEA

«En pleine crise sanitaire, cet accord est incompréhensible. C'est une trahison pour les éleveurs français qui sont engagés dans des démarches de qualité. Nous ne comprenons pas ce double discours qui d'un côté nous demande de monter en gamme et de l'autre nous impose l'importation de viandes qui ne respectent pas les standards sanitaires français et européen. Il faut que l'État prenne ses responsabilités et qu'il protège ses éleveurs en refusant ce type d'accord. Nous allons continuer à mettre la pression pour que la France ne ratifie pas ce texte».

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Maraîchage

« Nous sommes redevenus à la mode »

Catherine Bizouarne est maraîchère sur la commune de Varennes-les-Narcy. Elle produit des asperges, des fraises et possède un verger qu'elle vend en vente directe. Elle nous a ouvert les portes de son exploitation.


Catherine Bizouarne produit des fraises, des asperges et possède également un verger. Sa production est vendue en circuit court.

Le travail de manque pas à la ferme des Aillots située à Varennes-les Narcy. Catherine Bizouarne est installée avec son mari céréalier depuis une trentaine d'années où ils cultivent environ 200 hectares de céréales. En parallèle, elle a sa propre activité de maraîchage où elle produit environ huit tonnes d'asperges blanches et vertes par an sur une surface de deux hectares. Une saison courte qui s'échelonne du 15 avril au 15 juin. L'asperge est une production pérenne qui a une rotation de six ans et qui se récolte quatre ans après avoir été planté. Cette année avec la crise du coronavirus, Catherine Bizouarne a dû faire faire des choix : *« La pandémie est intervenue au début de la mise en place de la culture à savoir, travailler le sol, mettre en butte et couvrir notamment pour l'asperge blanche. Devant l'absence de vision, j'ai préféré limiter la production afin de ne pas me retrouver avec de la marchandise sur les bras »* explique la productrice. Cette dernière produit également des fraises de pleines terres (ciflorette, gariguette, sensation et charlotte) et a développé un verger avec des pommes, des poires, des cerises, des groseilles, du cassis, des framboises. Des cultures diversifiées, mais en petites quantités. Cette année les fraises seront moins abondantes que l'année dernière en raison d'un épisode de gelée durant le mois d'avril qui a impacté le rendement. Sans être certifiée bio, Catherine Bizouarne est attachée à respecter les cultures en intervenant le moins possible. *« J'estime qu'au-delà la réglementation, nous pouvons aller plus loin pour avoir un produit qui soit le plus sain possible sans pour autant avoir les contraintes liées à la certification AB. Les bâches sur les asperges blanches par exemple, permettent à la fois au produit de garder sa couleur d'origine et de ne pas avoir d'insectes notamment la mouche de l'asperge. Même s'il arrive qu'elle soit présente sur le produit en début de saison. Ça étonne les clients mais au moins ils peuvent voir que je ne mets pas d'insecticide. Tous mes produits sont ramassés à la main par de la main-d'œuvre française de proximité »* explique la productrice de fruits et légumes.


Les fraises sont ramassées à la main par une main-d'œuvre locale


Les asperges vertes sont produites en pleine terre.

« Plus de traçabilité »

Finalement cette crise a validé une tendance qui se dessinait depuis un moment : le circuit court est revenu à la mode. Un nouveau débouché s'est offert à Catherine Bizouarne durant le confinement à l'image du drive fermier initié par la Chambre d'agriculture : *« Je me suis lancé dans la démarche pour me permettre d'écouler une partie de ma production d'asperges. Après la phase de lancement par les salariés, l'heure est venue pour les producteurs engagés dans la démarche de se prendre en main. En ce qui me concerne, je ne suis pas certaine de vouloir poursuivre car ce drive me prend plus de temps qu'un marché. Du ramassage du produit jusqu'à la commercialisation, il y a beaucoup d'étapes et ce temps un coup. Je pense que le consommateur n'en a pas conscience, et si je continue je vais devoir majorer mes tarifs et les clients risquent de ne pas le comprendre. C'est un peu le paradoxe du moment : le consommateur veut un produit de qualité avec un tarif de grande distribution, ce n'est pas possible. Néanmoins avec la multiplication des émissions culinaires à la télévision, nous sommes redevenus à la mode car les gens accordent de l'importance à la traçabilité des produits. Nous avons été maltraités il y a trente ans par la grande distribution qui ne respectait pas ses engagements et par les collectivités qui nous trouvaient trop cher. Aujourd'hui les cantines scolaires nous ouvrent les bras, nous livrons ainsi quelques établissements en pommes »* explique Catherine Bizouarne, visiblement ravie de ce retour en grâce.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Ferme des Aillots, Varennes-lès-Narcy. Tél. 03 86 69 11 25

Culture

Appel à la sanctuarisation des aides publiques à la culture sur les territoires

Les Cultivacteurs est un collectif de 12 structures culturelles et artistiques actives sur la communauté de communes rurale de Tannay-Brinon-Corbigny. Cette organisation lance une tribune sur Facebook pour que soient gelées les aides prévues pour les événements annulés.

Ils se sentent les laissés pour compte de la culture. « Les Cultivacteurs » lancent un appel à l'aide pour que puisse vivre la culture en milieu rural. Cet appel fait suite à l'incitation du Président de la République qui a demandé aux personnalités du monde culturel *« de réinventer la culture »* lors d'une visioconférence le 6 mai dernier. Pour ce collectif, le chef de l'État a consulté des personnalités d'envergure nationale mais a oublié les petites structures. *« La culture, nous l'inventons déjà depuis des décennies sur notre territoire, comme ça se fait partout ailleurs dans les campagnes, pour remédier à l'éparpillement et au vieillissement des populations, au manque de moyens et à la destruction des services publics. C'est pourquoi nous demandons à l'État, aux Régions, aux Départements, aux Communautés de Communes et aux Communes de sanctuariser sur nos territoires les aides prévues pour tous les événements annulés, le temps que nous proposions de nouveaux projets collectifs et adaptés pour le reste de la saison. Sauver la saison culturelle c'est payer des salaires à des compagnies, à des artistes, à des techniciens, c'est sauver des structures ou des entreprises liées au spectacle, et c'est aussi soutenir les commerces et artisans locaux ainsi que le tourisme (on demande de prendre des vacances "localement", devrons-nous tenter de séduire drapés uniquement de nos vieilles pierres et de nos paysages ?) »* proclame ce collectif. La tribune complète est à lire sur la page Facebook des Cultivacteurs.

THÉOPHILE MERCIER

Billet d'humeur

«Labourage et pâturages sont les deux mamelles de la France»

Cyrille Forest, président de la Safer 58 et vice-président de la FDSEA, livre son sentiment sur l'après Covid-19 avec une note d'espoir pour que les agriculteurs, qui ont été des acteurs importants durant ce confinement, soient enfin reconnus à leur juste valeur.

En ces temps incertains de crise sanitaire, ce vieil adage attribué à Sully, Premier ministre de Henry IV, pourrait à nouveau résonner comme une note d'espoir. À condition que le monde retrouve un peu de bon sens… *«Plus rien ne sera comme avant»*. À chaque crise, à chaque catastrophe, à la télé, dans les médias, sur les réseaux sociaux, nous entendons cela… et puis le temps passe et toutes les bonnes intentions s'évanouissent… Face à cet ennemi invisible de Covid-9, contre lequel nous semblons impuissants, quel sera notre avenir ? Ce modèle économique qui ne satisfait qu'une poignée de milliardaires sera-t-il enfin remis à plat ? L'espoir d'une économie raisonnée n'est-il qu'une utopie ? Aujourd'hui, suite au confinement et à la publicité faisant l'éloge du paysan du coin, la grande distribution se frotte les mains, le consommateur rassuré accourt dans ses rayons pour acheter des produits de première nécessité *«made in local»* voire *«made in France»*. Mais à quel prix… pour le paysan et pour le consommateur ?

Beaucoup de citadins sont venus séjourner ces derniers temps dans notre Nièvre, pendant ce retour aux sources, le chant du coq *«Maurice»* tout comme le bruit du tracteur qui façonne nos paysages ne les perturbent plus. Nos belles Charolaises sont même devenues des stars auxquelles ils adressent la parole lors de leur marche. Soudain, le citadin a pris conscience que nos paysans étaient l'âme de nos terroirs, les gardiens de nos traditions et que leurs produits étaient excellents, désormais ils se mettent à acheter dans les drives fermiers. Ce même consommateur qui hier pratiquait l'agribashing est soudain devenu agri-consommateur ! Mais jusqu'à quand ?

Tout comme nos soignants, qui depuis belle lurette travaillent dans des conditions déplorables, nos paysans étranglés par des prix non rémunérateurs répondent malgré tout présent durant cette crise sanitaire ; ils sont sur le front en première ligne pour assurer leur principale mission qui est de vous nourrir.

Pendant ce temps nos nouveaux maîtres mondialisés et autres technocrates de la politique des quotas, des subventions et de l'indifférence…

Qui aurait pu imaginer, il y a encore quelques mois, ce grand confinement mondial ? L'économie à l'arrêt, les peuples assignés à résidence et la récession comme seule perspective… Et pire, la France, grande puissance mondiale, pays des droits de l'homme, à genou, dépendante des produits de première nécessité, la France esclave d'une mondialisation assassine…

Cette fois-ci, il est urgent de changer de modèle économique. Si nous n'y parvenons pas, les crises vont s'enchaîner : elles seront sanitaires, climatiques, humanitaires… et au-delà de nos faillites économiques, c'est celle de l'humanité entière qui suivra…

Dans le contexte actuel, une économie agricole raisonnée de proximité, favorisant les circuits courts apparaît comme de plus en plus nécessaire pour nous assurer une indépendance alimentaire que seuls les paysans sauront nous assurer.

Espérons juste que demain ces mêmes paysans qui animent leur territoire au gré des saisons et qui cultivent la convivialité en ouvrant leur porte et en invitant à déguster quelques bons plats mijotés seront reconnus à leur juste valeur.

CYRILLE FOREST



Cyrille Forest est un élu engagé au service d'une agriculture de qualité.

Circuit court

La Chine aux portes de la Bourgogne Franche-Comté

Christophe Gaillard, maître ouvrier de France et membre de l'Académie culinaire de France, vient de créer une structure commerciale en Chine qui doit permettre à des producteurs de la région Bourgogne Franche-Comté de vendre leurs produits. Objectif à terme : créer des épiceries françaises bios, de produits locaux, artisanaux et en circuit court dans la région du Sichuan.



Christophe Gaillard souhaite créer des épiceries françaises bios, de produits locaux, artisanaux et en circuit court dans la région du Sichuan.

C'est un pari audacieux que s'est donné Christophe Gaillard. Après la création d'une école culinaire française en Chine en 2018, ce boulanger-pâtissier amoureux des produits d'exceptions vient de créer avec son associée chinoise Junling Wu, une structure commerciale qui doit permettre l'échange de produits artisanaux entre les deux pays, son nom : Capital de France ou Guaiwawa en chinois. *«Le nom de cette plateforme d'échange vient de mon intérêt à valoriser des produits issus de la terre. Moi qui suis dans l'agroalimentaire depuis plus de 35 ans, le capital de notre pays c'est d'abord et avant tout ses trésors culinaires, du champ jusqu'à l'assiette. L'échange se fera donc entre les producteurs de la région Bourgogne Franche-Comté et la région du Sichuan en Chine qui est une région que je connais bien pour y avoir travaillé dès 2010 et pour le lancement d'une école culinaire en 2018. C'est également un endroit qui possède des trésors culinaires importants et qui est notamment à l'origine de la création du thé (autour du IIème millénaire avant J.C)»* détaille Christophe Gaillard. D'ailleurs, avec sa partenaire chinoise dont la famille est productrice de thé, ils cultivent, sélectionnent, conditionnent et expédient des thés et des épices uniques en France. Cette structure a deux objectifs : d'une part exporter des produits qui n'existent pas en France (des thés et des épices d'exception de la région du Sichuan) et de l'autre permettre aux producteurs locaux français de valoriser leurs produits en Chine. *«L'échange est intéressant pour les producteurs français car nous allons donner de la plus-value à leur production. J'ai bien conscience que je m'adresse à des exploitants qui ont des petites productions, mais c'est là que réside l'intérêt de la démarche à savoir proposer des produits français en Chine que l'on ne trouve pas ailleurs et surtout pas dans la grande distribution. Pour les agriculteurs français l'intérêt à suivre la démarche est double : à la fois c'est la fierté de voir leur production s'exporter en Chine. De l'autre, Capital de France leur permet de ne pas aller se brader à la grande distribution ou dans les magasins bios spécialisés où bien souvent leurs produits se retrouvent aux côtés de produits bios issus des quatre coins du monde et surtout pas valorisés ! Justement, une certification avec mon nom (Christophe Gaillard, Maître Ouvrier de France) et le liseré bleu, blanc, rouge sera apposée pour prouver à l'acheteur chinois que le produit est bien à 100 % français, issu du circuit court»* explique-t-il.

«Objectif, obtenir 30 références»

Ce projet, Christophe Gaillard l'a imaginé dans deux villes principales de la province du Sichuan où réside ma partenaire, que sont Mianyang et Chengdu, il nous explique pourquoi : *« L'idée est de se lancer dans un marché de niche. Le but n'est pas de créer des franchises ou de susciter des fantasmes mais simplement faire connaître cet art de vivre à la française. Je souhaite obtenir une trentaine de références locales afin de favoriser les envois groupés dans les boutiques de produits en circuit court qui seront créées spécialement. Ce concept est à l'image des magasins de producteurs : faire reconnaître les produits bios, locaux et en circuit court, issus de l'artisanat français.*

Pour le moment, une vingtaine de références essentiellement en produits secs mais d'autres produits comme de la boucherie, de la crémerie, des produits de la cave, d'hygiène… suivront prochainement. J'invite les producteurs qui le souhaitent à me contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de proposer leurs produits. Un premier test sera lancé dans les prochaines semaines dans un coffee shop en Chine. Enfin, en ce qui concerne le thé, il sera vendu en France sur un site internet dédié pour les professionnels et les particuliers. C'est donc un projet qui ne demande qu'à être développé avec les acteurs du territoire » conclu Christophe Gaillard.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Christophe Gaillard, Tél. 06 58 00 41 62



Sélection de thé que Christophe Gaillard souhaite vendre en France via un site Internet dédié.



Chambre d'agriculture

Jeveuxdulocal89 : la mise en lumière des productions locales

Mercredi 20 mai, une conférence de presse a été organisée à la préfecture de l'Yonne, pour le lancement officiel du site Jeveuxdulocal89, projet porté par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Un site qui a vocation à mettre en lumière les produits du département et à soutenir les producteurs.



Anne Jérusalem (président de Yonne Tourisme), Henri Prévost (Préfet), Patrick Gendraud (président du Conseil départemental) et Arnaud Delestre (président de la Chambre d'agriculture) étaient présents pour le lancement officiel du site Jeveuxdulocal89.

Le mercredi 20 mai, c'est autour d'une conférence de presse, organisée à la préfecture de l'Yonne, que se sont rassemblés Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne et Anne Jérusalem, vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne et présidente de Yonne Tourisme, pour le lancement officiel du site Jeveuxdulocal89. Un site mis en place depuis le lundi 18 mai, dans l'Yonne.

«Le but de ce portail est de mettre en lumière les produits agricoles, locaux de notre département, pour accompagner les producteurs et les soutenir», indique Arnaud Delestre. *«C'est la continuité du travail de promotion. Ce travail, nous le menons avec le Conseil départemental depuis longtemps. Le soutien, l'accompagnement des producteurs et la valorisation des produits du département ne sont pas quelque chose de nouveau»*.

Un projet qui s'est accéléré durant la crise sanitaire pour être opérationnel le plus rapidement possible, tout en assurant quelque chose de qualité. *«Ceux qui font de la vente directe sont ceux qui ont le plus souffert de cette crise, avec la fermeture des marchés, et souffrent encore aujourd'hui. Il fallait soutenir cette économie locale qui est source de valeur ajoutée pour le territoire et mettre en avant les producteurs»*, explique Arnaud Delestre. Il y avait aussi le besoin de répondre aux attentes des consommateurs qui avaient perdu leurs repères, pour ceux qui avaient l'habitude de s'approvisionner sur les marchés.

Sur le modèle de la Saône-et-Loire

Cet outil n'est pas une nouveauté dans la région Bourgogne Franche-Comté. *«Il faut rendre à la Saône-et-Loire ce qui appartient à la Saône-et-Loire»*, sourit Arnaud Delestre. *«Cet outil a été créé par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire avec l'accompagnement du Conseil départemental de Saône-et-Loire, en 2019. Dès l'entrée dans la crise sanitaire, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et le Conseil départemental de Saône-et-Loire ont proposé à l'ensemble des Chambres de Bourgogne Franche-Comté de pouvoir, gratuitement, s'approprier cet outil»*.

> *"Ouvrir la possibilité aux artisans d'être référencés sur ce portail"*, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture



Alors, quel est l'objectif du site Jeveuxdulocal89 ? *«C'est de recenser les productions locales et mettre en relation les producteurs et les consommateurs, via une carte interactive»*, répond Déborah Colard, responsable valorisation des ressources locales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui a fait une démonstration du fonctionnement du site devant les élus. *«On peut avoir accès aux productions soit par lieu, soit par type de produits, au niveau des fermes, des domaines, des marchés. Il y a également un recensement fait au niveau des produits du réseau Bienvenue à la ferme. Il y a aussi une entrée au niveau des produits médaillés au Concours général agricole»*.

Si pour l'heure seuls les producteurs peuvent se référencer sur le site, cela devrait être rapidement possible pour les artisans. *«Un lien a été fait très tôt avec l'ensemble des Chambres économiques, à savoir la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et la Chambre des métiers et de l'artisanat, pour ouvrir la possibilité aux artisans d'être référencés sur ce portail»*, complète Arnaud Delestre. *«Cela peut être des artisans bouchers qui travaillent en proximité avec les producteurs et les éleveurs, ou des traiteurs et des restaurateurs qui proposeraient des menus avec des produits 100 % bios, par exemple»*.

Bouleverser les habitudes

La volonté pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne, est que le site Jeveuxdulocal89 devienne un réflexe pour tous : pour que les producteurs aillent s'y référencer et que les consommateurs aillent chercher les informations dont ils ont besoin dessus.

Un lien avec le tourisme se fait également. *«Ce site est aussi ouvert aux touristes. Cela donne un aperçu aux personnes qui viendraient dans notre département, des produits du terroir que l'on peut trouver ici»*, précise Arnaud Delestre. *«Ce travail montre que dans l'Yonne, nous avons les pieds sur terre et que nous sommes en même temps connectés»*, ajoute Anne Jérusalem. *«Nous sommes sur un changement de comportement des consommateurs aussi vis-à-vis de ce qui est outil numérique. Et il était très important que les producteurs locaux prennent cette démarche. Des outils comme celui-là sont simples et gratuits pour eux. Il fallait prendre ce virage et cela fait complètement partie de l'activité du département. Le lien avec le tourisme est fait avec cela»*.

Sans oublier que Jeveuxdulocal89 *«participe à ce que l'on souhaite depuis un long moment : à savoir manger mieux et développer les circuits courts»*, poursuit Patrick Gendraud. *«C'est un outil qui va révolutionner les habitudes»*, conclut-il.

Christopher Levé

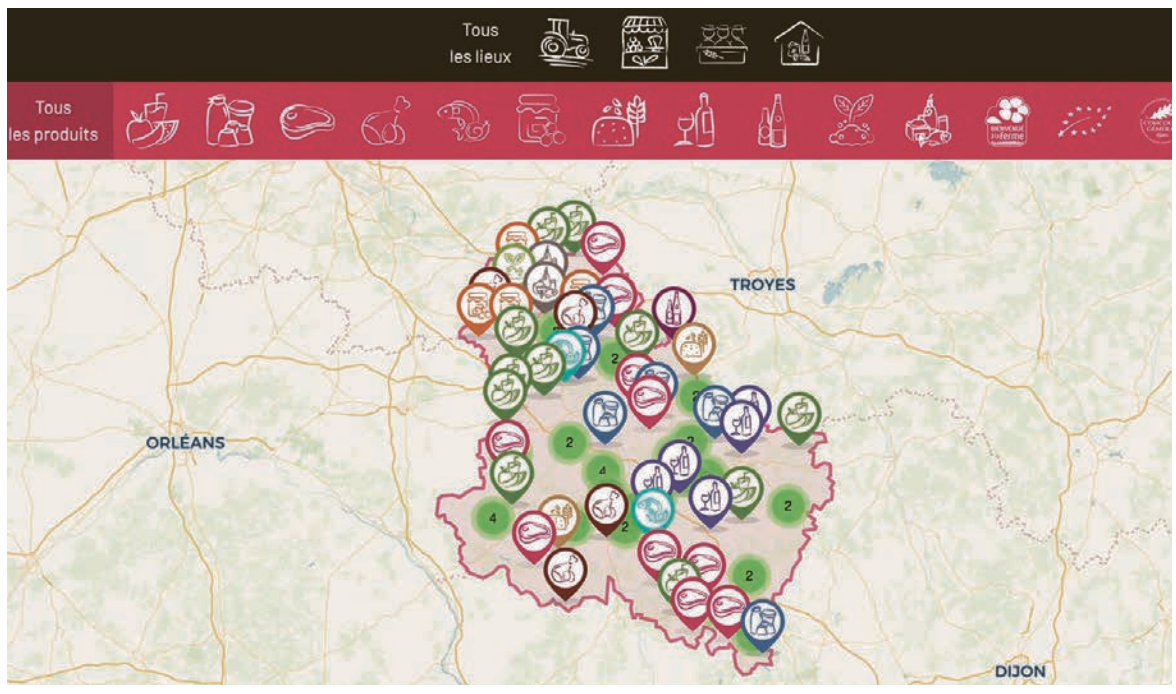
Pour se rendre sur le site internet : www.jveuxdulocal89.fr

«Ce projet a toute son importance ici»

À l'occasion du lancement officiel, Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, s'est exprimé sur la mise en place du site Jeveuxdulocal89. *«Il y a eu une accélération du projet durant cette crise. Cela a été un exemple de la réactivité et de la capacité d'adaptation d'un territoire comme le nôtre à faire face dans cette crise et à trouver des ressorts et de nouvelles pistes pour vivre autrement, mais avec toujours de la qualité, voire de l'amélioration. C'est un message d'espoir. Ce projet va permettre aux gens d'avoir une alimentation de meilleure qualité. Et nous savons l'importance que l'alimentation a dans beaucoup d'aspects. Nous sommes aussi sur une terre où la gastronomie est importante. Nous savons également l'importance qu'a l'alimentation dans la santé. C'est un point qui rejoint une préoccupation politique et publique que nous portons, cette sensibilisation pour qu'il y ait une alimentation de qualité. Le département est un département agricole, il faut le rappeler. Il y a plus de 3 000 agriculteurs sur le département pour 412 000 hectares cultivés. C'est une surface significative avec une agriculture diversifiée. Ce projet a donc toute son importance ici».*



Les producteurs de tout le département peuvent se référencer gratuitement sur le site, afin de mettre en avant les produits qu'ils proposent.



Une carte interactive permet aux consommateurs de trouver les productions qu'ils recherchent les plus proches de chez eux.

Élevage

Les impacts de la crise sanitaire sur la filière

Avec la crise sanitaire actuelle, les méthodes de travail de beaucoup ont changé, s'adaptant au contexte et prenant en compte les gestes barrières imposés à tous. L'élevage ne fait pas exception de cela. Si d'ordinaire les précautions d'hygiènes sont respectées, elles ont été accentuées durant cette période. Mais c'est surtout l'impact économique qui inquiète les éleveurs. Dans la filière laitière, le prix du lait a chuté de 10 € aux 1 000 litres sur mai, par rapport à avril.



La crise sanitaire a eu un impact sur la filière laitière et notamment le prix du lait.

Peu importe son secteur d'activité, la crise sanitaire a eu et aura un impact. L'agriculture et l'élevage plus particulièrement n'y échappent pas. Avec le respect des gestes barrières imposés, quelques adaptations sont de mises. « *Quand les vétérinaires viennent, nous nous tenons à distance, nous faisons tous les gestes barrières prévus* », lance Francis Letellier, éleveur de vaches laitières à Saint-Privé. « *Les vétérinaires viennent avec un masque. Et si nous, nous devons intervenir près d'eux, pour l'aider, nous mettons également un masque. On leur fournit ce qu'il faut pour se laver les mains et les bottes mais ça, c'est assez classique. Pour les vétérinaires, il y a déjà des gestes d'hygiène habituels à respecter* », explique-t-il. « *Nous nous tenons également à distance lorsqu'il y a des inséminateurs qui viennent ou lors de contrôles laitiers, ainsi qu'avec les livreurs d'aliments. Et nous ne signons plus de papiers* ».

« La consommation de la population a changé »

Si ces gestes barrières demandent de l'adaptation dans leur travail, c'est l'impact économique qui inquiète bien davantage les éleveurs. « *La filière a été dans la tourmente quasiment dès le début du confinement. Un grand nombre de laiteries voire l'ensemble de la profession a demandé à freiner la production de printemps. Car la consommation de la population a changé* », continue Francis Letellier. « *Les consommateurs se sont rabattus sur l'essentiel : c'est-à-dire le lait UHT, les camemberts, les yaourts. Ils ont abandonné tout ce qui était fromages à haute valeur ajoutée de type Chaource, Brillat-Savarin, Époisse…* ».

Alors, tout le monde a baissé sa production. « *Nous avons également demandé à enclencher la machine à stocker européenne malgré les difficultés qu'il y a sur ce système car nous sommes en transition PAC avec l'ancien budget* ».

Qu'en est-il de la production aujourd'hui ? « *Pour l'ensemble de l'élevage, la production avait commencé à baisser car nous arrivions vers une période de sécheresse. Ensuite, il y a eu de la pluie, donc la production semble s'être stabilisée. Mais maintenant, nous allons rentrer dans la période estivale où la production va baisser. En règle générale, l'été est une période où la production baisse pour remonter à l'automne. C'est la courbe laitière* », détaille Francis Letellier.

Une baisse du prix du lait de 10 € aux 1 000 litres

Et il n'y a pas que la production qui a baissé : le prix aussi. « *Pour nous (avec sa coopérative) il a baissé de 10 € aux 1 000 litres sur mai, par rapport à avril. Normalement cela n'aurait pas dû être le cas, mais les prix de la poudre et du beurre ont décroché, ce que nous fabriquons le plus en ce moment, alors cela a eu une incidence sur le prix du lait. Actuellement, le prix du lait (pour sa coopérative) est de 328 € aux 1 000 litres, en volume A* », continue-t-il. « *Il y a eu la saisonnalité d'appliquée sur avril-mai de -20 €, donc le prix payé au producteur en volume A en avril sera de 308 € aux 1 000 litres. Ces 20 € de saisonnalité, nous devons les récupérer en août et septembre (ou en septembre et octobre), ce n'est pas une baisse du prix du lait. C'est une baisse pour inciter les gens à faire moins de lait au printemps et plus à l'automne. Ce n'est donc pas de l'argent perdu* », conclut Francis Letellier.

CHRISTOPHER LEVÉ

Abbaye de la Pierre qui Vire

Un marché de producteurs ce dimanche

Le dimanche 31 mai, un marché de producteurs alimentaire a lieu à la ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire, de 10 heures à 18 heures. Un événement qu'il est possible d'organiser depuis le déconfinement et qui se déroulera dans le strict respect des gestes barrières.



Crédit photo : Ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire).

Une quinzaine de producteurs de l'Yonne et de la Nièvre seront présents pour faire découvrir leurs produits alimentaires

Dimanche 31 mai, de 10 heures à 18 heures, a lieu un marché de producteurs, à la ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire, où une quinzaine de producteurs alimentaires (uniquement) de l'Yonne, mais aussi de la Nièvre, seront présents. Un marché qui intervient pour remplacer la traditionnelle Foire artisanale de Quarré-les-Tombes, « *qui a habituellement toujours lieu autour du 1er mai* », complète Véronique Abrahamse, en charge de la ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire. « *Cette année, la Foire artisanale a dû être annulée pour les raisons que l'on connaît tous (la crise sanitaire liée au virus Covid-19, ndlr).Alors, l'idée de faire ce marché a émergé. Nous nous sommes dits que nous avions des bâtiments agricoles où nous pouvions mettre des artisans à l'abri et où nous pouvions réunir les producteurs de produits alimentaires, uniquement, chez nous, pour faire ce marché de producteurs* », explique Véronique Abrahamse.

Une multitude de produits locaux

De nombreux produits seront à découvrir ou redécouvrir : Champagne, vin de Vézelay, bières, mojito miel, frênette, miel et pain d'épice, chocolats et biscuits secs, nougats, produits à base de cacahuète, produits de tartinade, gourmandises à base de miel et lait de chèvre, macarons, gougères garnies, foie gras, viande, terrines, glaces, fruits et légumes, jus de pommes, cidre et ratafia… Et les fromages et produits de la Pierre qui Vire. « *Uniquement de vache puisque nous avons arrêté l'atelier de chèvres à la fin de l'année dernière* », précise Véronique Abrahamse.

Pour organiser ce marché, « *nous avons demandé l'autorisation de la préfecture de l'Yonne. Un marché de producteurs alimentaires entre dans les événements qu'il est possible d'organiser depuis le 11 mai (date du déconfinement)* », confie celle en charge de la ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire. « *Il y aura un sens de circulation et tout se fera dans le respect des gestes barrières. Nous veillerons également à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement à un seul et même endroit* ».

Alors, tenté par une petite sortie dominicale ? N'oubliez pas vos masques ou visières, cela ne vous empêchera pas d'apprécier toutes les bonnes odeurs des produits du marché.

CHRISTOPHER LEVÉ



Initiative

La relocalisation de la commercialisation avec Agrilocal89

Porté par le département, le site Agrilocal89 a pour but de mettre en relation les acheteurs de la restauration collective avec les producteurs locaux. Un moyen de favoriser les produits locaux et de qualité dans la restauration collective du département et de relocaliser la commercialisation des produits agricoles pour mieux maîtriser les prix.



Agrilocal89 a pour but de mettre en relation les acheteurs de la restauration collective avec les producteurs locaux.

« *Agrilocal89 est une déclinaison d'un outil national partagé par 33 départements* », lance Juliette Charon, en charge de l'agriculture au Conseil départemental de l'Yonne. « *Le portail est destiné à mettre en relation les acheteurs de la restauration collective et les producteurs locaux. Il permet de passer des commandes directement sur le site dans le respect de la commande publique. Les acheteurs peuvent faire des mises en concurrence à partir du portail et les producteurs peuvent répondre directement* ».

Tous les producteurs peuvent s'inscrire sur le site Agrilocal89, un projet porté par le département avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et BioBourgogne. « *Le principe de base est le libre accès à la concurrence, donc tous peuvent s'inscrire. La seule consigne est que les producteurs doivent justifier la traçabilité et les signes de qualité qu'ils mettent en avant sur le site, pour les produits dits de « qualité ». Ils doivent par exemple joindre la certification bio ou les agréments sanitaires pour justifier la qualité et l'origine de leurs produits* », explique Juliette Charon.

Les établissements inscrits peuvent voir quels sont les producteurs à proximité de chez eux en fonction des familles de produits. « *Et pour les achats, les acheteurs de restauration collective doivent mettre en ligne une consultation en disant par exemple qu'ils veulent 10 kg de carottes, en indiquant une date de livraison souhaitée, avec éventuellement des critères de qualité comme du bio. Une fois la demande en ligne, ils peuvent alerter les producteurs dans un certain rayon autour de l'établissement qui reçoivent un mail leur indiquant la demande et en leur demandant s'ils souhaitent y répondre ou non* », détaille Juliette Charon.

L'outil est mis en ligne depuis une dizaine de jours. Producteurs et établissements peuvent désormais s'inscrire.

Une meilleure maîtrise des prix

« *Cela fait plusieurs années que nous réfléchissons aux approvisionnements locaux dans la restauration collective dans le département* », assure Juliette Charon. « *Nous avons une spécificité dans l'Yonne : la plupart des établissements de la restauration collective font partie d'un groupement d'achat qui s'appelle le Groupement régional d'achat public Nord Bourgogne. Les établissements mutualisent leurs commandes publiques par ce groupement d'achat. Contrairement à beaucoup de départements qui ont d'abord déployé Agrilocal pour faire acheter des produits locaux dans la restauration collective, nous, dans l'Yonne, nous avons d'abord travaillé avec ce groupement d'achat durant plusieurs années afin qu'ils fassent évoluer leur cahier des charges, pour capter davantage de produits locaux dans leurs achats* ». Agrilocal89 complète donc le travail fait avec le groupement d'achat. « *C'est une deuxième manière d'acheter des produits dans les services de restauration collective* ».

Avec Agrilocal89, le but est de favoriser les produits locaux et de qualité dans la restauration collective. Mais aussi de diversifier les productions agricoles et relocaliser la commercialisation des produits. « *Nous avons une agriculture qui est mondialisée, donc les producteurs ne maîtrisent pas les prix de vente ce qui rend compliqué de gérer une entreprise* », continue Juliette Charon. « *Avec la relocalisation de la commercialisation, il est plus facile de maîtriser les prix ainsi que l'avenir de son exploitation. Ça encourage aussi à avoir des démarches de qualité. C'est un vrai moyen d'inciter et d'accompagner une mutation de l'agriculture dans le département* », conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ
Pour se rendre sur le site : www.agrilocal89.fr

FDSEA 89
Rappel des dates importantes

Afin de vous faciliter la vie, vous trouverez ci-dessous quelques rappels concernant les dates importantes pour rester en conformité avec la PAC :
Pour le broyage des jachères : cette année encore, le broyage des jachères est interdit dans l'Yonne du 6 juin au 15 juillet (inclus). Pour la destruction des jachères avant remise en culture : interdiction de détruire avant le 31 août. Pour les haies : attention tout travail sur une haie est interdit du 1er avril et 31 juillet inclus. Il n'est pas possible de broyer ni même de tailler un arbre durant cette période (exception : si la taille de la haie ou de l'arbre est imposée par une collectivité pendant la période «interdite», il s'agit d'une action qui n'est pas imputable à l'exploitant. Il revient cependant à l'agriculteur de présenter une preuve de cette injonction).
Pour le broyage des bandes tampon et des bordures de champs : nous vous rappelons que la fauche et la récolte des bandes tampon sont possibles. La réglementation concernant le broyage n'est pas claire, dans le doute nous vous conseillons de ne pas les broyer/faucher en respectant les mêmes dates que pour les jachères.

MARIANNE RANQUE, ANIMATRICE DE LA FDSEA 89

Pêche La pratique à nouveau possible



Dans un communiqué datant du 18 mai, la préfecture de l'Yonne indique que la pratique de la pêche, qui n'était pas possible durant la période de confinement, est à nouveau accessible depuis le 11 mai et le déconfinement prononcé par le gouvernement français. « *La pêche (qui n'est pas réglementée spécifiquement par le décret 2020-548 du 11 mai 2020) redevient possible partout dans le département et à l'extérieur de celui-ci dans la limite des 100 km de distance par rapport au domicile* », écrit la préfecture de l'Yonne.
« *L'accès aux plages, plans d'eau et lacs reste cependant interdit. Cette interdiction concerne les lieux publics, et non les plans d'eau en propriétés privées. Il en résulte qu'actuellement la pêche n'est pas possible sur les plans d'eau publics (ex : Réservoir du Bourdon en raison de l'interdiction d'accès), sauf dérogation spécifique du préfet, sur proposition du maire* ».
À noter que la pêche doit s'effectuer dans le respect des consignes sanitaires, « *notamment de distanciation et de nombre de personnes présentes, afin de garantir l'absence de propagation du virus Covid-19* », conclut la préfecture de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Interview

Le défi de la députée Yolaine de Courson

Élue de la 4ème circonscription de Côte-d'Or, Yolaine de Courson est l'unique députée de Bourgogne Franche-Comté à avoir rejoint le nouveau groupe parlementaire EDS, constitué d'anciens députés LREM. Comment la parlementaire envisage-t-elle de conjuguer ce choix politique avec les enjeux d'une circonscription très rurale et agricole ?



Élue en 2017 sur la 4ème circonscription de Côte-d'Or, Yolaine de Courson est aujourd'hui l'unique parlementaire de Bourgogne Franche-Comté à avoir rejoint le groupe EDS récemment constitué. La refondation du modèle agricole est une de ses priorités.

Écologie, Démocratie, Solidarité : voilà les trois mots qui se cachent derrière le sigle EDS qualifiant le nouveau groupe parlementaire constitué à l'assemblée nationale par d'anciens députés La République En Marche (LREM). Un groupe qui fait beaucoup parler de lui, pour plusieurs raisons : il fait perdre au parti présidentiel la majorité absolue détenue depuis 2017 à l'Assemblée nationale. Il concrétise également le désaccord de plus en plus flagrant, entre les orientations politiques prises par le parti majoritaire, depuis trois ans, et un bon nombre de ses représentants sur le terrain. De fait, en mettant en avant les notions d'écologie, de démocratie et de solidarité, les fondateurs du nouveau groupe révèlent, en creux, ce qui leur semble faire aujourd'hui défaut au sein de LREM. Parmi les membres d'EDS, on ne trouve qu'une seule députée de Bourgogne Franche-Comté : Yolaine de Courson, élue de la 4ème circonscription de la Côte-d'Or. Un territoire vaste (la moitié de la superficie du département à lui seul), très rural et avec une forte présence agricole. L'élue revient pour nous sur son choix politique et sur la manière dont elle souhaite conjuguer les orientations d'EDS avec les réalités du territoire qu'elle représente.

Pourquoi avez-vous décidé de rejoindre le groupe parlementaire EDS ?

Yolaine de Courson : *«À l'Assemblée nationale, s'exprimaient, depuis un certain temps, des volontés d'aller vers plus d'écologie, une demande démocratique. Il y a eu le collectif « Accélérons » (lancé fin 2018) qui était transpartisan, et qui portait sur les sujets de transition écologique. Plus récemment, avec la crise du Covid, il y a eu la plateforme « Le jour d'après » avec 65 députés de tous bords, autour des questions de relance. Personnellement, je pense que la transition écologique, notamment dans les territoires ruraux, est une superbe opportunité, mais je nourrissais quelques frustrations par rapport au fait que ces sujets ne me semblaient pas assez portés. Il y a eu un déclic chez moi. Dans un grand groupe parlementaire, il est compliqué de porter certains débats. Pour moi, l'Assemblée nationale n'a plus un fonctionnement démocratique et c'est regrettable. Je pense que le parlement doit reprendre ses droits, qu'on y trouve du débat, des majorités de projets. EDS veut être un groupe constructif qui va proposer. Nous ne sommes que 17, mais on peut être petit et costaud !*

Comment a été perçu votre choix sur votre circonscription ?

YdC : *«J'ai eu de très bons retours, de manière assez surprenante, notamment de « marcheurs » de ma circonscription, qui auraient pu se sentir abandonnés, mais pas du tout. Au contraire, j'ai de nouvelles personnes qui me contactent en me disant qu'elles ont envie de participer aux projets que j'ai. La crise a mis en lumière la quête de sens pour beaucoup de citoyens qui trouvent peut-être là une raison de s'investir. Je n'ai eu qu'une réaction négative. Il va falloir que je débatte avec cette personne. Je suis allée au-devant des « marcheurs » de ma circonscription, pour leur expliquer ma démarche. Ils comprennent que je ne suis pas opposée au Président Macron mais que je veux que l'on puisse débattre sur un certain nombre de choses, notamment sur le plan de relance qui va être présenté au mois de juin».*

Le 19 mai, EDS a présenté 15 priorités, dont la transition écologique avec, comme corollaire un changement du modèle agricole marqué, notamment, par une volonté de sortir des pesticides. Vous soulignez la nécessité « de lever les freins financiers » qui entraveraient les agriculteurs. Avez-vous identifié ces freins et comment comptez-vous les lever ?

YdC : *«Prenons le plan Écophyto [1] : il n'a pas fonctionné comme nous le souhaitions, en raison de ces freins. On compte 30 000 fermes Écophyto en France, sur environ 450 000 exploitations. On n'est même pas à 10 % ! Mais il serait intéressant d'étudier précisément ce que ces 30 000 exploitations ont fait, et comment elles ont obtenu des résultats. On peut faire toutes les normes que l'on veut, mais si on ne lève pas les freins profonds, la transition ne sera pas au rendez-vous. Je veux qu'on arrive à mettre en place un modèle agricole qui soit respectueux des équilibres socio-environnementaux des territoires où il se trouve. Je pense qu'il faudrait plus réfléchir « de la fourchette à la ferme » plutôt que de la « ferme à la fourchette ». Les freins que j'identifie sont d'abord d'ordre financier. Je pense qu'il faudrait trouver un mécanisme pour racheter les dettes des agriculteurs et leur permettre de réinvestir, avec des contreparties. Il y a aussi les freins techniques. Les fermes Écophyto sont parvenues à les lever. Mais cela réclame de l'accompagnement en termes de formation, de conseil. Sur ma circonscription, je connais beaucoup d'agriculteurs qui sont à plusieurs générations sur la même exploitation. Ce contexte peut générer des conflits entre génération. Parfois, les jeunes sont partis faire des études, et ils reviennent avec d'autres méthodes, d'autres approches, mais il leur faut « vendre » cela à leur famille. Ce n'est pas toujours simple. Cet aspect des choses est très important à prendre en compte si l'on veut faire sauter des freins. Pour moi, les agriculteurs sont au centre de la ruralité, ils en sont les pivots, il faut donc investir massivement dans toutes les potentialités de la ruralité. La protection du vivant elle est d'abord entre les mains des agriculteurs et je ferai tout pour les aider dans cette transition».*

> *"Pour moi, les agriculteurs sont au centre de la ruralité, ils en sont les pivots, il faut donc investir massivement dans toutes les potentialités de la ruralité."*

Avez-vous déjà réfléchi à des actions concrètes que vous pourriez mener sur votre circonscription ?

YdC : *«On peut citer la création, sur ma circonscription, d'une filière sarrasin. Au départ, c'était juste un petit atelier à Montbard, qui achetait son sarrasin à l'étranger. Cette petite filière naissante a bénéficié de l'aide de France Active, de l'Université de Bourgogne, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la métropole dijonnaise. La filière fonctionne aujourd'hui et doit organiser un événement, sans doute à l'automne, pour marquer cette réussite. Plusieurs agriculteurs se sont mis à cultiver du sarrasin. On peut créer de nouvelles filières, c'est possible. Par ailleurs, j'ai aussi travaillé avec une dizaine d'éleveurs qui ont constitué un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et qui contractualisent avec la métropole dijonnaise afin de vendre de la viande de qualité. Ces réussites, je pense qu'on peut les dupliquer, même sur de petites échelles, sur un territoire comme le nôtre. J'ai aussi mis en place une réflexion sur le stockage carbone dans laquelle on associe la société SEB et la Métal Valley qui regroupe des entreprises métallurgiques du secteur. Associer l'industrie et les agriculteurs, voilà un autre exemple de ce qui peut se faire pour renouveler un modèle. Les agriculteurs, on devrait aussi les associer plus étroitement aux dispositifs d'aide alimentaire pour les plus modestes à qui, souvent, on ne propose pas des produits de qualité. Ce serait, là encore, une manière de faire comprendre à quel point ils sont des acteurs d'un territoire. Je vais réunir prochainement un groupe d'agriculteurs de ma circonscription afin de voir comment ils perçoivent ces propositions. J'aimerais, à terme, déposer une proposition de loi allant en ce sens».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

(1) Écophyto est un plan qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Social

Mieux s'organiser pour mieux travailler

Sophie Marçot, consultante indépendante, accompagne et forme des agriculteurs et agricultrices à l'organisation du travail et vie des groupes. Ses conseils pour s'organiser et bien communiquer en élevage pour un travail en toute sérénité.

« *De nombreux agriculteurs ont l'impression de faire trop et tout le temps. Les aléas, l'imbrication permanente entre vie privée et vie professionnelle dans un contexte de changement de modèle et d'augmentation de la taille des exploitations peuvent être durs à supporter pour certains* », explique Sophie Marçot, spécialiste du travail en milieu agricole. Et d'ajouter : « *l'objectif est de permettre à l'agriculteur de travailler avec plus de sérénité, de gagner du temps non seulement dans son travail mais aussi pour sa vie personnelle* ». Appelant à agir avec méthode, elle a rappelé les trois clés de réussite indispensables à toute réorganisation du travail : accepter de prendre du temps pour en gagner ensuite, aller à contre-courant par rapport au poids des habitudes et procéder étape par étape en décomposant chaque gros objectif en petits objectifs plus facilement atteignables. La méthode prônée par Sophie Marçot commence par un travail d'introspection. Les bonnes questions à se poser sont : Où est-ce que ça fait mal ? Dans quelle situation je me retrouve débordé ? Le changement d'organisation peut ensuite s'amorcer lorsque l'agriculteur accepte de s'ouvrir à des idées nouvelles et au fait de chercher des sources d'inspiration afin de mettre en place un autre mode de fonctionnement au travail. Vient ensuite le moment de décider en se fixant des objectifs réalistes pour avancer à son rythme tout en mesurant l'impact potentiel que pourra avoir chaque changement organisationnel.


Photo Apasec.

Sophie Marçot, consultante indépendante, accompagne et forme des agriculteurs et agricultrices à l'organisation du travail et vie des groupes.

Savoir déléguer et transmettre

Au terme de chacune de ces étapes, l'agriculteur se trouve alors en capacité d'optimiser son quotidien et d'investir dans de nouveaux moyens pour y parvenir. Lorsque le travail se fait en équipe, mettre en place des outils favorisant le dialogue comme un temps de réunion ou un tableau sur lequel chacun peut écrire, représente un impératif. Trier et ranger en déterminant une organisation qui convienne à tous permet aussi de créer une atmosphère de travail plus sereine. De la même manière, Sophie Marçot insiste sur la nécessité de déléguer et de transmettre à des personnes de confiance afin d'optimiser sur le long terme le fonctionnement de ses équipes. « *Parfois, il n'y a pas besoin de tout révolutionner pour obtenir des résultats efficaces. Prendre le temps de se parler peut déjà permettre de faire d'énormes progrès* », témoigne Jean-Paul Laffay, membre du Gaec de Crocomby à Amplepuis (Rhône). Après avoir mis en place de nouvelles méthodes de travail, cet éleveur de bovins est rapidement parvenu à concilier ses trois objectifs prioritaires : rentabilité, vie privée préservée et bien-être des animaux. Il n'a d'ailleurs pas hésité à partager quelques pistes avec ses confrères : « *Le fait de s'ouvrir aux autres et de comparer le fonctionnement de son exploitation avec des collègues peut aussi permettre de s'améliorer sur des secteurs encore perfectibles* ».

PIERRE GARCIA



En bref

PAC Pas de nouvelles propositions législatives, assure la Commission européenne

Il n'y aura pas de nouvelle proposition de la Commission européenne sur la Pac, la proposition actuelle étant parfaitement compatible avec les objectifs des stratégies « *de la ferme à la table* » et « *biodiversité* », a assuré le nouveau directeur général de l'Agriculture, Wolfgang Burtscher, lors d'un échange le 26 mai avec la commission de l'Agriculture du Parlement européen. C'est également ce que conclut un rapport de la Commission analysant les liens entre la Pac et le Green deal. Il y a néanmoins quelques prérequis pour que la future Pac puisse répondre aux nouveaux objectifs environnementaux (réduction de l'usage des pesticides et des engrais, développement de l'agriculture biologique…) : le maintien de la conditionnalité renforcée, des éco-régimes obligatoires dans le premier pilier et 30 % de fonds du développement rural consacrés à l'environnement. Deux points devraient quand même être modifiés selon Bruxelles, qui espère que cela sera fait au cours des négociations : un budget minimal consacré aux éco-régimes et un renforcement des ambitions en matière de bien-être animal et de lutte contre l'antibiorésistance.

Emploi Les secteurs qui recrutent actuellement en agriculture

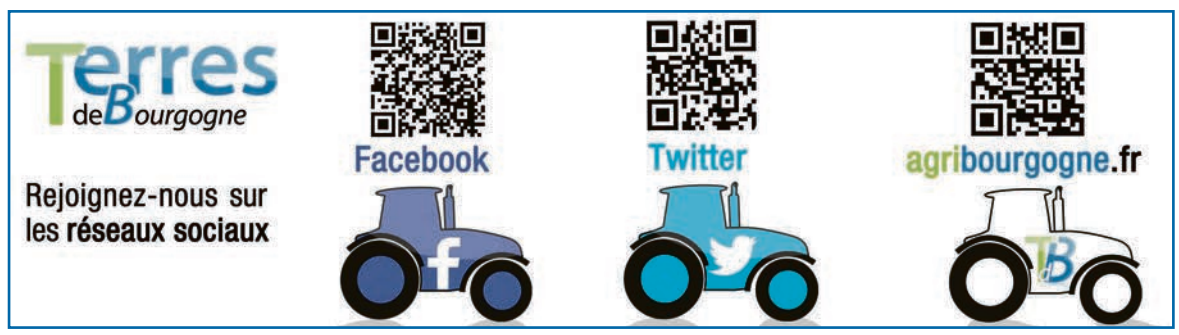
Selon l'Apecita, en mars et avril, le marché de l'emploi en agriculture, agroalimentaire et environnement a été bousculé. Les secteurs qui recrutent le plus actuellement sont : la production végétale avec un tiers des offres d'emploi de l'Apecita. 42 % des offres concernent le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture, 35 % proviennent des grandes cultures et 23 % de la viticulture-œnologie. Les métiers les plus recherchés sont dans la production (44 % des offres d'emploi), et dans le conditionnement et la logistique pour des postes d'opérateur de lignes de conditionnement, de préparateurs de commandes ou de chauffeurs (24 % des offres).

Assurances Groupama rassure malgré un doublement des sinistres

La filiale assurance-crédit et caution de Groupama affirme être « *aux côtés de ses clients pour accompagner leur reprise d'activité* », indique un communiqué le 25 mai. « *Notre connaissance des filières nous permet de moduler les éventuelles diminutions d'encours garantis en fonction du risque réel. Voire d'y renoncer si la solvabilité de l'acheteur est saine, ou si les mesures prises par l'entreprise pour passer ce cap difficile nous convainquent* », promet le leader de l'assurance-crédit en agroalimentaire. Selon Groupama, de nombreux assurés ont été affectés par des retards ou défauts de paiement, de la part d'importateurs chinois notamment. « *Sur les neuf dernières semaines, Groupama assurance-crédit et caution constate une augmentation de plus de 100 % des déclarations de sinistres par rapport à la même période l'an dernier* », ajoute le communiqué. Le groupe rappelle avoir assoupli ses dispositions contractuelles depuis le début de la crise du Covid-19, en allongeant les délais de déclaration de sinistres, en versant les indemnités de soutien à la trésorerie avec un mois d'avance, et en proposant les garanties complémentaires Cap, Cap+ et Cap Francexport.

Europe Une taxe sur la viande évitée

Éleveurs et consommateurs l'ont échappé belle. Le principe d'une taxe sur la viande n'a finalement pas été retenu dans le programme « *De la Ferme à la Table* » proposé par la Commission Européenne. Pourtant les premières versions du texte laissaient apparaître la possibilité de taxer la consommation de viande. Parmi les défenseurs de cette nouvelle taxe, le groupe de pression néerlandais « *True Animal Protein Price Coalition* ». Son objectif : taxer la viande pour réduire la consommation et donc le cheptel. Le produit de cette taxe étant utilisé pour baisser le prix des fruits et légumes et aider les ménages les plus pauvres. L'idée faisait donc son chemin mais on n'en retrouve plus trace dans le programme F2F, Farm 2 Fork de la Commission européenne. Avec la crise économique qui s'annonce suite au Covid 19, celle-ci a probablement jugé que le moment n'était pas venu d'instaurer un nouvel impôt sur un produit alimentaire.



Les listes recommandées colza 2020 de Terres Inovia sont disponibles

Un conseil variétal colza adapté à son territoire

Terres Inovia vous aide à faire votre choix variétal avec les listes recommandées Colza 2020. Les listes recommandées régionalisées sont disponibles sur le site www.myVar.fr.



Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Colza d'hiver
Conseil variétal régionalisé pour les semis 2020

Terres Inovia vous propose ses listes recommandées régionalisées de variétés de colza pour vous aider à réaliser ou à conforter votre choix variétal.

Seules les variétés mises à disposition de Terres Inovia par leur représentant, dans le cadre de leur évaluation de post-inscription, sont prises en compte.

Ces listes sont élaborées à partir des résultats d'essais de post-inscription conduits par Terres Inovia et ses partenaires en 2019 et antérieurement (résultats complets sur www.myvar.fr).
Afin de bénéficier du progrès génétique, les variétés présentes dans les listes ont été évaluées par Terres Inovia depuis maximum 4 ans (sauf cas particuliers).

Les variétés retenues dans les listes répondent à un **niveau de rendement minimum***. Pour chaque région, retrouvez les variétés recommandées :

- ✓ selon les principaux **critères agronomiques d'intérêts****
- ✓ avec des **précautions agronomiques** pour certaines variétés.

**le rendement de la variété doit être supérieur à la moyenne de l'essai dans au moins la moitié des essais sauf cas particulier*

***sensibilités au phoma, à l'élongation et à la verse*

Cliquez sur la carte pour accéder au conseil de votre région



Page 2
Page 3
Page 3
Page 4
Page 6
Page 8
Page 12
Page 13
Page 16
Page 18

Un conseil pour optimiser ses pratiques

Le choix variétal constitue un levier agronomique pour une gestion durable des ravageurs et maladies tout en permettant à la culture d'exprimer son potentiel. Pour qu'une variété fasse partie des listes recommandées, il faut que le rendement de cette dernière soit supérieur à la moyenne de l'essai dans au moins la moitié des essais. Elle doit également répondre à plusieurs objectifs tels qu'une moindre sensibilité aux maladies (phoma, cylindrosporiose, hernie), à la verse ou encore à l'élongation.

Des caractères agronomiques d'intérêt

Dans un contexte où les aléas climatiques se succèdent, il est intéressant de choisir des variétés avec des caractères agronomiques et des précocités différents afin de répartir le risque.

En plus de privilégier les variétés TPS Phoma, il est important de choisir des variétés avec une bonne dynamique de croissance à l'automne. En cas de semis précoce ou d'apport de matière organique, veillez tout de même à faire le choix de variétés avec un risque d'élongation moyen à faible et TPS/PS à la verse tout en respectant les densités de semis préconisées par l'institut.
L'économie de traitements phytosanitaires passe aussi par le choix variétal. Dans les secteurs régulièrement infestés de pucerons verts, il est pertinent de choisir une variété partiellement résistante au TuYV afin d'économiser un insecticide en cas de forte pression de ce ravageur. Un fongicide peut également être évité en cas de forte pression cylindrosporiose en choisissant une variété peu sensible à cette maladie.

N.Latraye – M.Geloen - Terres Inovia



Vers une modulation du travail du sol en temps réel

Le capteur SoilXplorer de CNH établit des cartographies de variabilité intraparcellaire des sols et pilote en direct les outils de travail du sol.

Positionné sur le relevage frontal du tracteur, le SoilXplorer de CNH (Case IH - New Holland) est un capteur mesurant la conductivité des sols à quatre profondeurs (0-25 cm, 15-60 cm, 55-95 cm et 85-115 cm), grâce à cinq bobines électriques, une émettrice et quatre réceptrices. S'appuyant sur un modèle agronomique, les mesures sont traitées instantanément par le logiciel SoilXtend, qui, combiné aux données de positionnement par satellites, permet d'établir des cartes de compaction des sols, de texture et de réserve utile, pour chacun des quatre horizons mesurés. Ces cartes définissent des zones «homogènes» au sein de la parcelle et permettent de positionner de manière pertinente les échantillons de sols pour des analyses plus poussées. *«On en déduit des cartes de potentiels, explique Jérôme Ménétrier, chef produits agriculture de précision pour Case IH et New Holland. Ces dernières peuvent être intégrées dans le CropXplorer, le capteur de biomasse qui module en direct la fertilisation azotée. Il est inutile d'apporter une quantité importante d'intrant là où le sol ne pourra jamais l'exploiter intégralement.»* Ce même raisonnement peut également être établi pour les apports d'eau par irrigation.

Les concessionnaires et prestataires comme cibles prioritaires

Pour rentabiliser ce capteur d'un peu plus de 30 000 euros, CNH cible les prestataires de services et son réseau de concessionnaires, qui seront à même d'analyser les cartes brutes ou de s'encadrer de partenaires avec des connaissances agronomiques pour y parvenir.

Par ailleurs, CNH travaille sur une autre utilisation de ce capteur: le contrôle en direct des outils de travail du sol attelé à l'arrière du tracteur. Une seconde interface, baptisée DepthXcontrol, est en mesure de piloter la profondeur de travail de l'outil au travers d'un distributeur. *«Quand nous passerons prochainement dans la version Isobus 4.3, nous pourrons nous abstenir de cette interface et pourrons piloter directement le relevage»*, poursuit Jérôme Ménétrier. Le DepthXcontrol propose trois modes de fonctionnement. N'exploitant que deux bobines de mesure sur les quatre, le premier se concentre sur du travail superficiel et optimise la profondeur de travail en fonction de la compaction des sols, de la teneur en eau et de leur texture. Le second mode est utilisé dans les opérations de sous-solage. L'opérateur définit une profondeur de travail minimale et une maximale: l'outil travaillera à la profondeur minimale, sauf quand le SoilXplorer détecte une zone de compactage profonde à casser. Ce fonctionnement optimise le débit de chantier et minimise la consommation de carburant. Le troisième adapte la profondeur de sol aux variabilités de profondeurs des différents horizons, pour ne pas les perturber. Cela évite par exemple de remonter des pierres, dans les zones de la parcelle où la roche est plus affleurante.

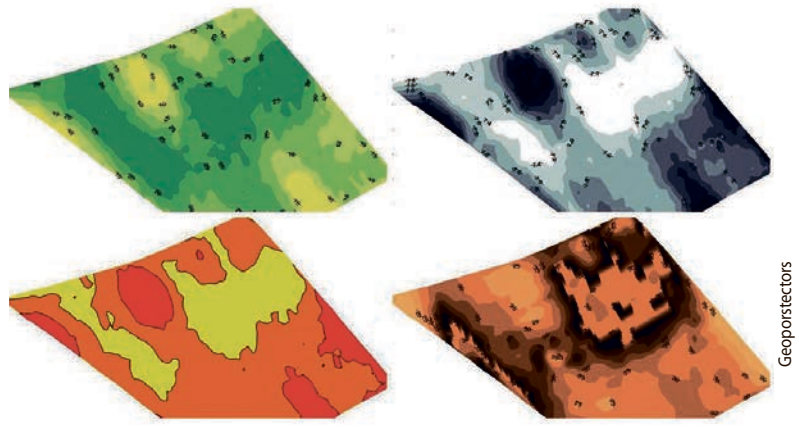
Dernier algorithme, le SeedXcontrol pilote la densité de semis en fonction de la teneur en eau et de la texture du sol. Ce logiciel est encore en phase de développement avec des agronomes pour le pilotage pertinent de la densité de semis.

LUDOVIC VIMOND



Geoporstectors

À la différence d'autres capteurs du marché, le SoilXplorer est Isobus-ready et non-invasif. Il évolue à une hauteur idéalement comprise entre 25 et 45 cm, ce qui permet de l'utiliser alors qu'une culture est en place.



Geoporstectors

Plusieurs cartes peuvent être établies à l'aide du SoilXplorer, comme ces cartes de profondeurs de sol travaillées (vert), de réserve utile (gris), de conductivité (rouge et jaune) et de profondeur de sol (orange et noir).



AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com
HE-VA

JEAN-MICHEL CHENILLOT
89000 Saint Georges sur Baulche
Port. 06 08 95 26 90 - jmc@agridis.com

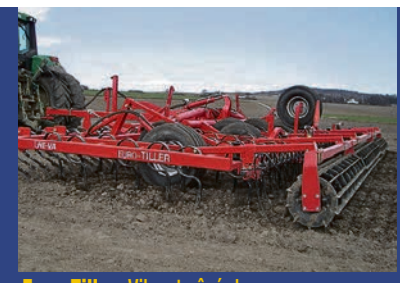
THIERRY CHENILLOT
74350 Cruseilles
Port. 06 08 97 59 88 - thierry.chenillot@orange.fr



Combi-Disc : Combiné de déchaumage et de préparation. Dents + disques 3 ou 4 m .



Herse étrille Weeder de 3 à 15 m. pour désherbage bio.



Euro-Tiller: Vibro traîné de 7 à 10 m, en 7 rangées de dents.



Tip-Roller : Rouleaux auto-porteur de 3,3 m. à 20,30 m.



Disc-Roller : Nouveau déchaumeur à disques, contour porté ou traîné de 2,50 m à 8 m.



Tip Roller : Rouleau semi porté avec anneaux étoiles déchiqueteurs et rotor hacheur.

L'isobus rend les charrues intelligentes

Les charrues accèdent à diverses fonctionnalités simplifiant la conduite. Les plus perfectionnées embarquent même des dispositifs pilotés par GPS, afin de réaliser un labour aux finitions parfaites.



D. Laisney

Le relevage individuel des corps Smart Ploughing Lift de Kuhn permet d'obtenir des fourrières non hachées pour une finition du labour sans résidus en surface.

Régler la profondeur de labour sans descendre de la cabine, tracer des sillons parfaitement rectilignes, terminer les fourrières sans laisser de résidus en surface… toutes ces opérations relèvent aujourd'hui du domaine du possible, grâce aux dispositifs intelligents embarqués sur les charrues. Ces fonctionnalités se contrôlent depuis un terminal Isobus et s'accompagnent généralement d'une batterie de distributeurs électrohydrauliques. Certes, elles augmentent le montant de l'investissement, mais présentent l'avantage de réduire la fatigue et rendent le labour plus accessible aux chauffeurs peu expérimentés. En revanche, elles imposent l'utilisation d'une console compatible et ne permettent pas de travailler en cas de problème électronique, le comble pour une charrue. Le niveau d'automatisation varie selon les marques et débute avec la gestion depuis la cabine d'opérations courantes, comme la mise en configuration pour le dételage ou le passage de la position transport à celle de travail, et inversement.

Ces fonctionnalités apportent un réel confort et renforcent la sécurité en limitant le nombre d'allers et retours en cabine. Ainsi, le simple appui sur une touche de l'écran de contrôle suffit à passer la charrue de la verticale à l'horizontale avant de prendre la route. Chez Lemken, par exemple, si la charrue est équipée d'un rouleau de rappuyage, ce dernier se relève et se replie automatiquement lors de la sélection du mode transport.

Le retournement automatique

Le terminal Isobus s'utilise généralement pour gérer d'autres paramètres, tels que le réglage de l'aplomb, la largeur retournée par le premier corps (déport), la profondeur de labour et la pression de déclenchement des sécurités non-stop hydrauliques. À l'instar de Lemken, les données peuvent parfois être enregistrées pour différents utilisateurs ou selon le type de labour (dressé, jeté…), afin de les retrouver lors des chantiers suivants. La fonction marquage de la charrue Kverneland I-Plough permet de tracer une ligne délimitant la fourrière, afin de relever au bon moment. Le retournement automatique en bout de champ, proposé par Kuhn sur sa charrue Varimaster L Smart-ploughing, simplifie les manœuvres. Le chauffeur actionne uniquement la montée du relevage et le retournement s'effectue dès que la hauteur programmée est atteinte. Il est alors libéré de cette tâche répétitive et peut se concentrer pleinement sur la réalisation du demi-tour.

Fini les fourrières en dents de scie

Les charrues les plus évoluées intègrent des fonctions pilotées par GPS, telles que le réglage automatique de la largeur de travail. Ce dispositif, agissant sur le mécanisme de largeur variable, se révèle intéressant en présence de contours de champ sinueux ; ou de chauffeur rencontrant des difficultés à rouler droit. Il permet en effet, après un ou plusieurs passages, d'obtenir un sillon rectiligne. Ce procédé équipe notamment les modèles Kuhn Varimaster L Smart Plough, Kverneland 2500 i-Plough et Lemken Juwel 8i. Il est aussi disponible en tant qu'équipement adaptable, comme le propose Vantage avec la solution GeoPlough X compatible avec les charrues à largeur variable.

Inédite, la gestion indépendante par GPS du relevage des corps Smart Ploughing Lift de Kuhn est certainement la fonctionnalité la plus sophistiquée aujourd'hui disponible sur une charrue. Utilisant le positionnement par satellites et la sécurité non-stop hydraulique des corps, cet automatisme garantit la formation de fourrières non hachées et bien parallèles aux limites de la parcelle. Le chantier se termine ainsi sans repasser à des endroits déjà labourés, ce qui évite à la charrue de remonter des chaumes en surface et au chauffeur de se faire secouer. La fonction Smart Ploughing Lift demande de mémoriser au préalable la forme de la parcelle sur le terminal en réalisant le tour avec le tracteur et la charrue relevée. Elle présente par ailleurs un intérêt en terrains pentus, en permettant de réduire le nombre de corps travaillant à la montée.

David Laisney



L. Vimond

Le pilotage du système de largeur de travail variable via GPS permet d'obtenir des sillons parfaitement rectilignes, même en partant d'une bordure de parcelle sinueuse.



D. Laisney

Le terminal Isobus permet, sur les charrues les plus perfectionnées, de contrôler l'ensemble des paramètres depuis la cabine, tels que la profondeur de travail, l'aplomb, la mise en position transport…



Lemken

Les charrues pilotées par Isobus intègrent une unité de commande électronique (ECU) pour gérer les différents automatismes.





•les*nouveautés*•les*nouveautés*•les*nouveautés*•les*nouveautés*

Alpego Un déchaumeur à dents moins lourd

Afin de ne pas imposer un gabarit de tracteur trop important, le déchaumeur Alpego à trois rangées de dents Cayman CF - remplaçant du CB - reçoit un nouveau design de châssis utilisant une nouvelle qualité d'acier. Le gain de poids est de 400 kg pour l'unique modèle repliable de 4 m pour l'instant proposé. L'outil reprend les dents à sécurité non-stop (750 kg à la pointe), la rangée de disques niveleurs et l'offre de 4 rouleaux (cage, ring, disc et flex).



M. Portier

Amazone Un déchaumeur porté, léger et universel

L'Amazone Cenio est un déchaumeur composé de trois rangées de dents proposant un espace entre dents de 30 cm. Léger et robuste, il est conçu pour des tracteurs de 105 à 190 ch. Travaillant à une profondeur de 5 à 25 cm, il peut recevoir différents socs et dents. Proposant plusieurs positions d'attelage pour s'adapter aux différents gabarits de tracteurs, le Cenio est doté de dents à sécurité boulon dans sa déclinaison Special ou à ressort se déclenchant au-delà de 450 kg à la pointe en version Super. Le réglage de la profondeur est mécanique ou hydraulique, une échelle graduée informant le conducteur. Le nivellement est assuré au choix par des lames en acier à ressort ou des disques légèrement crénelés de 410 mm à palier sans maintenance. L'unité de nivellement se règle soit manuellement (cales), soit automatiquement en fonction de la profondeur de travail. Amazone propose un choix de 10 rouleaux pour le rappui, facilement interchangeables à l'aide de deux brides, ainsi que différentes herses peignes. Le semoir de petites graines GreenDrill 200 est aussi proposé en option.
Largeur : 3, 3,50 et 4 m



Amazone

DÉCHAUMAGE SUPERFICIEL 2 SOLUTIONS HORSCH



Gamme CRUISER SL porté à 4 rangées de dents ou CRUSER XL semi-porté à 6 rangées de dents
+ large gamme de socs 5 à 10 cm et patte d'oie



Gamme JOKER CT porté ou JOKER RT à deux rangées de disques Ø 52 mm + Crossbar ou rouleau couteaux

et MiniDrill pour vos semis de couverts végétaux



HORSCH
L'agriculture par passion

Nos bases en Côte d'Or :
21400 CHATILLON SUR SEINE - 03 80 91 52 21
21110 LONGEAULT - 03 80 48 91 50
21200 VIGNOLES - 03 80 21 46 10
www.nodimat.com
retrouvez-nous sur @nodimat

NODIMAT
GROUPE OUVRARD

Amazone Les Catros XL jusqu'à 8 m


Amazone

Proposés jusqu'à présent de 3 à 4 m, les Catros XL sont désormais disponibles jusqu'à 8 m.
Ils bénéficient tous d'une nouvelle conception de châssis. Les nouveaux modèles de 4 à 6 m sont proposés en versions portées repliables ou semi-portées, tandis que les modèles 7 et 8 m sont disponibles uniquement en version semi-portée.
Doté de disques de diamètre 610 mm, le Catros XL est polyvalent notamment en présence de résidus végétaux volumineux.
Il peut ainsi travailler jusqu'à 16 cm de profondeur, réglable hydrauliquement de série. Les disques sont espacés de 25 cm sur chacune des deux rangées, soit un interligne de 12,5 cm au travail.
Il peut recevoir, au choix, des disques concaves à gros crénelage ou encore des disques à petit crénelage. Les disques de bordure sont réglables individuellement.
Ces nouveaux reprennent la conception des précédents modèles: disques indépendants fixés individuellement par une sécurité en matière élastomère, sans graisseur ni maintenance. Ils reçoivent toutefois un nouveau bras porte disque renforcé.
Les versions semi-portées 7 et 8 mètres peuvent être équipées du système ContourFrame, option permettant aux éléments droit et gauche d'épouser les inégalités du sol.

Bednar Le décompacteur TerraStrip en interligne de 75 cm



M.Portier

Le décompacteur strip-tiller TerraStrip de Bednar se décline en version de 8 rangs à 75 cm. Il peut recevoir des dents Zero Mix générant un ameublissement en profondeur sans mélanger la terre en surface, contrairement aux dents Active Mix. L'appareil est complété par un rouleau qui ne rappuie le sol que sur les bandes travaillées. Le TerraStrip ZN 8R/75 peut être associé à une trémie frontale ou attelé sur un châssis semi-porté doté d'une trémie pour la fertilisation.

MORVAN FOURCHE
FOURCHE à PIERRES, BOIS, ENSILAGE et MANUTENTION pour TRACTEUR et TÉLESCOPIQUE
• largeur de 1,70 à 2,40 m.
• profondeur 1,40 m.



ETS LANTIER et FILS
Domaine de Chassy le Haut
58190 Vignol
Tel. 06 79 49 33 54
lantierbruno@gmail.com

Bonnel Les tasse-avant Modulo rappuient large

Les tasse-avant Modulo XXL adoptent des pneus larges pour mieux rappuyer entre les roues des tracteurs. Le modèle 120 XXL de 1,20 m reçoit, par exemple, deux roues 480/45-17 et garantit, selon Bonnel, un meilleur rappuyage que le Modulo 150 d'ancienne génération pourvu de quatre roues moins larges. Ces tasse-avant bénéficient par ailleurs d'un mécanisme de direction revu mieux adapté aux systèmes d'autoguidage. Ils se déclinent en largeur de 1,2 à 6 m, à châssis fixe ou repliable, et compte de 2 à 6 roues. Le constructeur dévoile également les Modulo XXL-IF conçus pour être intégrés entre le relevage avant et la trémie frontale à tasse-avant central, afin de rappuyer sur toute la largeur du combiné de semis. Ces équipements, disponibles de 4 à 6 m, se présentent sous la forme d'une interface dont la partie centrale supporte la trémie et les extrémités repliables reçoivent les roues.


Boneel

Bugnot Un broyeur de pierres peu énergivore

Avec le broyeur BP 190, le broyage de pierres devient accessible avec un tracteur développant de 110 à 120 ch. Cet outil doté d'un rotor de petit diamètre travaille sur 1,90 m de large. Il reçoit une enclume fixe et une porte arrière à réglage hydraulique de l'ouverture. Son boîtier principal admet jusqu'à 160 ch.


D.Laisney





Désherbage mécanique performant



DISTRIBUTEUR EXCLUSIF Einböck

ETS MARECHAL

DONZY	**03 86 39 30 51**
ST SATUR	**02 48 54 12 97**
CORBIGNY	**03 86 20 04 78**

Claydon Une bineuse à céréales de 8 mètres

La gamme de bineuses à attelage frontale Terrablade de Claydon est complétée par le haut avec un modèle de 8 m. Dotée d'un interrang de 30 cm, réglable au besoin, elle se destine au binage des céréales, mais pas seulement. Très simple techniquement avec ses dents souples et son pilotage manuel, cette bineuse s'affiche à un tarif attractif.
Largeur : 8 m
Nombre de dents : 26
Poids : 720 kg
Hauteur/largeur repliée : 3,73/2,78 m


Claydon



Travail du sol ultra-superficiel grâce au CrossCutter Disc

Maintenant disponible sur les Carrier XL !

Le CrossCutter Disc permet un travail du sol complet avec une profondeur de travail à 5cm seulement (TCS light).
Son intensité de coupe unique scalpe, hache et mélange la surface du sol en un seul passage.

En équipant le Väderstad Carrier avec le CrossCutter Disc vous accédez à une nouvelle agronomie.



VÄDERSTAD
Là, où l'agriculture commence

Ets COIGNET

Clamecy	Ciez	La Charité/Loire
03 86 27 19 38	03 86 26 43 28	03 86 70 15 93

FIOUL CHAUFFAGE - GNR - LUBRIFIANTS - GRANULÉS de BOIS



Pneus agraires, camionnettes, tourismes, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage
Vulcanisation à chaud des pneus accidentés

AVENIR *motoculture*

21 Arc/Tille - Ménétreux **03 80 60 07 77**

DACHARD SAS

58 St Benin d'Azy **03 86 60 21 80**

Groupe Sureau — Sureau Europagri

89 Avallon - Tonnerre - 58 Tannay **03 86 34 18 35**

MALECOT POIRIER AGRI

58 Saint-Loup - 89 Ligny le Châtel **03 86 26 24 49**

•les**nouveautés**•les**nouveautés**•les**nouveautés**•les**nouveautés**

Einböck Biner au plus près du rang



M. Portier

Dotée d'éléments bineurs positionnés au-dessus de la ligne de semis, plutôt que dans l'interrang comme traditionnellement, la bineuse Chopstar-Twin d'Einböck permet d'améliorer la précision du désherbage en se rapprochant au plus près du rang. Chaque élément combine deux roues Farmflex suivies de deux disques concaves (écartement et angle ajustables) et deux lames Lelièvre. Un soc patte d'oie désherbe l'interrang, tandis que chaque élément peut être complété à l'arrière par des roues à doigts souples ou une roto-étrille. L'interface de guidage par caméra offre des mouvements à la fois réactifs et souples, pour intervenir jusqu'à 10-12 km/h, selon le constructeur.
Interrang : supérieur à 30 cm
Nombre de rangs : 5 à 24

Green Vision Une bineuse 15 rangs



M. Portier

Présentée en modèle 12 rangs à 50 cm d'écartement, la bineuse Winxx de Green Vision profite d'un châssis et d'éléments lourds, assurant robustesse, stabilité et capacité de pénétration en sols durs. Monté sur parallélogramme, chaque élément dispose d'une roue de jauge réglable par manivelle. Deux types de pièces travaillantes sont disponibles : socs cœurs ou socs butteurs. Le constructeur propose également des protège-plants escamotables, ainsi que des étoiles de binage (type doigts Kress) de sa propre conception, baptisées Rotasun. La Winxx est disponible en interrangs de 40 à 80 cm.

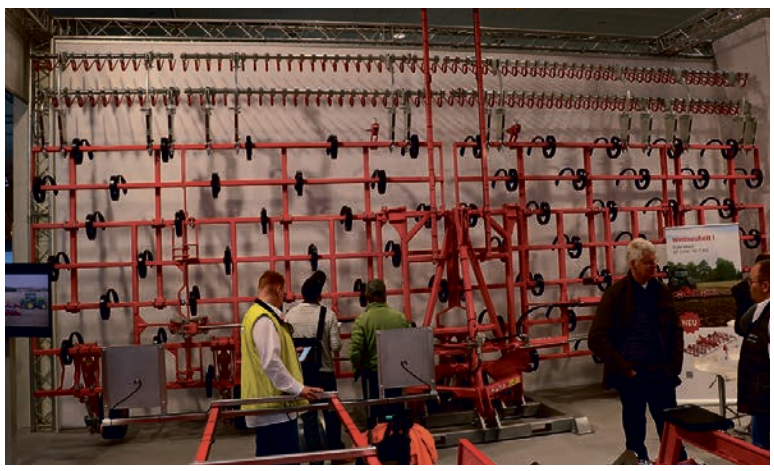
Grégoire Besson Un déchaumeur à grands disques



M. Portier

En complément de son modèle Normandie, Grégoire Besson propose le déchaumeur à disques indépendants DDIHC, qui se démarque par ses disques galbés à petits créneaux de 620 mm de diamètre (épaisseur de 6 ou 7 mm en option) montés par paire sur sécurité à ressort. Le dégagement sous châssis de 725 mm et la distance entre les rangées de disques de 950 mm facilitent le passage des résidus et autorisent un travail jusqu'à 18 cm de profondeur. Proposé uniquement en version portée à châssis fixe, le DDIHC peut recevoir différents types de rouleaux (barre 500 mm de diamètre, double barre 500 et 400 mm, Impak U et V de 540 mm) à réglage mécanique ou hydraulique en option. Une herse peigne peut également s'intercaler entre les deux rangées de disques ou entre les disques et le rouleau. L'appareil dispose d'un déflecteur à disque à gauche, complété d'un second à droite en option.
Modèle : DDIHC 50/60
Largeur : 2,50 ; 3/3,50 ; 4 m
Nombre de disques : 20, 24/28, 32
Écartement entre disques : 230 mm
Puissance tracteur : 120, 150/180, 210 ch

Güttler Un déchaumeur porté de 9 m.


M. Portier

La gamme de déchaumeurs à dents vibrantes SuperMaxx de Güttler prend de l'envergure avec l'arrivée d'un modèle porté de 9 m de large. Doté de 6 roues de jauge pour le suivi du sol, il se replie en 4 parties. Cet appareil se décline en versions à 5 ou 7 rangées de dents. La seconde impose, de par son porte-à-faux, une roue de transport qui est dételée au champ.





•les***nouveautés***•les***nouveautés***•les***nouveautés***•les***nouveautés***

He Va Herse étrille Weeder HD : 4 choix de dents

La Weeder HD est une évolution des herses étrille Weeder du constructeur danois, disponibles de 3 à 15 m de large. La Weeder HD est équipée de grandes roues qui réduisent la pression sur le sol et procurent une conduite plus stable. Elle se différencie également en proposant quatre combinaisons de dents différentes. Elle est équipée de longues dents doubles flexibles sur un total de 5 rangées et la dimension des dents est répartie de la manière suivante : dents de 7 mm sur les 5 rangées, dents de 9 mm sur les 5 rangées, dents de 9 mm sur les premières rangées et dents de 7 mm sur les dernières rangées. La Weeder est construite avec des compartiments flottants de 1,5 m, pour un meilleur suivi de terrain. Les dents doubles la rendent appropriée pour les semis en ligne de blé, par exemple, ou l'aération des prairies.



hE vA

Horsch Les bineuses Transformer à système de guidage intégré

Les bineuses à dents Horsch Transformer VF bénéficient du guidage par caméra pilotant un mécanisme translateur intégré dans le châssis. Elles profitent également du relevage hydraulique et automatique des rangs piloté par GPS. Ces machines disposent d'un châssis autorisant le réglage rapide des interrangs entre 25 et 90 cm. Leurs éléments sur parallélogramme se complètent en option de disques protège-plants, ainsi que de roues à doigts flexibles pour un désherbage mécanique sur le rang. L'offre se compose de bineuses de 6 et 8 m d'envergure en trois parties et de modèles de 9 et 12 m en 5 éléments, qui se replient au transport en respectant un gabarit inférieur à 3 m de large et 4 m de haut.
Largeur : 6, 8, 9 et 12 m - Dégagement sous bâti : 66 cm



D.Laisney



Köckerling Deux sécurités au choix pour le déchaumeur Rebell Classic



M. Portier

La nouvelle génération de déchaumeur à disques indépendants Rebell Classic de Köckerling adopte un châssis central redessiné offrant plus de dégagement. Les disques peuvent être montés sur une nouvelle sécurité à ressort spirale offrant plus de rigidité que la sécurité à lame ressort toujours disponible. L'appareil reçoit désormais un seul vérin de terrage central en châssis fixe, complété de deux vérins esclaves en version repliable. La version semi-portée Rebell Classic T profite également d'un châssis au design épuré. Disposant de roues de jauge, elle intègre un terrage hydraulique de série. En option, elle reçoit un rouleau hacheur à l'avant et une planche niveleuse devant le rouleau.
Modèle : Rebell Classic/Rebell Classic T - Largeur : 3 ; 4,10 ; 5,20 m/5 ; 6 ; 8 m - Disques : crénelés 515 mm



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

•les***nouveautés***•les***nouveautés***•les***nouveautés***•les***nouveautés***

Kuhn Le déchaumeur Optimer voit large

D'une largeur de travail de 9 et 12 m, les déchaumeurs à disques indépendants Kuhn Optimer L 9000 et 12000 reçoivent des disques de 510 mm de diamètre montés sur des sections indépendantes pour un bon suivi du sol. Sur la version XL des Optimer, disponibles en 6, 7,50, 9 et 12m, on trouve des disques de diamètre 620 mm. Le grand dégagement permet aux Optimer L de travailler dans des gros volumes de résidus. La gestion hydraulique de la pression des vérins d'extension assure une bonne pénétration et une profondeur de travail constante sur toute la largeur. Dotés à l'arrière de double rouleaux double U, ces déchaumeurs proposent un pilotage hydraulique de la profondeur de travail. Une seule action permet un repliage sécurisé de l'outil pour le transport. Sur route, le gabarit ne dépasse pas 3 m de large et 4 m de haut.



Kuhn



Kverneland Dégagement accru sur les charrues portées 2300 S, 3300 S et 3400 S

Les charrues portées de dernière génération 2300 S, 3300 S et 3400 S profitent de technologies développées sur le modèle Kverneland 2500 i-Plough. Elles reprennent la tête d'attelage permettant à la charrue de se comporter sur la route comme un véhicule remorqué, afin de supprimer le dangereux effet de balayage en virage dû au porte-à-faux. Ces outils bénéficient de nouveaux étançons au profil arrondi et d'un dégagement sous bâti porté à 80 cm, facilitant le travail en présence de résidus. L'utilisation est simplifiée grâce au réglage centralisé par paire des rasettes. Elles se déclinent toutes en version Varilarge et non-stop à lames ressort. Le modèle 2500 B reçoit des sécurités à boulon, tandis que la variante 3400 S existe également en largeur de travail ajustable manuellement. Cette dernière charrue autorise le labour dans la raie ou hors raie avec des tracteurs jusqu'à 350 ch.
Par ailleurs, le nouveau versoir n° 38 permet de labourer jusqu'à 35 cm de profondeur tout en créant un sillon large pour le passage de pneumatiques jusqu'à 710 mm de large
2300 S Varilarge : 3 à 5 corps - 3300 S Varilarge : 3 à 6 corps
3400 S réglable : 5 à 7 corps - 3400 S Varilarge : 5 à 7 corps



D. Laisney

Lemken
Le déchaumeur Koralin combine dents et disques



Lemken

Le déchaumeur semi-porté Koralin se compose de deux rangées de disques, ouvrant le sol et découpant les résidus organiques, suivies de trois rangées de dents pourvues de socs patte d'oie. Cette combinaison garantit, selon Lemken, une bonne pénétration de l'outil dans les sols secs et une réelle capacité à enfouir les résidus végétaux. Le constructeur avance aussi que les socs, intervenant après les disques, sont ainsi moins exposés à l'usure et présentent une durée de vie multipliée par trois. Le Koralin reçoit des roues pour le contrôle de la profondeur. Il dispose à l'arrière d'un rouleau, qui laisse place en option à une herse peigne.
Largeur : 6,6 et 8,4 m
Diamètre des disques : 510 mm
Profondeur de travail : 2 à 10 cm



•les***nouveautés***•les***nouveautés***•les***nouveautés***•les***nouveautés***

Phenix Agrosystem Une houe rotative pour l'écroutage intensif


M. Portier

Le jeune constructeur Phenix Agrosystem étoffe sa gamme avec une houe rotative qui partage 30 % de pièces communes avec la bineuse lancée auparavant. Affichant un poids de 2,4 t, la houe Helios est taillée pour maintenir une bonne capacité d'écroutage, quelles que soient les conditions. Le réglage de la profondeur de travail s'effectue par des roues de terrage, complété par un ajustement de l'aplomb grâce au troisième point. La répartition de la pression au sol peut être optimisée par le montage en option d'un vérin hydraulique par élément. Espacés de 9 cm, ces derniers reçoivent deux roues étoilées tournant à l'envers. Outre l'écroutage à 1-2 cm, le sens de rotation inversé assure une profondeur de travail uniforme et un rappui du lit de semence, selon le constructeur qui travaille par ailleurs à la mise au point d'une nouvelle forme de roue étoilée. Le travail est complété par un peigne dont la profondeur se règle indépendamment par des manivelles. À noter que tous les axes des éléments sont montés avec des bagues polymères limitant la prise de jeu. - Largeur : 4,80 ; 6,40 et 8 m

Quivogne Un déchaumeur à trois rangées de dents plus léger


M. Portier

Petit frère du BlackBear dont il reprend les dents à sécurité double ressort (450 kg à la pointe), le déchaumeur Quivogne à trois rangées de dents BearCub se démarque par son châssis plus compact et léger, adapté aux tracteurs 4 cylindres. Il est doté d'une rangée de disques niveleurs de type fléaux, montés sur boudins en élastomère. Quatre modèles de rouleaux sont disponibles, le réglage du terrage s'effectuant par des broches.
Largeur : 3 et 3,50 m
Nombre de dents : 10 et 12 - Dégagement sous châssis : 750 mm
Écartement entre dents : 300 mm
Distance entre rangées : 700 mm - Poids : 2 015 et 2 315 kg



Razol Une bineuse entièrement revue

Le constructeur Razol met à jour son offre de bineuses avec une conception totalement repensée. Le châssis très épuré utilise une poutre principale carrée, inclinée à 45 degrés, sur laquelle sont fixés des éléments déplaçables, en dévissant simplement une vis. Le réglage manuel de l'interrang s'en trouve facilité. Dotés d'un réglage de profondeur par manivelle, les éléments reçoivent au choix différents types de dents, dont un soc scalpeur et une lame Lelièvre, ou encore une herse peigne. Ils bénéficient de nouveaux protège-plants à palier sans entretien et peuvent intégrer des doigts Kress à l'avant ou à l'arrière. Un module à trois dents est prévu pour les écartements de 45 à 60 cm et à cinq dents pour ceux de 65 à 80 cm. Un système de guidage est en cours de développement.
Châssis : fixe/repliable
Nombre de rangs : 4 à 6/6 à 12


M. Portier

Steketee Réglage électrique des éléments bineurs


Stektee

Avec le mécanisme de réglage en continu développé par Steketee (groupe Lemken) sur ses bineuses, il devient facile d'adapter la largeur de travail de chaque élément à l'interrang, afin de réaliser un désherbage mécanique au plus près de la culture. Le procédé se décline en trois versions. La première, de type mécanique, se compose d'une manivelle déplaçant transversalement les supports des socs. Une graduation permet de repérer la valeur appliquée et de la reporter sur l'ensemble des éléments. La seconde version retient des moteurs électriques pilotés depuis un terminal mobile pour visualiser le réglage directement sur la bineuse depuis le sol. La troisième utilise le guidage par caméra IC-Light pour ajuster les éléments automatiquement et en continu au travail.

Väderstad La gamme NZ complétée


Väderstad

Le constructeur suédois propose un nouveau préparateur de lit de semences, le NZ Mounted 600, en 6m de large et en version portée. Jusqu'à présent, il était proposé en 5m. Ces machines sont équipées d'une barre d'attelage qui peut être verrouillée ou flottante, ce qui permet au NZ de se déplacer indépendamment du tracteur pour suivre au mieux le sol. Les NZ sont composés d'une rangée de dents de nivellement CrossBoard, réglable hydrauliquement, puis de 4 rangées de dents vibrantes espacées de 9 cm, dents pouvant travailler jusqu'à 10 cm de profondeur, profondeur contrôlée grâce à 3 roues dans le châssis. Enfin, une herse simple ou double termine le travail. Le NZ Mounted 600 est entrée en production au début de l'année.

Lors du dernier Agritechnica, Väderstad a présenté sa nouvelle herse à dents, le NZ Extreme 1250-1425 de 12,50 et 14,25 m de large. Le NZ Extreme est construit à partir d'un châssis flexible de 5 sections, capable de s'adapter au profil du champ et de conserver la profondeur choisie. Une série limitée sera présentée cette année sur plusieurs marchés. Ces machines seront soumises à la procédure de tests de longévité que toutes les machines Väderstad subissent avant d'être entièrement mises sur le marché. À la fin des derniers tests, la fabrication commencera en 2021, avec pour ambition d'être en pleine production à la fin de l'année.

Soutien syndical

Poursuite des actions en lien avec la crise sanitaire

La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté relaie ici les dernières actions en date menées par la FNSEA, notamment pour l'accompagnement de la filière vitivinicole confrontée aux conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19.

1/ Plan de soutien et de relance à la filière viti-vinicole : une première étape qui doit vite être confortée

Pour répondre à la grave crise que traverse la filière vitivinicole française, les ministres de l'Agriculture, de l'Économie ainsi que le secrétaire d'État auprès du ministre des Comptes publics, ont annoncé le 11 mai, un premier volet d'aides afin de venir au soutien de nos entreprises et exploitations.

Concernant la distillation : le principe d'une distillation de crise sur la base d'une enveloppe de 140 millions d'euros, dont 80 millions d'euros provenant de l'OCM (soit une participation de l'État à hauteur de 60 M€) a été acté : c'est-à-dire 2Mhl à une « moyenne » de 70 €/hl

• Le fait d'utiliser des fonds de l'OCM a été dénoncé par les professionnels, puisque cela vient impacter les investissements pour la relance du secteur.

• Pour rappel, notre demande porte sur 260 millions d'euros, incluant les besoins des distillateurs, pour au moins 3 millions d'hectolitres de vins à un prix de 80 €/hl pour les AOP/IGP et 65 €/hl pour les vins sans IG. La réponse du gouvernement est une première réponse, mais reste à ce stade, insuffisante pour espérer un effet sur le marché. Les organisations viticoles, ainsi que la FNSEA, demandent que le dispositif soit redimensionné à la hauteur des besoins.

• Par ailleurs, la filière a rappelé la nécessité de ne pas faire l'impasse sur une aide au stockage, vendange en vert, maîtrise de la production, etc.

Concernant l'exonération de charges sociales : les ministres ont annoncé une exonération de charges sociales pouvant aller jusqu'à 100 % pour les entreprises les plus impactées.

• Pour les professionnels, ce dispositif d'exonérations de cotisations sociales des exploitants et de cotisations sociales patronales doit être rapidement calibré. Pour une filière qui ne peut recourir au chômage partiel pour la plupart des postes pendant la fermeture du secteur Café-Hôtels-Restauration (CHR), il doit être simple et accessible à tous (exploitations, coopératives, groupement d'employeurs) en fonction des pertes.

Concernant le fonds de compensation : à ce stade, aucune annonce en ce sens, les ministres ont cependant rappelé que ce point était défendu au niveau européen.

Concernant les mesures de relance : à ce stade, nous n'avons pas obtenu de réponse du gouvernement. Pour rappel, nous demandons :

• Un assouplissement des règles relatives aux programmes nationaux d'aide à l'investissement et à la promotion vers les pays tiers afin de permettre la relance du secteur.

• Le report des sommes non consommées au 15 octobre 2020 sur les programmes nationaux d'aides, sur les enveloppes nationales des exercices 2020-2021 à 2022-2023.

Cette première étape dans la construction d'un plan de soutien est reçue positivement, mais nous souhaitons qu'elle soit complétée au plus vite. L'État français doit entendre l'inquiétude de la filière vitivinicole française qui, chaque jour passant, ne cesse de grandir face à des réponses qui, bien qu'encourageantes, sont loin d'être suffisantes.

2/ La FNSEA et les organisations viti-vinicoles précisent leurs demandes en vue de la mise en œuvre de la première phase du plan de soutien

Suite à la réunion du 11 mai avec les ministres, et aux premières annonces, la FNSEA et les organisations viticoles de la production ont précisé leurs demandes par courrier pour la mise en œuvre des dispositifs, afin qu'ils soient simples, accessibles à tous et rapidement mis en œuvre.

Nos demandes concernant la mise en œuvre pratique de la distillation de crise :

• Une mise en œuvre urgente

• Le dispositif ne doit comporter ni contingentement par région, ni contingentement par segment

• Un prix de 65 €/hl pour les VSIG et de 80 €/hl pour les IGP et AOC.

• Pour les AOC et les IGP, les produits doivent avoir fait l'objet d'une déclaration de revendication afin d'éviter tout contrôle supplémentaire.

• Conformément aux annonces du 11 mai, la procédure d'appel à projet doit se faire sur la base d'une enveloppe financière qui pourra être complétée.

• Comme indiqué par le ministre de l'Économie et des Finances, la décision devra également prévoir un complément financier pour les distillateurs.

• Nous ne souhaitons pas voir apparaître dans cet appel à projet un plafond en volume

• En cas de dépassement des demandes par rapport à l'enveloppe, nous souhaitons appliquer une réduction linéaire des volumes engagés identique pour toutes les souscriptions.

• Il convient également que les producteurs s'engagent au plus près de leurs besoins réels : un mécanisme de sanction financière devra être prévu en cas de non-livraison de la totalité ou d'une partie des volumes accordés après réfaction

Une réunion était prévue entre Jérôme Despey, Stéphane Héraud (président AGPV) et le cabinet du ministre de l'Agriculture, la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) ainsi que FranceAgrimer sur la mise en œuvre pratique du dispositif de distillation.

Nos demandes concernant la mise en œuvre pratique de l'exonération de charges sociales :

• Une exonération de charges de 50 % systématique pour toutes les exploitations, toutes les caves coopératives et leurs unions quelle que soit leur taille, ainsi que les groupements d'employeurs.

• Au-delà de 50 % de pertes de chiffre d'affaires, nous souhaitons 100 % d'exonération de charges.

• Le dispositif d'exonération doit concerner à la fois les cotisations sociales des exploitants et les cotisations patronales relatives aux salariés.

• Pour les exploitants coopérateurs qui n'ont pas directement de référence de baisse de chiffre d'affaires, il sera appliqué le taux d'exonération appliqué à la coopérative.

• Le dispositif doit être effectif jusqu'à la fin de l'année 2020.

• Le chiffre d'affaires des exploitations et des entreprises à prendre en compte pour le calcul de la perte est celui relatif à la viticulture et aux activités liées.

3/ Si à ce jour la Commission européenne n'a apporté aucune réponse, la pression continue

Lors d'une visioconférence entre les ministres de l'Agriculture européens, Didier Guillaume a réaffirmé la nécessité d'aller plus loin pour de nombreux secteurs avec des aides directes de l'Europe, notamment la filière viticole, considérant que l'Union européenne doit se montrer à la hauteur de la situation. Le ministre de l'Agriculture a également, de nouveau, porté la demande du fonds de compensation concernant les taxes Trump. Jérôme Despey s'entretient régulièrement avec un certain nombre de députés européens, sur la nécessité, face à une crise exceptionnelle, d'avoir des mesures européennes exceptionnelles.

Gestion de l'OCM vin

La Commission européenne a apporté certaines mesures de flexibilités, pour l'année 2020, dans la gestion du programme national d'aides viticole, notamment la possibilité d'augmenter le taux d'aide de certaines mesures afin de faire face à la crise sanitaire.

Concernant la mesure Restructuration, et comme indiqué lors de Commission viticole du 13 mai, les membres du Conseil spécialisé vin ont décidé de reporter de 15 jours la date limite de dépôt des dossiers, soit au 29 mai (et en conséquence la date de dépôt des demandes de paiement au 6 juin). Ce report permettra de mettre en œuvre, si cela est décidé, une revalorisation de l'aide à la restructuration du vignoble (possibilité offerte par la Commission européenne d'augmenter le taux d'aide de 50 à 60 %). En revanche, l'augmentation du taux d'aide de la mesure investissement est impossible à mettre en œuvre, attendu que l'AAP est déjà clôturé.

Consommation de vin : une baisse structurelle, accentuée avec la crise sanitaire

Selon un communiqué de presse de Vin & Société, « La consommation de vin des Français est à son niveau historique le plus bas ». Mercredi 13 mai, Santé Publique France a rendu publique une étude relative au comportement des Français pendant la période de confinement faisant apparaître que la consommation d'alcool était orientée à la baisse. 65 % des personnes interrogées ont déclaré que leur consommation était restée stable, 24 % l'ont diminuée, 11 % déclarent l'avoir augmentée. Ces chiffres attestent d'une relation globalement responsable des Français avec l'alcool dans un contexte général anxiogène. Les chiffres de Santé Publique France sont confortés par la baisse des ventes enregistrée depuis le début de l'épidémie de Covid-19. Pour le vin en particulier, le circuit de vente hors domicile (CHR), les cavistes et les ventes directes qui représentent au total 30 % des ventes en volume de vin était à l'arrêt. Les professionnels estiment que le confinement devrait représenter une baisse de ventes de vin de l'ordre de 40 % à 50 % minimum pendant cette période.

Contrairement à ce que l'on a pu constater dans d'autres pays, les ventes réalisées en grande distribution ne sont pas venues compenser le marché du CHR, avec une baisse marquée des achats sur l'ensemble du rayon « alcools ». Les Français se sont concentrés sur les achats de première nécessité alimentaire se détournant de la consommation plaisir faute de moments de convivialité et de partage entre amis ou en famille. Ce constat est à corréler avec un autre facteur déterminant de l'achat de vin en France : la fréquentation touristique qui est elle aussi à l'arrêt. Vin & Société indique que *« la consommation de vin a baissé de façon structurelle de 50 % en 50 ans, le vin étant devenu un produit culturel et occasionnel. 90 % des Français boivent moins de 10 verres d'alcool par semaine et 90 % ne consomment pas tous les jours. Les Français n'ont jamais aussi peu bu de vin. Nous faisons face à une tendance structurelle de déconsommation de vin ».*

Emploi

1/ Recours aux saisonniers étrangers

Si le principe de fermeture des frontières demeure la règle, pour rappel, le gouvernement a annoncé la possibilité pour les saisonniers agricoles de l'Union européenne, d'entrer sur le territoire national. Il faudra qu'ils soient munis d'un contrat de travail. Toutefois, un flou demeure quant à l'application d'une mesure de confinement d'une durée de quatorze jours pour les saisonniers européens ressortissants d'un pays hors de l'espace Schengen. Une circulaire du Premier ministre du 12 mai acte cette possibilité pour les travailleurs saisonniers agricoles européens de venir travailler en France. Le principe doit être complété par une instruction (dont la parution est prévue prochainement).

2/ Signature du protocole sanitaire paritaire

Parce que la santé des travailleurs agricoles est au cœur de ses préoccupations, la FNSEA a souhaité s'engager fortement dans l'élaboration d'un protocole sanitaire paritaire. La FNSEA a choisi d'accompagner ce protocole d'une fiche à destination des employeurs sur laquelle sont mentionnés des outils d'aide à la mise en place des mesures de prévention. Il appartient maintenant à chaque entreprise et exploitation de la production agricole de se l'approprier pour organiser au mieux en toute sécurité la poursuite de l'activité.

ZNT : le ministre de l'Agriculture annonce une enveloppe de 30 M€ pour accompagner les agriculteurs

Le 9 mai dernier, Didier Guillaume a annoncé l'ouverture d'un dispositif national destiné à accompagner les agriculteurs qui investissent dans des matériels performants, permettant de limiter les distances de traitement et de mettre en place des itinéraires techniques plus économes en produits phytosanitaires. Cet appel à projets d'une enveloppe de 30 M€ sera géré par FranceAgrimer, et accessible à toutes les filières, dont la viticulture (avec une liste de matériel éligible permettant de réduire la dérive, et/ou de se substituer à l'usage de produits phyto).

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/05/2020**

Effectif global: 1013 - Taux de vente: 92% Marché de transition entre les derniers animaux de stabulations et les animaux herbés.

Effectif total: 320 - Taux de vente: 87%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	200-250	2,91 €	3,02 €	2,96 €	-
			250-300	2,87 €	3,04 €	2,96 €	-
			300-350	2,72 €	2,93€	2,85 €	-
			350-400	2,85 €	2,92 €	2,91 €	-
			400-450	2,75 €	2,80 €	2,79 €	-
			450-500	2,49 €	2,72€	2,63 €	-
		R	200-250	2,68 €	2,85 €	2,77 €	-
			250-300	2,81 €	2,81 €	2,81 €	-
			300-350	2,71 €	2,89 €	2,79 €	-
			350-400	2,66 €	2,80 €	2,72 €	-
	F	U	250-300	2,51 €	2,73€	2,60 €	-
			300-350	2,48 €	2,72€	2,57 €	-
		R	250-300	2,51 €	2,65€	2,58 €	-
			300-350	2,38 €	2,46€	2,41 €	-

BROUTARDS : Les tarifs se maintiennent facilement cette semaine avec la présence d'acheteurs plus nombreux. Toutefois, on sent ces derniers très prudents face à la baisse des cours des babys. Un tri sélectif s'opère également sur l'âge et sur la qualité.
LAITONNES :
Transactions fluides avec peu de changement.

Effectif total: 334 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	350 - 400	2,61 €	2,73€	2,68 €	-
		400 - 450	2,52 €	2,77€	2,70 €	-
		450 - 500	2,53 €	2,61€	2,57 €	-
	R	350 - 400	2,37 €	2,57€	2,54 €	-
		400 - 450	2,51 €	2,56€	2,51 €	-
F	U	300 - 350	2,57 €	2,67€	2,65 €	-
		350 - 400	2,46 €	2,56€	2,53 €	-
		400 - 450	2,16 €	2,37€	2,35 €	-
		450 +	2,10 €	2,37€	2,20 €	-
	R	300 - 350	2,39 €	2,49€	2,44 €	-
		350 - 400	2,40 €	2,47€	2,45 €	-

TAURILLONS : Les tarifs se maintiennent facilement cette semaine avec la présence d'acheteurs plus nombreux. Toutefois, on sent ces derniers très prudents face à la baisse des cours des babys. Un tri sélectif s'opère également sur l'âge et sur la qualité.

GENISSES :
Transactions fluides avec peu de changement.

Effectif total: 359 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHE SUITÉE	F	-	1 190,00 €	1 770,00 €	1 480,00 €	-
TAUREAUX	M	U + 500 kg	1,79 €	1,92 €	1,84 €	-
		R + 500 kg	1,70 €	1,75 €	1,73 €	-
VACHES CHAROLAISES						
	F	E - 5 ans	2,19 €	3,35 €	2,64 €	-
		E 5 à 10 ans	2,18 €	2,62 €	2,36 €	-
		U - 5 ans	1,86 €	2,24 €	2,05 €	-
		U 5 à 10 ans	1,86 €	2,16 €	1,99 €	-
		U + 10 ans	1,76 €	2,01€	1,87 €	-
		R - 5 ans	1,75 €	1,84 €	1,80 €	-
		R 5 à 10 ans	1,70 €	1,86 €	1,79 €	-
		R + 10 ans	1,59€	1,74 €	1,67 €	-
	M	E 24 à 36 mois	2,61 €	3,85€	3,13 €	-
	F	U 24 à 36 mois	2,00 €	2,34€	2,19 €	-
		R 24 à 36 mois	1,70€	2,15€	1,91 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :
Des apports corrects. Moins d'acheteurs présents cette semaine, combinés avec une marchandise de moins bonne qualité en général, par rapport au marché précédent, a un impact sur les cours de quelques centimes dans certaines catégories. Les sujets compatibles avec la demande (herbés et démarrés) sont toujours très bien valorisés. Bonne ambiance commerciale.

COMMENTAIRE FNB

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 mai 2020) :

« Les cours sont facilement reconduits. »

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/05/2020

Bovins : 270
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Marché ouvert mardi prochain.
RAPPEL : le marché reste accessible uniquement aux apporteurs et acheteurs en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 8.0vins : Pas de marché ovins cette semaine. Prochain marché le mardi 2 juin. Déchargement à partir de 14h, vente à 15h30.
Prochains marchés :
Bovins et ovins le mardi 2 juin 2020. Déchargement des bovins à partir de 11h, vente à 13h.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/05/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 77 - Taux de vente : 71%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Très belle présentation ce mercredi, vente très active cours à la hausse dans toutes les catégories. **Broutard / Laitonnes :** Très peu d'apports cette semaine du principalement à une veille de jour férié et une activité export perturbé.	M	U	200 - 250	2,78 €	2,98 €	2,98 €	+0,02
			300 - 350	2,48 €	2,81 €	2,76 €	-0,02
			350 - 400	2,48 €	2,78 €	2,68 €	-0,04
	F	U	250 - 300	2,48 €	2,60 €	2,52 €	-0,06
			300 - 350	2,44 €	2,55 €	2,50 €	-0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/05/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 78 - Taux de vente : 98%

RACE	F	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	- 5 ans	1,91 €	2,18 €	2,05 €	=
			5 à 10 ans	1,94 €	2,16 €	1,99 €	+0,05
			+10 ans	1,74 €	1,94 €	1,84 €	+0,05
		R	- 5 ans	1,84 €	2,06 €	1,92 €	+0,04
			5 à 10 ans	1,74€	1,94 €	1,86 €	+0,04
			+10 ans	1,56 €	1,82 €	1,72 €	+0,02
Taureaux	M	U	+ 500 kg	1,84 €	2,04 €	1,92 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,91 €	2,28 €	2,12 €	+0,04

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/05/2020**

Effectif total: 727 - Taux de vente: 96%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:144 - Taux de vente : 95%							
	M		M	0,92 €	1,215 €	1,07€	-
		U	> 60 kg (F)	1,00 €	1,64 €	1,12€	-
	F	R	> 60 kg (F)	0,85 €	1,05 €	1,02€	-

AGNEAUX : La météo est particulièrement favorable à la production d'agneaux de bonne qualité, et qui correspondent parfaitement aux besoins des acheteurs lorsque les lots sont biens triés. La vente est rapide et les cours sont fermes a haussiers.

BREBIS : Ambiance lourde et pénible avec des tarifs qui peinent à se maintenir.

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Effectif total: 572 - Tx de vente : 96%

AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

			MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
U		32 - 38 kg	3,28 €	3,62 €	3,45 €	
		38 - 44 kg	3,12 €	3,72 €	3,50 €	-
		44 - 50 kg	3,18 €	3,61 €	3,36€	-
		> 50 kg	3,16 €	3,16 €	3,16 €	-
R		32 - 38 kg	3,02 €	3,24€	3,16 €	-
		38 - 44 kg	2,95 €	3,45€	3,20 €	-

Effectif total: 11 - Tx de vente : 100%

CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

		MINI	MAXI	MOYEN
F	O	10 €	40 €	25 €

Effectif total: - Tx de vente :

AGNEAUX-MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

			MINI	MAXI	MOYEN
	R	25 - 35 KG	40€	95 €	68 €

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 18/05/2020 au 24/05/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,27	7,16	6,23	-	-	-	-
	Var.		-0,036	-0,08	0,03				
	R	6,68	6,80	6,71	-	6,76	6,62	-	-
	Var.	-0,07	0,01	0,12		0,06	0,02		
	O	5,70	5,65	-	-	6,06	6,01	-	-
	Var.	-0,51	-0,53			0,01	0,05		
3 (couverts)	U	-	7,12	7,08	6,11	-	-	6,80	6,01
	Var.		-0,04	-0,03	0,03			0,01	
	R	6,72	6,73	6,66	5,89	6,86	6,69	6,43	5,84
	Var.	-0,01	-0,04	0,01	-0,01	=	-0,01	0,03	0,03
	O	6,02	6,07	6,13	-	6,30	6,06	5,92	-
	Var.	-0,26	-0,15	-0,06		0,10	0,12	0,17	
	R	-	-	-	-	-	6,03	5,567	-
	Var.						0,14	0,14	
	O	-	-	-	-	-	5,64	-	-
	Var.						0,12		

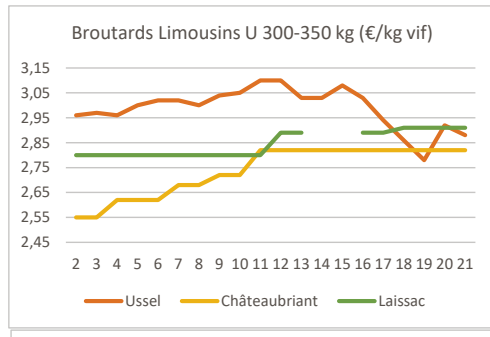
Zone nord : Application du réseau. **Zone sud :** Application du réseau.

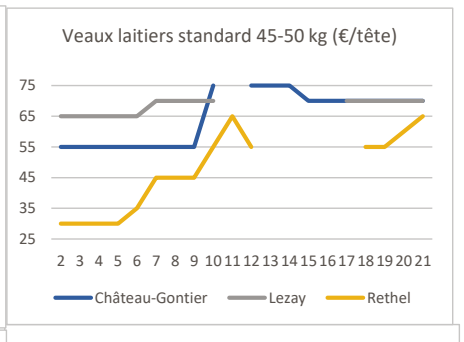
Tendances des Marchés aux Bestiaux

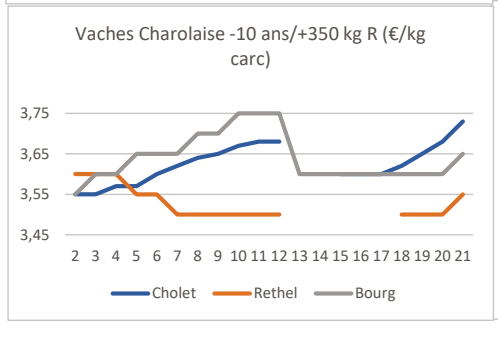
Semaine 21 – du 18 mai au 24 mai 2020

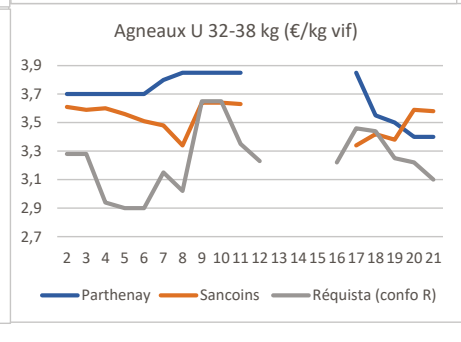
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : L'ambiance commerciale est globalement bonne cette semaine mais les apports ne couvrent pas les besoins des acheteurs. Le commerce vers l'export est quelque peu perturbé par un jour férié en milieu de semaine. Les lots herbés de bonne qualité se négocient facilement et rapidement à des cours très fermes, mais l'écart de tarifs se creuse avec les animaux de second choix qui sont plus difficiles à placer. En laitonnes, le commerce est fluide dans l'ensemble de la catégorie et les tarifs sont reconduits.
Gros bovins maigres : Face à une belle présentation, la demande est bonne avec peu d'invendus et les cours sont facilement reconduits. Les lots homogènes d'animaux bien préparés trouvent facilement preneurs à des cours maintenus. La qualité plus médiocre peine à se vendre : les acheteurs sont très sélectifs et s'orientent vers des animaux jeunes et surtout en état.
Boucherie : Les apports sont très limités en cette fin de semaine tronquée, l'offre est donc insuffisante en réformes de tous types et ne permet pas de couvrir les besoins des acheteurs. Le commerce est notamment plus actif en génisses et vaches, avec des plus-values dans l'ensemble et les cours sont reconduits dans les animaux de réformes mais les animaux gras peinent à trouver preneurs.
Veaux : L'apport est moins important cette semaine avec un débouché espagnol très sélectif. Les prix sont maintenus en veaux laitiers et limousins et on note également une hausse des cours en croisés et charolais.
Ovins : La présentation est de qualité et l'offre en quantité. La demande est active ce qui permet de maintenir les prix à un niveau attractif. Cependant il faut être plus sévère dans le tri des agneaux. En brebis, l'offre est un peu plus étoffée en cette fin de période de détention, mais la vente reste rapide et les cours sensiblement reconduits.









Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

30 - Recherche enjambeur de marque MAGNARD pour tracteur vigneron et recherche tracteur PORSCHE
✆ **06 12 52 61 68**

38 - Vends pièces tracteur IH 624 ou 724, pièces Renault 88, pièces Ford gros godet attelage 3 points basculant hydraulique dépt 38
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends tracteur Renault super 7 avec scie à bois 1400Đ + Motofaucheuse Motostandard 200Đ + vitre porte de cabine SG2 tracteur JD dépt 38
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vends presse Deutz Fahr FM 225 roul pu 2710 ameneur rotatif 2008 8000 bts tbe 9500 Đ ht
✆ **06 80 12 62 83**

57 - Suite restructuration Vends Valtra 6300, Manitou MLT 728 turbo - Pulvérisateur Seguip 2.500 l 24 m - Rallonge à colza 4,80m pour Deutz-Fahr ou autre marque. Visible au travail.
✆ **06 83 28 38 00**

69 - Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 53 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 13500 euros, 1ère main. &
✆ **06 74 27 66 39**

88 - Vends capot pour tracteur John Deere pour série 8530 état neuf.
✆ **06 07 82 98 98**

Travail sol

89 - Vends herse alternative Amazone, 4 mètres, type 40, gros boîtier, bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

38 - Vends presse MD Rivière Casalis ER04EX très bon état 1600 Đ TTC à débattre
✆ **06 79 64 82 31**

89 - Vends ensileuse maïs portée 1 rang MH 650 S, bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Agri. divers

01 - Vends distributeurs allaitement (4) automatiques pour veaux avec distributeurs antibiotiques Yves Marchand. Bonnes occasions. Toutes inox.
✆ **04 74 30 58 22 ou 06 10 79 57 77**

01 - Vends cse cessation tracteur John Deere 6230 - benne Gilibert 12T essieu suiveur - presse Class Variant 180 - pailleuse P. Agrapaille comm. élect. - logettes avec matelas Krauburg - agitateur lisier pompe à lisier - caillebotis occasion
✆ **06 68 52 01 45 après 18 h**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 220A)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends tractopelle 2 rm, case 580g, état correct, broyeur horizontal 1m60, prix exo
✆ **07 82 36 10 65**

58 - Vends bétaillère Hoswith, 4 places, 500 euros, - pique 2 dents à bottes attelage 3 points, 100 euros, - vis à grains diam. 160 peu servi, 5 m., 9 m., 12 m. + cellules Privé rondes ondulées - combiné 4 m. Kuhn : herse Rota 4002 porte à cour, traceur hydraulique, tôle niveleuse + semoir Kuhn à disque, grande capacité herse flexible, 8 500 euros, - convoyeur Geoffroy 24 m. bottes moyenne densite à cable et barrettes, état proche du neuf + monte botte MD 13 m. Dynamic, roue fer bon état, - rouleaux Crosquil traîné 2.50 m. x 3, 600 euros. (réf. 210A)
✆ **03 86 50 05 79**

58 - Cause retraite vend Case CS 100, 9 500 h., BE avec chargeur Mix 4085 + manu balles 600, - C15 caisse frigo ouverture latérale, - plateau Mazeron 6 m. (réf. 210C)
✆ **03 86 78 25 81 - 06 71 06 43 08**

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120x120. Tracteurs MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290. Tract Fiat série 90 et 94. Faucheuses à assiettes GMD 4,5 et 6 assiettes. Andaineurs Kuhn simple toupie, Faneuses hydrauliques 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas, Dominator 66 et 76. Semoir à maÔs 4 rangs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vends nourrisseurs à veaux, 2 m, pour pré et 4 pour stab., 4 cornadis 6 m, 10 pl, 6 cornad, 6 m, 12 pl., et 1 cornad. 4 m, 6 pl.
✆ **06 82 02 48 08**

71 - Vends 2 potis machine traire inox.
✆ **03 85 30 91 35**

74 - A vendre chaîne à fumier.
✆ **06 59 57 67 56**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Elevage

15 - Vends 3 boules à lait 400 - 600 et 1 000 l. sur châssis.
✆ **06 72 47 52 50**

38 - Recherche barrières + abreuvoirs antigel
✆ **06 78 89 56 65**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Renault Master Bétaillère 3T5, (Bovins- Chevaux).150 CV, 2008, Caisse plu, rallongé, séparation. Factures d'Entretien, Distrib: OK. Véhicule en parfait Etat. Libre de Suite. Prix: 15 650 Đ
✆ **06 87 05 63 94 HB**

26 - Vends camion Iveco 90-17 de 2001, 240 000Km, hayon 9T PTC 9 palettes, carosserie fourgon TBE 6 000Đ HT
✆ **06 78 50 56 53**

26 - Vends bétaillère Renault M210 de 96, PL 18T500, 12 bovins, caisse 6M70, mine OK
✆ **06 84 71 54 87**

42 - Vends camion MERCEDES 611 D - primeur - caisse isotherme - caross. Prevost - CT ok - an 96 - 210 000 km - VL - TBE - prix à débat. après visite
✆ **06 87 77 09 88**

Tourisme

69 - Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT essence Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 53 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 12500 euros, 1ère main.
✆ **06 74 27 66 39**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin et paille BR 125 bonne qualité année 2019
✆ **06 68 52 01 45 après 18 h**

36 - Agri vend foin + enrubannage récolte 2020 qualité extra bottes rondes 120 ou carrées 90/120 + paille récolte 2020 sur demande, prix livré.
✆ **06 22 75 35 81**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

21 - Achète foin et paille, paiement comptant (réf. 2102)
✆ **06 83 03 36 86**

58 - Vends bon foin 2019, bottes rectangulaires 60 x 80 x 220 (réf. 2101)
✆ **03 86 50 05 79**

Pépinière

26 - Recherche 2 à 4 milles plants de tomate pour plein champ, ronde ou longue.
✆ **07 82 36 10 65**

Divers

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

38 - Particulier cherche une mobylette Peugeot 103 ou moto bécane ou scooter roulant ou pour pièces moteur Deutz 2 ou 3 cylindres
✆ **06 61 65 28 52**

89 - Vends cellule stockage céréales, diam. 4 m., 300 qx, porte visite, tuyau vidange, démontée (réf. 2201)
✆ **03 86 32 54 11 - 06 82 68 51 26**

Location

Agricole

58 - Recherche 20 à 30 ha herbe, terre entre Corbigny - Moulins Engilbert, location ou achat (réf. 2106)
✆ **06 75 71 61 70**

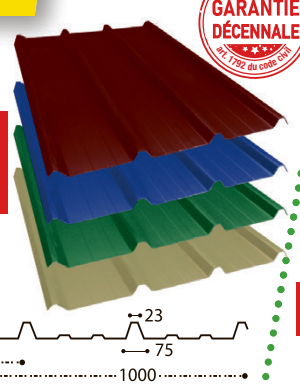
Offre

Emploi

21 - Cherche apprenti polyculture-élevage 16 - 18 ans, nourri, logé, région plaine. (réf. 21VB1)
✆ **06 82 44 28 60**

39 - Mat. Agri. Gauthier mMesnois (39) Concess. au service de nos clients depuis plus de 78 ans. Distrib. N- HOLLAND mais aussi Kuhn, Amazone, Horsch, Berthoud, Kongskilde, et tous les acteurs incontournables du mat. agri. Pour site du 39, recherchons MECA. AGRICOLE (H /F). Poste à pourvoir immédiatement. Descriptif poste : établir diagnostic, effectuer réparations atelier et sur le terrain - prépar. et montage de mat. neufs, mise en route - réaliser entretien machines - suivi prog. formation constructeur. Profil : originaire du Jura, passionné méca. agri., connaiss. hydrau., goût travail bien fai, appréciez travail équipe taille humaine. Niv. Bac pro ou BTS. Exp. réussie dans méca. agri. Salaire motiv. (selon profil), primes annuelles, mutuelle. Envoi CV et lettre de motiv. à l.hubert@matgauthier.fr ou par courrier à l'attention de Lionel HUBERT ou le déposer direct. sur le site Mesnois
✆ **Matériel Agricole Gauthier 49, Rte de Chalon 71330 ST GERMAIN DU BOIS**

42 - Recherche couple retraités ou seul pour gardiennage et entretien propriété Montbrison (42) logement tout confort en contrepartie.
✆ **06 85 66 80 68**

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
LE + GRAND STOCK DE MATERIEL À VOTRE DISPOSITION NON-STOP ! 03 69 35 30 30
TÔLE NERVURÉE
• Nervures de 45 mm de hauteur pour plus de résistance
EXISTE EN
• ANTI-CONDENSATION
• TRANSLUCIDE
• ISOLÉE
1er choix
GARANTIE DÉCENNALE

BRUMI-VENTILATEUR MOBILE 1110MM - 220V
• Débit d'air maximal 26 350m³/heure
• Grand réservoir de 70L
• Idéal pour aérer et rafraîchir vos hangars et vos espaces de stockage
DIFFÉRENTS MODÈLES DISPONIBLES

RAFRAÎCHISSEUR D'AIR MOBILE 18 000 ET 23 000 M³/H
• 3 modes de fonctionnement : ventilation, aspiration et rafraîchissement d'air
• Grand réservoir d'eau 100L
• Faible consommation
RAFRAÎCHISSEMENT DE L'AIR IMMÉDIAT !
DIFFÉRENTS MODÈLES DISPONIBLES

CITERNE GALVANISÉE SUR SKIS 3 000L
• Galvanisée à chaud
• Permet d'être fixée sur un chassis
• 1 sortie avant et 1 sortie arrière
• Brise-lame intérieur (à partir de 4000L)
EXISTE DE 1 000L À 10 000L

*offre soumise à conditions
PAYEZ SUR 20 MOIS* À TAUX 0 !
Sans passer par votre banque !
Grâce au financement BEISER Environnement !
www.beiser.fr

42 - Recherche couple retraités actifs pour présence et petits entretiens dans propriété, logement tous conforts en contrepartie - secteur SAINT ETIENNE. CV 27 rue G. Delory 42000 St Etienne.
✆ **06 34 42 10 50**

69 - Cherche chauffeur poids lourd en bétaillère Tps plein ou Tps partiel.
✆ **06 08 26 02 10**

Service

69 - Vends foin de prairie naturelle, luzerne 1ère et 2ème coupe, bottes rect 250 kg ou BR. Livraison à partir de 10 T.
✆ **04 74 00 30 70 ou 06 87 13 31 81**

Demande

Emploi

71 - Recherche tous travaux manuels de la vigne (ébourgeonnage, levage et relevage) etc... (réf. 19VB1)
✆ **07 64 21 40 10**

Mariage

Rencontre

38 - H 74 ans sérieux gentil recherche dame 60-70 ans environ serieuse gentille faire couple définitif être heureux et profiter de la vie à 2
✆ **06 45 95 72 15**

Animaux

Divers

74 - Vends bénie Suffolk 18 mois, 2 chiots mâles croisés border beauceron, mère n° 250268730121422, SIRET 796 071 868 00023 2.
✆ **04 50 43 50 01**

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends veaux reproducteurs, 16 mois, HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19**

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC, de 17 mois, vêlage facile - 6 vaches suitées - 1 taureau adulte (Loubard) né le 06/01/2015, élevage Micaud (03), mère Banlieue et père Héracles – Loubard père d'Olympiade, prix d'honneur au concours de la Châtre en 2019 et 1er prix au salon de l'agriculture 2020. SCEA Bonnichon-Lemasson, le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 (Hubert) ou 06 07 91 98 08 (J -Marc) ou 06 07 62 33 74 (Anthony).**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 150E)
✆ **06 87 43 40 33**



21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1803)
✆ **06 24 24 69 93**

42 - Vends taureau Aubrac 18 mois habitué à l'attache
✆ **06 83 35 39 51**

48 - Prends estive env 30 vaches ou doublonnes sur gd pâturage (jusqu'à 70 ha) du 15/06 à fin octobre 2020.
✆ **06 89 95 60 95**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 150D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends 3 veaux reproducteurs 16 mois dont 2 vêlage facile, - 1 taureau 2 ans type viande, HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 1802)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage David THOULE vend taureau adulte HBL et jeunes taureaux Limousins pour la reproduction mixte à mixte viande, livraison possible. TGS (réf. 190C)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - Vends Limousins de 16 - 18 mois, IND IBR, vaccinés FCO 4 et 8 pour reproduction, très dociles. (réf. 2002)
✆ **03 86 84 76 92**

58 - Vends taureau 3 ans docile + vaches suitées. Pigoury Philippe (réf. 2103)
✆ **03 86 37 03 57 - 06 60 28 76 91**

58 - Elevage HBC, monte terminé Vend bon gros taureau 5 ans, VF, naisseur Dessauny, - jeunes vaches suitées. GAEC de Selins (réf. 2105)
✆ **06 72 26 48 56**

69 - Vends jeunes taureaux limousins, laitonnes, vaches suitées docilité et qualité laitière.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends cause maladie grosse génisse Montb. terme fin mai et troupeau à l'attache fin juin CL
✆ **04 74 01 28 82**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 35 vaches charol., gestantes ou présumées et leurs veaux de 4 à 6 mois, IBR A, FCO 8/4.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Vends taureaux charolais 2 ans, non inscrits, hivernés au pré, TGS, prix modéré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, 10 taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Vends 150 chèvres Saanen en lait écornées - 1ère 2ème 3ème lactation - très bon cheptel - livr. assu.
✆ **06 86 57 38 41**

Equin

26 - A vendre 3 ânes d'un an type pyrennée très docile, pucé et licolé 150Ð/l'un
✆ **06 50 45 75 55**

Chien

74 - Vends 6 chiots beaucerons, nés le 12/03/2020. n° mère : 250 268 732 548 612. SIRET : 796 071 868 000232
✆ **06 81 57 34 42 HR**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

AVIS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

M. Thierry GUILLAUMOT à VOUDENAY

Demande d'enregistrement présentée en vue d'exploiter un élevage de volailles de chair

COMMUNE DE VOUDENAY (21230)

Par arrêté préfectoral N° 501 en date du 20 mai 2020, une consultation du public sera ouverte du mardi 16 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020 inclus en mairie de VOUDENAY (21230) sur la demande présentée le 24 septembre 2019 et complétée le 19 décembre 2019 par M. Thierry GUILLAUMOT, dont le siège social est situé 9, rue du Calvaire - Hameau de Sansange à VOUDENAY (21230), en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet d'activité d'élevage de volailles de chair d'une capacité de 39 999 emplacements (rubrique N°2111-2 de la nomenclature des installations classées), sur la commune de VOUDENAY (21230) même adresse.

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 16/06/2020 au 15/07/2020)

- sur support papier, en mairie de VOUDENAY (21230) aux heures d'ouverture au public, soit le Mardi de 17 h 00 à 19 h 00 et le Vendredi de 14 h 00 à 16 h 00, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 16/06/2020 au 15/07/2020)

- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de VOUDENAY (21230), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus

- par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex

- par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet, et par délégation, la Cheffe du pôle environnement et urbanisme,

Signé : E. MORI

AL212227521

NOMINATION

BOURGOGNE FRANCHE COMTE SECURITE

SAS au capital de 150.000 euros
Siège Social
4 rue Gustave Eiffel
21160 Marsannay la Côte
302 716 469 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 24 juin 2019, l'Associée unique a pris acte de la fin des mandats de M. Rémy SEGUIN et de la société AB AUDIT, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant à l'issue de l'approbation des comptes clos le 30 septembre 2018, et a décidé de nommer, en lieu et place la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL ayant pour sigle GE, SELARL sise 21 rue de Téhéran 75008 Paris RCS PARIS 482 026 739, pour une durée de six exercices

AL212227504

HOLDING DU MOULIN MEJ

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 825 360 euros
Siège social : 2 Rue Izembart - La Montagne -
21200 BEAUNE
794 588 954 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2020, l'assemblée générale ordinaire a nommé pour une période de six (6) exercices la société ETC AUDIT, société à responsabilité limitée ayant son siège social Place de l'Europe - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée sous le numéro 493 539 944 RCS AUXERRE, en qualité de commissaire aux comptes. Pour avis.

AL212227526

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE

DABO TIBI IUS

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 29, rue de la Grille -
71400 AUTUN
821 824 760 RCS CHALON-SUR-SAONE

Avis

Par délibérations de l'AGE en date du 18/05/2020, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour, le siège social de la société du 29, rue de la Grille - 71400 AUTUN au 15, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La gérance est assurée par M. Bastien GARINOT, demeurant 2, route de Savigny - 21200 BOUZE-LES-BEAUNE. Pour avis.

AL212227505

MODIFICATION DE CAPITAL

EPITHAC

SARL au capital de 90 000 euros - Siège social : 7 rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON - 531 921 633 RCS DIJON - par décision du 31/12/2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 495 000 euros par incorporation de réserves, pour être porté de 90 000 euros à 585 000 euros. Pour avis La Gérance.

AL212227480

BURGUNDY INVESTMENT SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 2.986,97 €
Siège social
LBA Centre D'affaires
21000 DIJON
833 826 043 R.C.S. Dijon

Aux termes des délibérations de l'AG du 20 décembre 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 845,68 euros pour être porté de 2.986,97 euros à 3.832,65 euros par apport en numéraire. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Les inscriptions modificatives seront portées au RCS de Dijon.

AL212227517

MODIFICATION DE STATUTS

URGO MEDICAL AND HEALTHCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 63 368 262 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenove
479 890 303 RCS DIJON

Suivant procès verbal en date du 12/05/2020, les associés ont décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212227508

LABORATOIRES URGO HEALTHCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 56 280 458 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenove
798 251 559 RCS DIJON

Suivant procès verbal en date du 12/05/2020, l'associé unique a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212227509

URGO ADVANCED TEXTILE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 954 255,85 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenove
798 251 567 RCS DIJON

Suivant procès verbal en date du 12/05/2020, l'associé unique a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212227513

URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 858 327,02 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenove
798 262 713 RCS DIJON

Suivant procès verbal en date du 12/05/2020, l'associé unique a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212227514

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

QUINCEY: Pré converti et certifié Agriculture Biologique - Urbanisme : Zone A du P.L.U. de la commune.

5 ha 97 a 30 ca - En tanniere: ZE-20-21

BOUIX: Verger - Zone : RNU

24 a 40 ca - Aux treilles: ZN-97(A)-97(B)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/06/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212227531

VIA BELENA

SARL au capital de 843.220 €
Siège social
27 rue Jean-François Champollion
21200 BEAUNE
525.112.181 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/05/2020, il a été décidé, à compter du même jour :

- la transformation de la Société en Société par actions simplifiée et la nomination de Stéphane GUIDOT en qualité de président. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme - Ancienne mention : Société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration - Ancienne mention : Gérant : Stéphane GUIDOT. Nouvelle mention : Président : Stéphane GUIDOT demeurant 7 Boulevard Clémenceau 21200 BEAUNE.

Admission aux assemblées et droit de vote - Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément - Les cessions ou transmissions d'actions sont libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

- la nomination de Gilles HERMEREL, 12 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de Philippe FRANCOIS, 12 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions, pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212227515

H.M.I.

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros Siège social : Rue des Creuzots 21000 DIJON 485 330 682 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 01/01/2020 l'associée unique : a pris acte de la démission de son mandat de Directrice Générale de Madame Odile JULIEN, demeurant 38 rue des Bénédictins, 21240 TALANT et l'a nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Philippe JULIEN, décédé. a nommé Madame Emilie HENRY, demeurant 19 rue Clément Marillier, 21000 DIJON et Madame Marie Cécile MAGNIN demeurant 71 rue Ceneselli Albens, 73410 ENTRELACS, en qualité de Directrices Générales en remplacement de Madame Odile JULIEN, démissionnaire. a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) rue des Creuzots à TALANT (21240) 38 rue des Bénédictins à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. a pris acte de la démission de Monsieur Jean Claude PETAMENT, Commissaire aux Comptes titulaire à effet du 31 décembre 2018 et déclaré que la société EXCO SOCODEC, Commissaire aux Comptes suppléant est devenue Commissaire aux Comptes titulaire à effet du 1er janvier 2019. POUR AVIS

AL212227522

SOCIETE FREDERIC MAGNIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 26 Route Nationale
21220 MOREY ST DENIS
402 494 199 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 29 février 2020, il résulte que les mandats de CABINET ALAIN ARTAUD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Emmanuel TEYSSIEUX, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis

La Gérance

AL212227524

CESSION

CESSION

Suivant acte reçu par Me Leguy Notaire à Avallon (89) le 13.05.2020 Mme Julie BEURDELEY, Commerçante, demeurant à SAINT MORE (89) 6 Place de la Mairie, née à SEMUR EN AUXOIS (21) le 20.12.1991.

A cédé à Madame Valérie GIRAUD, Sans profession, demeurant à ASQUINS (89), 12 Grande Rue, née à ROANNE (42) le 10.08.1980

Un fonds de commerce d'alimentation générale, épicerie, connu sous le nom commercial et l'enseigne Proximarché, situé et exploité à ASQUINS (89), 1 Place sous l'Orme pour l'exploitation duquel Mme BEURDELEY est immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro SIREN 837556752.

Prix : 40.000 € (éléments corporels 17.500 € éléments incorporels 22.500 €). Transfert de propriété et entrée en jouissance le 13.05.2020 par la prise de possession réelle. Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Me Gérard LEGUY, notaire où domicile est élu dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire. Pour avis unique

AL212227519

NON DISSOLUTION



CL DISTRIBUTION

Avis de modifications

CLD Société par actions Simplifiée au capital de 9 600 000 € Siège Social : 17 rue Marguerite Yourcenar – 21000 DIJON RCS DIJON 398 330 357 Par décision du 24/02/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Dans cette même décision, l'associée unique, a : - décidé de réduire le capital de la somme de 7 500 000 € par imputation des pertes antérieures ; - puis décidé d'augmenter le capital social de 7 500 000 € par apport en numéraire ; - constaté la reconstitution des capitaux propres. Pour avis Le Président

AL212227516

CALAIS FABIEN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 16, Rue du 19 mars 1962
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
519 240 170 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 mai 2020, l'associé unique n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la société par application de l'article L 223-42 du Code de Commerce. Pour avis

AL212227529

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCP DE MEDECINS JEROME GRALL- JACK CHARLES TREMEAUX

Société civile professionnelle en liquidation
au capital de 274.560,68 €
Siège social
60 rue de la Préfecture
21000 DIJON
400 510 434 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 1er janvier 2006, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus aux Liquidateurs Jérôme GRALL 71 Rue Chabot Charny – 21000 DIJON et Jack-Charles TREMEAU 12 Rue Vauban – 21000 DIJON et déchargé ces derniers de leur mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON.

AL212226693

NOIROT

SARL en liquidation au capital de 19 400 euros, siège social et de liquidation : 21400 POTHIERES, 443 067 673 RCS DIJON, AGO du 31/01/2020 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation.

Pour avis

AL212227453

J.L.P.

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 47, rue Berbisey
21000 DIJON
505 308 395 RCS DIJON

Par décisions du 21/03/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Jean-Louis PELLETIER, demeurant 29 rue des Rotondes-21000 Dijon, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 29 rue des Rotondes - 21000 Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS. Le Liquidateur.

AL212227495

SARL BIG FOOD

Par décision du 01/02/2016, la Sarl BIG FOOD Siren : 807 748 306 R.C.S DIJON -Capital:2000 EUROS - Siège social : 21 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny -21200 BEAUNE , Monsieur Da Silva Rudy a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 01.02.2016 .Liquidateur : Da Silva Rudy demeurant 1 bis Rue de la Maladière 71350 Saint Gervais en Vallière. Siege de liquidation : Sarl BIG FOOD 21 Avenue Marechal de Lattre de Tassigny - 21200 BEAUNE.

AL212227511

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/03/2019 à Avallon, il a été constitué un syndicat présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Fédération GEN'BRUNE

Siège : 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE

Durée : Illimitée

Objet : Promouvoir, améliorer et développer l'élevage de la race Brune dans les régions du Nord et de l'Est de la France.

Président : M. TERRILLON Alain demeurant 12 grande rue 21330 GRISELLES

Enregistrement fait auprès de la Mairie de Bretenière.

AL212227506

SCI DU CHAILLY

Aux termes d'un acte SSP fait à Athie (21) en date du 10/03/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU CHAILLY

Siège : 2 rue au Chailly – 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières, immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital : 1000 € constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés, divisé en 100 parts de 10 €.

Gérance : M. Olivier BONAFÉ dmt 4 rue Haute – 21500 ATHIE.

Clauses relatives aux cessions de parts: parts sociales librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

La Gérance

AL212227507

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON (21000) du 19 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée – Dénomination sociale : AV DIGITAL – Capital social : 20 000 Euros par apports en numéraire – Siège social : 19, Rue des Ardennes à 21000 DIJON – Objet : commerce de véhicules et d'équipements automobiles, conseil ou services de consultant liés à l'activité automobile, annuaire Internet ou portail d'annonces sur Internet, vente ou location d'espaces publicitaires sur le ou les sites de la société, vente ou location de services liés à l'outil Internet, vente ou location de logiciels informatiques, vente ou location de services Internet liés à la création, la modification, la cession de titre national de sécurité lié à l'automobile (carte grise), commerce de biens et services sur Internet, création, vente et dispense de formation liée aux différents outils d'Internet et logiciels, création de sites Internet, services d'optimisation des performances techniques, commerciales, marketing de sites Internet, services d'optimisation du référencement de sites Internet sur les différents moteurs de recherches et réseaux sociaux, services de maintenance et d'hébergement de sites Internet ou de logiciels – Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés – Président : M. Benjamin AURIOL demeurant 16 Bis Sente du Nord à 92310 SEVRES – Directeur Général : M. Xavier VALENTIN demeurant 7, Rue des Plaisanciers à 21110 BRETENIERE – Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, Chaque associé détient une voix quelle quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés - RCS DIJON. Pour avis

AL212227520

AVIS DE CONSTITUTION

RAVALFACADES Société par actions simplifiée au capital de 500 euros Siège social : Zone Industrielle de Bretagne, 58320 POUGUES LES EAUX AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUGUES LES EAUX du 13/ 05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : RAVALFACADES Siège : Zone Industrielle de Bretagne, 58320 POUGUES LES EAUX Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 500 euros Objet : Nettoyage et ravalement des façades, et autres travaux de finition se rattachant à la construction. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : M BRETON Tristan, demeurant RUE DE CHARNEVRAY, 58320 POUGUES LES EAUX La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de la Nievre. POUR AVIS Le Président

AL212227523

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 25/05/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

VICTORIA

Siège social : 61 Rue Sambin 21000 DIJON

Capital : 100 €

Activités principales : société civile immobilière

Durée : 99 ans

Gérant : Mme BLIGNY Emilie 3 Boulevard Winston Churchill 21000 DIJON

Cession de parts sociales : Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de DIJON

AL212227527

NIÈVRE

AVIS

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ADEFI HOLDING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 25.000 euros
Siège social
21 A route de Soury
58400 CHAULGNES
849 078 266 RCS NEVERS

La loi ayant supprimé l'obligation pour les sociétés ne dépassant pas certains seuils de désigner des commissaires aux comptes, l'assemblée générale du 09 mai 2020 a décidé de ne pas procéder au remplacement du commissaire aux comptes la société CECOTTI Thierry et Associés.

Pour avis, la Présidente, Mme Julie VENANCIO

AL582227506

NOMINATION

SELF STOCK

Société par actions simplifiée
au capital de 48.200 euros
Siège social
18 rue Molière - 58000 NEVERS
529 105 348 RCS NEVERS

Par AGO du 16/04/2020, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général la société 3o2ai, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.164.001 euros dont le siège est 18 rue Molière - 58000 NEVERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de NEVERS, sous le numéro 845 111 095.

Pour avis, le Président

AL582227515

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI FLORIMMO

SCI au capital de 1.000 € Siège social : LE BOIS DE BREUIL, 58240 Saint Pierre le Moûtier 821 133 790 RCS de Nevers L'AGE du 07/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 9 impasse du moulin de la valotte, 58700 Prémery, à compter du 02/06/2020 Mention au RCS de Nevers

AL582227502

SPS CIE

Société à responsabilité limitée au capital de 21 250 euros Siège social : 18, Rue de Beaumont 18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE transféré au 40 rue des quatre fils Doumer58200 COSNE SUR LOIRE RCS BOURGES 795 239 540

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18, Rue de Beaumont - 18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE au 40 rue des quatre fils Doumer – 58200 COSNE SUR LOIRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du

commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 795 239 540 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Gérance : Monsieur Pascal SCHEIDEGGER, demeurant 40 rue des quatre fils Doumer - 58200 COSNE SUR LOIRE.

Pour avis, la gérance

AL582227512

SCI PETRAB

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social
18, Rue de Beaumont
18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE
transféré au 40 rue des Quatre Fils Doumer
58200 COSNE SUR LOIRE
RCS BOURGES 797 484 912

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 11 mai 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 18, Rue de Beaumont - 18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE au 40 rue des quatre fils Doumer – 58200 COSNE SUR LOIRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 797 484 912 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Gérance : La société SPS CIE (RCS BOURGES 795 239 540).

Pour avis, la gérance

AL582227514

BELLIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social :18, Rue de Beaumont
18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
transféré au 40 rue des Quatre Fils Doumer
58200 COSNE SUR LOIRE
RCS BOURGES 481 075 638

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 11 mai 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 18, Rue de Beaumont – 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE au 40 rue des quatre fils Doumer – 58200 COSNE SUR LOIRE à compter de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 481 075 638 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Gérance : Monsieur Pascal SCHEIDEGGER, demeurant 40 rue des 4 Fils Doumer - 58200 COSNE SUR LOIRE.

Pour avis, la gérance

AL582227518

FLOCAGE-TECHNIQUE-SERVICES

SASU au capital de 1.000€. Siège social : 51 RUE SAINT JACQUES, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. RCS 837 940 360 NEVERS.

L'AGE du 25/10/2019 a décidé de transférer le siège social au 54 RUE VERNEUIL, 75007 PARIS, à compter du 01/11/2019. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de PARIS.

AL582227524

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SEJ DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au Capital Social de 10.000 Euros Quartier de la GARE, 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, R.C.S. NEVERS 834.104.796

L'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2020 :

A pris acte de la démission de la société « ECW Sarl » de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et, en application des dispositions légales, a décidé de le remplacer par la nomination de la société « TEAM WONGKOEFFT AUDIT », domiciliée à Strasbourg (67000), rue de Bruxelles n°11, anciennement commissaire aux comptes suppléant.

A décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

Pour Avis

AL582227421

➜ CONVOCATION

GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Caisses Locales – Cov19 _ Convocations par voie de presse

Les Assemblées générales de vos Caisses Locales Groupama* du département de la NIEVRE se tiendront :

- Caisse Locale de COSNE SUR LOIRE le 16 juin 2020 à 17 heures
- Caisse Locale de LA CHARITE SUR LOIRE le 16 juin 2020 à 19 heures
- Caisse Locale de POUILLY SUR LOIRE le 18 juin 2020 à 17 heures
- Caisse locale de PREMERY le 26 juin 2020 à 17 heures.
- Caisse Locale de DONZIAIS le 29 juin 2020 à 19 heures

L'ordre du jour de ces Assemblées générales est le suivant :

. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'année précédente

. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et de la commission de contrôle et de surveillance

. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice clos

. Nomination des membres de la commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant)

. Renouvellement d'administrateurs (le cas échéant)

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus, les Assemblées générales SE TIENDRONT A HUIS CLOS à distance, par tout moyen de télécommunication adapté.

Nous vous remercions DE NE PAS VOUS DÉPLACER. VOUS AVEZ TOUTEFOIS LA FACULTÉ DE VOUS EXPRIMER PAR UN VOTE PAR PROCURATION en faisant la demande d'un bulletin de vote à l'adresse suivante agcl2020demandepouvoir@groupamara.fr et en nous le retournant complété et signé à la même adresse.

* Assemblée réunie sur troisième convocation, le quorum requis n'ayant pas été atteint sur la première, et la deuxième ayant été reportée du fait du contexte sanitaire lié au Coronavirus.

AL582227509

GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Caisses Locales – Cov19 _ Convocations par voie de presse

Les Assemblées générales de vos Caisses Locales Groupama* du département de la Nièvre se tiendront :

- Caisse locale de PUISAYE NOHAIN FORTERRE le 15 juin 2020 à 18 heures.
- Caisse locale de l'ABRON le 15 juin 2020 à 19 heures.
- Caisse locale des BORDS DE LOIRE le 16 juin 2020 à 18 heures.
- Caisse locale de GRAND NEVERS le 17 juin 2020 à 17 heures.
- Caisse locale de MONT ST ALBAN le 17 juin 2020 à 18 heures.
- Caisse locale de BAZOIS le 17 juin 2020 à 19 heures.
- Caisse locale de SAINT SAULGE le 18 juin 2020 à 18 heures.
- Caisse locale de VAUX D'YONNE le 18 juin 2020 à 19 heures.
- Caisse locale de TANNAY le 19 juin 2020 à 17 heures.
- Caisse locale de MOULINS ENGILBERT le 19 juin 2020 à 18 heures.
- Caisse locale de VARZY le 22 juin 2020 à 17 heures.
- Caisse locale de BAS NIVERNAIS le 22 juin 2020 à 19 heures.
- Caisse locale de ENTRE LOIRE ET ALLIER le 23 juin 2020 à 17 heures.
- Caisse locale de BRINON SUR BEUVRON le 23 juin 2020 à 18 heures.
- Caisse locale de SUD MORVAN le 24 juin 2020 à 18 heures.
- Caisse locale de CORBINY le 25 juin 2020 à 17 heures.
- Caisse locale de HAUT MORVAN le 25 juin 2020 à 19 heures.
- Caisse locale de LES LACS DU MORVAN le 29 juin 2020 à 18 heures.

L'ordre du jour de ces Assemblées générales est le suivant :

. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'année précédente

. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et de la commission de contrôle et de surveillance

. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice clos

. Nomination des membres de la commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant)

. Renouvellement d'administrateurs (le cas échéant)

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus, les Assemblées générales SE TIENDRONT A HUIS CLOS à distance, par tout moyen de télécommunication adapté.

Nous vous remercions DE NE PAS VOUS DÉPLACER. VOUS AVEZ TOUTEFOIS LA FACULTÉ DE VOUS EXPRIMER PAR UN VOTE PAR PROCURATION en faisant la demande d'un bulletin de vote à l'adresse suivante agcl2020demandepouvoir@groupamara.fr et en nous le retournant complété et signé à la même adresse.

* Assemblée réunie sur deuxième convocation ou deuxième convocation rectificative, le quorum requis n'ayant pas été atteint sur la première.

AL582227511

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AMIS BATISSEURS

SARL transformée en SAS
au capital de 150 000 €
Siège social
94, route de Nevers – 58180 MARZY
492 601 133 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/04/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : SAS

- Administration :

Anciennes mentions :

Gérants : M. Charles BOIVIN dt à MARZY (58) – 5 bis, Rue des Charrons ; M. Jean-François DUMAS dt à AVORD (18) – 18, Impasse du Marais ; M. Luca MARANGON dt à FOURCHAMBAULT (58) – 25, Boulevard Boigues

Nouvelles mentions :

Président : M. Charles BOIVIN susnommé

Directeurs Généraux : M. Jean-François DUMAS et M. Luca MARANGON susnommés

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL582227510

AMIS BATISSEURS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 €
Siège social
94, Route de Nevers – 58180 MARZY
492 601 133 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGOA du 27/03/2020 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

- Commissaire aux Comptes Titulaire :

* Ancienne mention : SAS COD AUDIT CONSEIL

* Nouvelle mention : M. Paul REYNE ayant sa résidence professionnelle à VARENNES-VAUZELLES (58) – 13, rue Henri Choquet

- Commissaire aux Comptes Suppléant :

* Ancienne mention : M. Paul REYNE

* Nouvelle mention : Néant

Aux termes de la même AGOA, il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes Titulaire de M. Paul REYNE et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL582227513

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
37 Quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE CHARITOIS

SARL unipersonnelle
au capital de 7 623,00 €uros
Siège social : Route d'Auxerre Zone Industrielle
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
RCS NEVERS : 387 871 288

Transformation en SAS

Suivant décision de l'associé unique du 11 mai 2020, la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du même jour. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées. Les fonctions de gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président Monsieur Yann GALLET, demeurant à La Berthinerie – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote une action donne droit à une voix. Toutes transmission d'actions, quel que soit le bénéficiaire, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les autres mentions publiées antérieurement demeurent inchangées. Le Président

AL582227523

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 7 mai 2020, enregistré à NEVERS 1, le 20 mai 2020, 2020N195, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Patricia Thérèse Nathalie BOUCHER, coiffeuse, épouse de Monsieur Jean-Luc Yvon BOURDAIS, demeurant à NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 8 rue des Aulnaies.

Née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 29 avril 1965.

A :

La Société dénommée EN APPARENCE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 66 rue de Donzy, identifiée au SIREN sous le numéro 882897812 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Désignation du fonds : fonds de commerce de SALON DE COIFFURE, ACQUISITION ET VENTE DE PRODUITS DE PARFUMERIE, DE SOINS CAPILAIRES, D'ACCESSOIRES ET BIJOUX FANTAISIE sis à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 66 rue de Donzy, lui appartenant, connu sous le nom commercial ART ET COIFFURE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000), sous le numéro 332 461 730.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (41.528,00 EUR),

- au matériel pour TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (3.472,00 EUR).

La valeur des marchandises cédées s'élève à TROIS MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES (3.125,99 EUR), soit TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES (3.751,18 EUR) TOUTES TAXES COMPRISES.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL582227521

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Alciat-Juris SOCIÉTÉ D'AVOCATS
ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SNC LE MULTI DE CERVON

Société en Nom Collectif
au capital de 1 500,00 euros
Siège social : Le Bourg -
58800 CERVON
RCS NEVERS 500 215 314

Suivant PV de l'AGE du 15/01/2020, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANCIENNES MENTIONS

Gérance : M. Gérard MENETRIER, dmt à CERVON (58800) Le Bourg.

NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 1/02/2020

Gérance : Mme Linda OLIVET, dmt à CERVON (58800) Le Bourg.

Pour insertion,

Le gérant,

AL582227508

RYM DISTRIBUTION

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : Rue de Nièvre
58000 NEVERS
RCS NEVERS 882 327 232

L'AGE du 15/04/2020 a décidé de nommer gérant : M. HASSEN Alif, 106 Paul Doumer, 91330 YERRES, en remplacement de M. HASSEN Houcine démissionnaire, à compter de ce jour. Mention au RCS de NEVERS.

AL582227520

➜ NON DISSOLUTION

BR DEV

BR DEV SARL au capital de 100.000 euros, Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, RCS NEVERS 834 038 986

L'associé unique par décision extraordinaire en date du 3 avril 2020 statuant en application de l'article l225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers

Pour avis et mention.

AL582227420

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE CHEVRENOT

en liquidation
au capital de 113.000 €
Ferme de Prémoisson
58110 ROUY
800 984 296 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/03/2020 et sa mise en liquidation amiable. Delphine MAURICE, née CESVET sise 12 rue du Maréchal Gallieni 77165 SAINT SOUPPLETS est nommée liquidatrice pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez la liquidatrice 12 rue du Maréchal Gallieni 77165 SAINT SOUPPLETS où toutes correspondances, actes et documents devront être envoyés et notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, la Liquidatrice

AL582226877

SCI ELVA

SCI au capital de 7622,45€. Siège social: 7 rue du champ magny 58470 Magny cours. 380 699 488 RCS Nevers. Le 03/10/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Laurent Dutoya, 7 Rue du Champ de Mars 75007 Paris et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers.

AL582227435

LCX SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée
En cours de liquidation conventionnelle
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 33, Avenue Louis Coudant
58340 CERCY-LA-TOUR
835 162 058 RCS NEVERS

Aux termes de décisions en date du 2 mars 2020, Monsieur Luc CASSIER, associé unique, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Le liquidateur.

AL582227492

ROBINET SPÉCIFIQUE

SARL au capital de 1500 €
Siège social
Le Bourg 58120 BLISMES
RCS NEVERS 821342938

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20/04/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme Claus Marianne demeurant 14 Route d'Autun 71540 LUCENAY-L'ÉVÊQUE pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/04/2020 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL582227516

REFLET DE SOI

EURL au capital de 100 €
Siège social
8 RUE DES AULNAIES
58450 NEUVY-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 829023522

Par décision de l'associé Unique du 20/05/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme BOURDAIS PATRICIA demeurant 8 RUE DES AULNAIES 58450 NEUVY-SUR-LOIRE pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/2020 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL582227517

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

SCI LE CHAMP BILLARD

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
au capital de 100,00 €
dont le siège est à LA FERMETE (58160)
15 rue du Champ Billard
immatriculée au RCS de NEVERS
sous le n°792992935

Dissolution

Par délibération du 19 mai 2020 les associés de ladite société ont décidé de modifier la date de dissolution anticipé de ladite société qui est donc fixé au 19 mai 2019.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents de la liquidation a été fixée à LA FERMETE (58160) 15 Rue du Champ Billard.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

Pour Avis

Me J-P GAUTHRON

AL582227519

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 19/04/2020, il a été constitué la SCI ARTHUR Capital: 2€. Objet: Acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location non meublée et accessoirement meublée. Siège et Gérance: MICHEL FRAISE Nicolas 4 rue des petits champs, LD les bertins 58400 Narcy. Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL582227466

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/02/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI DU MOUTON

Siège social : 7, route de Clamecy 58140 LORMES Capital : 1000 € Objet social : acquisition,propriété, administration et exploitation par bail de tous immeubles Gérance : Mme PELLETIER CATHERINE demeurant 7, route de Clamecy 58140 LORMES Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582227522

YONNE

➜ DÉMISSION

BEEKENKAMP FRANCE

Avis de publicité

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros Siège social : 27 rue de la Châtelaine, 89500 ROUSSON 303 374 466 RCS SENS Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 janvier 2020, il résulte que : les associés, aux fins de régularisation, ont constaté la démission de la Société SOREGOR AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire, par conséquent les mandat de la Société SOREGOR AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire et de Madame Anne PANANCEAU Commissaire aux Comptes suppléant, ont pris fin et il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes remplaçants, la Société n'ayant pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation de Commissaires aux Comptes POUR AVIS La Présidente

AL892227597

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 15-05-2020 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS à associé unique NAF NAF 65 Rue du Temple et 2 Rue des Remparts 89000 Auxerre (prêt à porter), RCS BOBIGNY 300.345.808. Date de cessation des paiements : 30-03-2020. Administrateurs judiciaires : la SELARL BLERIOT ET ASSOCIES en la personne de Me Philippe BLERIOT 26 Ch de la Madeleine 93000 Bobigny et la SELARL EL BAZE CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan EL BAZE 41 rue du Four 75006 Paris. . Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SELARL BALLY MJ 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELARL MJA en la personne de Me Charles-Axel CHUINE 14 Rue de Lorraine 93000 Bobigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892227573

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 mai 2019,

Madame Christelle FERNANDEZ, en son vivant agent de service hospitalier, veuve de

Monsieur Dominique Alain MANCEAU, , demeurant à EGRISELLES LE BOCAGE (89500) 74 parc du Grand Brouilleret.

Née à SENS (89100), le 18 mars 1967.

Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 13 août 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 3 octobre 2019, puis d'un acte constatant que le légataire remplit les conditions de sa saisine, le 12 mai 2020.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et de l'acte de constatation.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892227572

➜ NOMINATION

MM PACKAGING FRANCE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 7.289.219 €
Siège social :
ZI La Plaine des Iles
89470 MONÉTEAU
425 720 059 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 1er avril 2020, la société MAYR-MELNHOF Packaging International GmbH, société de droit autrichien au capital de 5.000.000 € ayant son siège Brahmsplatz 6 - 1040 Vienne (Autriche), associé unique, a décidé avec effet immédiat d'assurer elle-même la présidence de la société, en remplacement de Monsieur Wilhelm Hörmanseder, Président démissionnaire.

Pour avis.

AL892227598

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AGENCE SERVICE AUTO CONSEIL

SAS au capital de 1 000 €
11 rue Aristide Briand
77370 NANGIS
814 969 259 RCS MELUN

Par AGE du 01/04/2020, il a décidé de transférer le siège social au 8 rue de Lyon, 89200 AVALLON, à compter du 01/04/2020.

Président : Philippe SAGHIR, 29 rue du Champ du Cœur, 89200 AVALLON

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL892227537

AVA Conseil - Contentieux YONNE & AUBE
AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

MIGENNOISE DE CONSTRUCTION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social
4 rue Paul Nicolas 89400 MIGENNES
331 803 627 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 24 mars 2020, l'associé unique a décidé, à compter de ce jour , de transférer le siège social de MIGENNES (89400) 4 rue Paul Nicolas à APPOIGNY (89380) ZI du Quenou – Rue du Quenou et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Gérant

AL892227590

HOME SOFAS

SAS au capital de 5.000€ Siège social : 13 rue Jules Ferry, 89000 AUXERRE 829 527 175 RCS d'AUXERRE Le 01/02/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : la grande sourée, 89470 MONETEAU. Modification au RCS d'AUXERRE

AL892227596

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE DU CHATEAU DU VAL DE MERCY

EURL au capital de 5000000 € Siège social : 1 Rue René Alban, 89580 Val de Mercy 342 354 271 RCS d' Auxerre L'AGE du 11/05/2020 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 5000000 Euros, à 5750000 Euros Modification au RCS d' Auxerre

AL892227571

ifaclavocats

ETS J.C. MEUNIER

**Société anonyme
au capital de 1 561 653 €
Siège social
Route de Perrigny
89000 Saint Georges sur Baulche
342 313 749 RCS Auxerre**

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 20/03/2020, le capital social a été réduit de 115

420 euros pour le porter de 1 561 653 euros à 1 446 233 euros par voie de rachat et d'annulation de 232 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 497,50 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : 1 561 653 €
- Nouvelle mention : 1 446 233 €

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL892227581

FLUVIAL TRANSPORT POUSSEUR

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 €
Siège social
31 Rue du Port
89140 COURLON SUR YONNE
831 288 352 RCS SENS**

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2019, il a été décidé l'augmentation du capital social d'une somme de 164.900 €, pour le porter de 2.000 € à 166.900 €, par voie d'apport en nature d'un fonds artisanal de transport fluvial de fret. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL892227587

DUC

**SAS au capital de 1.100.000 euros
Siège social : Grande Rue 89770 Chailley
722 621 166 RCS SENS**

Modifications

Aux termes des décisions de l'associé unique prises le 31/12/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 10.000.000 €, pour le porter de 1.100.000 € à 11.100.000 € et de modifier l'article 6 des statuts. Pour avis.

AL892227592

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Notaires

SCI LES ARTS

SELAS « Lendais & Associés » Notaires 8 Quai du Commerce B.P. 60 89500 VILLENEUVE SUR YONNE Modification statutaire Aux termes d'un acte reçu par Me Romain LENDAIS le 13 janvier 2020 enregistré à AUXERRE 1 le 04 février 2020 a été constatée la modification suivante des statuts de la société « LES ARTS », société civile immobilière, au capital de 65.880,00€, dont le siège est à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 13 avenue du Général de Gaulle, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 483 560 173 : 1/ transférer le siège social de la société de l'adresse sus-indiquée à celle suivante : VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 47 rue Carnot. En conséquence, l'article 4-SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié à compter du 13 janvier 2020. 2/démission des fonctions de gérants de Messieurs Eric et Didier DUPIRE et nomination en qualités de gérants de Madame Marie-Claude ARRIETA et Monsieur Jean-Jacques FAUVIN demeurant ensemble à CORNANT (89500) 8 rue d'Ogny, pour une durée indéterminée L'article 17-GERANCE des statuts sera donc modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS .

Pour avis Le notaire

AL892227586

RESPI'SANTE

**S.A.R.L. au capital de 500.000 €
8, avenue de la Fontaine Sainte Marguerite - 89000 AUXERRE
500 306 808 RCS AUXERRE**

Modifications

Suivant acte en date du 14/5/2020, les associés ont décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Le capital de la société reste fixé à la somme de 500.000 €.

Président Monsieur Mansoure RABOUH, 16, rue de Venoy Laborde 89000 AUXERRE

Il a été décidé de nommer en qualité de président ASTEN EST, SAS au capital de 63.138.809 €, 7, rue de la Fonderie 67000 STRASBOURG, en remplacement de Monsieur Mansoure RABOUH.

Admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Libre.

Pour avis

AL892227594

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant un acte SSP en date à SENS (89) du 25/04/2020, enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Auxerre 1 le 11/05/2020, Dossier 2020 00012372 référence 8904P01 2020 A 00858, Mme Francine DUCROCQ, Pharmacien, mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à M. Jean-Marie WEECKSTEEN, demeurant ensemble SENS (89100) 14 boulevard du Mail, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 379 117 724, a cédé à la Selarl PHARMACIE BUI au capital social de 10 000 € ayant son siège social à SENS (89100) 2 rue Henri Dunant, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 882 573 694 et représentée par son associé gérant M. Patrick BUI, Docteur en Pharmacie,

Un fonds de commerce d'Officine de Pharmacie sis et exploité à SENS (89100) 2 rue Henri Dunant, comprenant tous les éléments incorporels et corporels dudit fonds moyennant le prix en principal de 1 150 000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 100 000 € et aux éléments corporels pour 50 000 €, marchandises en sus suivant inventaire, avec entrée en jouissance au 01/04/2020, conformément aux certificats d'inscription à la section A délivrés par M. Le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens BOURGOGNE FRANCHE COMTE, pour lesquels M. Patrick BUI est inscrit sous le numéro national d'identification RPPS 10000669712 et la SELARL PHARMACIE BUI inscrite au tableau annexe de la section A sous le n° 19417,

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès du siège du fonds cédé à SENS (89100) 2 rue Henri Dunant, où élection de domicile a été faite pour la validité de l'acte et auprès du CABINET GUERRY 3 bd de Chézy 35000 RENNES, pour le séquestre, la correspondance et le renvoi des pièces.

Pour unique insertion.

AL892227588

**Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 13 mai 2020, enregistré à AUXERRE, le 18 mai 2020, sous la référence 8904P01 2020 N00460, la Société dénommée ELLY, Société à responsabilité limitée au capital de 800,00 euros, dont le siège est à AUXERRE (89000), 44 rue du Pont, identifiée au SIREN sous le numéro 789661170 et immatriculée au RCS d'AUXERRE a cédé à la Société dénommée SKV, Société à responsabilité limitée au capital de 800 euros, dont le siège est à AUXERRE (89000), 44 rue du Pont, identifiée au SIREN sous le numéro 789661170 et immatriculée au RCS d'AUXERRE un fonds de commerce de BAR-BRASSERIE sis à AUXERRE, 44 rue du Pont, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE BISTRO DES AMIS, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AUXERRE, sous le numéro 789 661 170.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour 6.165 euros et aumatériel pour 8.835 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Insertion

Le notaire

AL892227589

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL BERTHELON LEVALTIER NAULIN

L'AGO du 16.5.2020 des associés de la SARL BERTHELON LEVALTIER NAULIN, capital de 109.760 €, siège social à SENS (89100) 76, av. René Binet, 480 212 505 RCS SENS, a constaté la démission d'un co gérant à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES GERANTS : M. Ch. BERTHELON, 214, rue de l'Eglise 21460 VIEUX CHATEAU, M. JC LEVALTIER 18, rue du Moulin 89100 COURTOIS/YONNE et M. R. NAULIN 2, rue de la Paix 89270 VERMENTON ; NOUVELLES MENTIONS GERANTS : M. JC LEVALTIER 18, rue du Moulin 89100 COURTOIS/YONNE et M. R. NAULIN 16, rue Paul Bert 89000 AUXERRE .

AL892227591

PHARMACIE DE L'ESPERANCE

**SELARL au capital de 25.418-€
Siège social
1 rue de la Commanderie
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 484 675 665**

Aux termes de l'AGE du 23/03/2020, les associés ont avec effet, au 01/04/2020, décidé de nommer Mme Danièle CROSET, demeurant à MONETEAU (89470) - 2 rue des Marguerites, en qualité de Gérante en remplacement de M. Zouhair EL HILALI démissionnaire.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL892227582

MOSAIQUES

L'assemblée générale des associés de la société MOSAIQUES société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est Chemin de la Chapelle parc d'activité Bâtiment 10 89470 MONETEAU, 450 005 657 RCS Auxerre, en date du 23/04/2020, a pris acte de la démission de son mandat de gérant de M. Patrick TUPHE et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Patrick LEVY, demeurant 2 Les Hauts de Cézanne 13880 Velaux, pour une durée illimitée. Pour avis

AL892227595

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE NIVERNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE – SONEX

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 160 000 euros
Siège social
2 Rue des Grands Jardins
58022 NEVERS
334 874 450 RCS NEVERS**

AVIS DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 30 AVRIL 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, société anonyme au capital de 1 487 675 euros, dont le siège social est Place de l'Europe 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 017 151 200 RCS AUXERRE, a approuvé le projet de fusion établi par acte sous seing privé en date du 14 février 2020 avec la société SONEX, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société SONEX s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

AL892227555

EARL DES BERTAUCHES

EARL en liquidation au capital de 306 750,00 euros. Siège social : 7 rue Chauchu - 89140 MICHERY. 387 739 865 RCS SENS. Liquidateurs : M. Edouard CHARLET et Mme Jocelyne GUILLON épouse CHARLET – 7 rue Chauchu – 89140 MICHERY. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 29 février 2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.

AL892227575

S.J.B. Société d'Avocats

SCI DES MOUCHERONS

**Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social
10 Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
89210 BRIENON SUR ARMANCON
Siège de liquidation
34 Rue de Sommeville – 89470 MONETEAU
419 930 888 RCS SENS**

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Emmanuèle BONNEAU demeurant 34 Rue de Sommeville – 89470 MONETEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 34 Rue de Sommeville – 89470 MONETEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL892227579

TECMIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 84.000 €
Siège social
2 Chemin de Dilo Le Fays
89320 CERISIERS
318 584 216 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal en date du 29 avril 2020, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter de ce jour.
- nommé en qualité de liquidateur :

M. Jean LESPINE, demeurant 2 Chemin de Dilo-le Fays-89320 Cerisiers

- fixé le siège de la liquidation au siège social , adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens

Le liquidateur.

AL892227580

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : COIFF MIXTE. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 16000 euros. Siège social : 10 Rue de l'hopital, 89700 TONNERRE. 341193811 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Madame Colette ROZE, demeurant la grange aubert 89700 Tonnerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL892227599

52 RUE CAMPENON

**SCI au capital de 1.500€
Siège social : 52 rue Campenon,
89700 TONNERRE
410 057 301 RCS d'AUXERRE**

Le 02/06/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2020.

Radiation au RCS d'AUXERRE

AL892227602

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSITUTION

Par ASSP en date du 24/04/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RESINE ART CUSTOM

Capital : 2 000 €, divisé en 2 000 actions de 1 €.

Siège social : 17, rue Georges Mothère, Laborde, 89000 AUXERRE

Objet : pose de sols en résine, fabrication de meubles et de tous objets en résine ; customisation de tout objet ; réalisation de travaux d'agencements intérieurs ; achat et vente de tout objet vintage, notamment via la boutique en ligne

Durée : 99 ans.

Président : M. Frédéric CLARE, demeurant au 17, rue Georges Mothère, Laborde, 89000 AUXERRE

Cession d'actions : Libre entre associés. Agrément de la collectivité des associés pour les tiers.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.

AL892227484

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : **Société civile immobilière**
- DENOMINATION : **LA CLEF**
- SIEGE SOCIAL : **26, rue du Puits Noblot - 89000 CHEU**
- OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe, l'accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 1 000 euros
- APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
- GERANCE : Monsieur LETAY Franck, demeurant 26, rue du Puits Noblot - 89000 CHEU ;
- CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

- IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL892227562

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/05/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** ELEVIC - **Objet social :** Acquisition, conservation, exploitation de tous biens immobiliers; acquisition, conservation, mise en valeur : de tout immeuble susceptible d'être exploité dans le cadre de la conclusion d'un bail, de tout terrain sur lequel sera édifié un immeuble susceptible d'être exploité dans le cadre de la conclusion d'un bail ; détention de tout immeuble ou participation sous quelque forme que ce soit dans une entreprise française ou étrangère ; mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés. - **Siège social :** 1 rue de la Grève - Theil-sur-Vanne - 89320 Les Vallées-de-la-Vanne.- **Capital :** 100 € - **Durée :** 99 ans - **Clause d'agrément :** Toute cession, indifféremment en faveur d'un associé, d'un ascendant, descendant ou conjoint d'un associé, ou tout autre tiers étranger à la Socié té est soumis à l'agrément de la collectivité des associés. **Gérance :** M. Karym FELLAH, 1 rue de la Grève - Theil-sur-Vanne - 89320 Les Vallées-de-la-Vanne.- Immatriculation au RCS de SENS

AL892227568

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/05/2020 , il a été constitué une société civile à capital variable dénommée : CÉRÈS

Siège social : 14 rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE Capital minimum : 1000 € Capital souscrit : 1000 € Capital maximum : 10000 € Objet social : détention de parts et d'actions Gérance : M HOUILLIEZ Patrick demeurant 14 rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL892227577

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP en date du 20/05/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

ARTIS

Siège social : 5 bis rue Fourier 89000 AUXERRE Capital : 5000 € Objet social : Aide a la mise en marché,importations et exportations tous produits d'emballages et de consommation courante Gérance : Mme MURIEL GAC demeurant 12 BIS RUE DES LOMBARDS 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL892227593

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SENS en date du 31 décembre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MARINELLI FINANCES ET GESTION, SIEGE SOCIAL : 17 boulevard de Verdun, SENS (89100) OBJET : La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ; la fourniture de tous conseils, études et prestations de services administratifs, commerciaux, techniques, financiers, de gestion, techniques, marketing, et divers à des entreprises, l'apport d'affaires, et toutes opérations de nature à favoriser le développement d'un groupe de sociétés. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 188 000 euros PRESIDENT : Monsieur Thomas MARINELLI, demeurant 40 avenue Wilson, ST JULIEN DU SAULT (89330),AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL892227600

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-MORE – terre, landes et bois

4 ha 46 a 41 ca - Adroit du val gele: B-72 - Le cotat de beuroux: ZC-25(A, B et C) - Les plantes: B-213 - Les vignes au loup: B-216 - Mimolenne: C-784 - Roche godin: C-421-424 - Sous la cote la dame: D-356-357-361 - Sur les roches: A-64 - Vallee desvaux: ZD-4(A,B)

zonage : RNU

ARCES-DILO - bois-taillis

42 a 82 ca - L essert: D-79 - La reculee: ZM-36[10] - Les terres chaudes: D-149

zonage : RNU

CERISIERS - terre et bois-taillis

79 a 02 ca - Haut de mocque souris: ZD-371[728] - La montagne d arces: ZE-74[22] - La montagne de dixmont: ZE-113[37]-116[557] - La queue de lecleche: B-615 - Le temps perdu: F-197 - Vau grillot: F-113

zonage : RNU

VAUDEURS - bois-taillis

3 ha 36 a 47 ca - Hameau des ecuriaux: D-987 - La greurie: C-979-980 - La vente: C-1009-1039-1055 - Le buisson fouchy: D-501-517 - Le carroy: ZP-85-93-113 - Le gros buisson: ZS-122[1036]-152[1077] - Les seize arpents: E-729-731-760-769-770-795-796-1747[772] - Pre des saules: ZP-125[871]-133[879]

zonage : RNU

SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON - bois

2 ha 82 a 00 ca - Adroit de d un chien: G-128 - Adroit de vau voutoir: G-471 - La cave noire: F-216 - La croix de pierre: G-238 - La porte morillon: ZN-29 - Le petit vau remy: F-343-344-345-352 - Les vergereaux: F-107-140 - Mont loup: F-42 - Monteau: F-513 - Rouge vaux: F-650 - Sur le sentier de roche: F-556 - Sur les fosses: G-578-579 - Sur les haies du val queno: A-240 - Vauvignolle: G-282

zonage : RNU

SAINT-PRIVE - propriété comprenant une maison d'habitation à rénover avec dépendances, terre et bois

3 ha 53 a 68 ca - Camerolle: F-80-81-82-83 - Champ charron: F-454[79] - Champ du noyer: E-320 - Le petit champ: F-74 - Les dix arpents: F-77

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15 juin 2020 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892227604

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON**

SARL LA COTE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 07 rue de la Fontaine SANVIGNE
89310 ETIVEY**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 20 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL LA COTE

Siège social : 07 rue de la Fontaine SANVIGNE, 89310 ETIVEY

Objet social : L'exploitation de gites et chambres d'hôtes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Philippe TONNON, demeurant à ETIVEY (89310) – 07 rue de la Fontaine - SANVIGNE a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis : La Gérance

AL892227601

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON**

SASU SANVIGNE-CONSEILS

**Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 7 rue de la Fontaine SANVIGNE
89310 ETIVEY**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DIJON du 20 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SASU SANVIGNE-CONSEILS

Siège : 7 rue de la Fontaine - SANVIGNE – 89310 ETIVEY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5.000 €

Objet : Conseils éditoriaux - Conseils en stratégie et développement éditorial - Conseils en stratégie, en développement et en management dans le domaine de l'édition, de la diffusion, de la distribution, de la librairie et plus généralement dans le domaine du commerce des biens culturels - Conseils en stratégie, en développement, en production et en développement commercial dans les ressources naturelles.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Philippe TONNON demeurant à ETIVEY (Yonne) - SANVIGNE – 7 rue de la Fontaine

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

POUR AVIS : Le Président

AL892227603

Ruralité

Les commerces de proximité, grands gagnants du confinement

Malgré les messages du gouvernement incitant à faire ses courses en grandes surfaces, de nombreux Français ont privilégié les épiceries. Proposant des produits locaux à des prix plus accessibles, celles-ci pourraient voir l'embellie se poursuivre après le confinement.

En l'espace de deux mois, le confinement imposé aux Français pourrait bien redistribuer les cartes dans le paysage du commerce alimentaire. *« Pendant cette période, de nombreuses personnes se sont rendu compte qu'elles disposaient de nombreux commerces alimentaires autour d'elles et qu'elles n'avaient pas besoin de se rendre dans des grandes surfaces en périphérie »*, se félicite Cédric Szabo, directeur de l'Association des Maires Ruraux de France. *« Cette séquence un peu inédite a fait émerger trois types de commerces en milieu rural : ceux qui ont été fortement affectés par l'interdiction de rester ouverts, comme certains marchés de plein vent ; ceux qui ont réussi à s'adapter et ceux qui, comme la plupart des épiceries, sont parvenus à devenir incontournables dans leur commune et à capter une population qui se rend d'habitude en grandes surfaces »*, explique-t-il.

Incontournable, le Comptoir du Village à Courzieu l'était déjà depuis son ouverture il y a deux ans. Dans cette commune de l'ouest de Lyon de 1 100 habitants, le Comptoir du Village propose non seulement une épicerie mais aussi un bureau de poste, tous deux restés ouverts pendant la durée du confinement. *« Le plus dur a été le début du confinement, nous avons dû repenser tout le fonctionnement du magasin pour garantir le respect des mesures barrières et accueillir les clients, maximum trois en même temps dans la boutique. Nous avons maintenu nos horaires habituels car il était nécessaire pour nous que les habitants trouvent ce dont ils avaient besoin »*, explique Marion Laprevotte, l'une des salariées du point de vente. Comme de nombreux autres commerces de centre-bourg, l'épicerie a vu son activité augmenter en même temps que les bénévoles qui complètent habituellement ses effectifs se faisaient moins nombreux. *« Cela a représenté une charge de travail plus importante que d'habitude, mais après quelques jours de rodage, nous sommes parvenus à prendre le rythme »*, raconte Marion Laprevotte. À l'heure du déconfinement, les mesures barrières resteront encore en vigueur pour plusieurs semaines, de quoi rassurer les nouveaux clients qui ont rejoint le magasin pendant ces deux mois.



Le chiffre d'affaires de l'épicerie Vival à Chabanière (Rhône) a augmenté de 30 % pendant le confinement.

Une hausse de 30 % du chiffre d'affaires

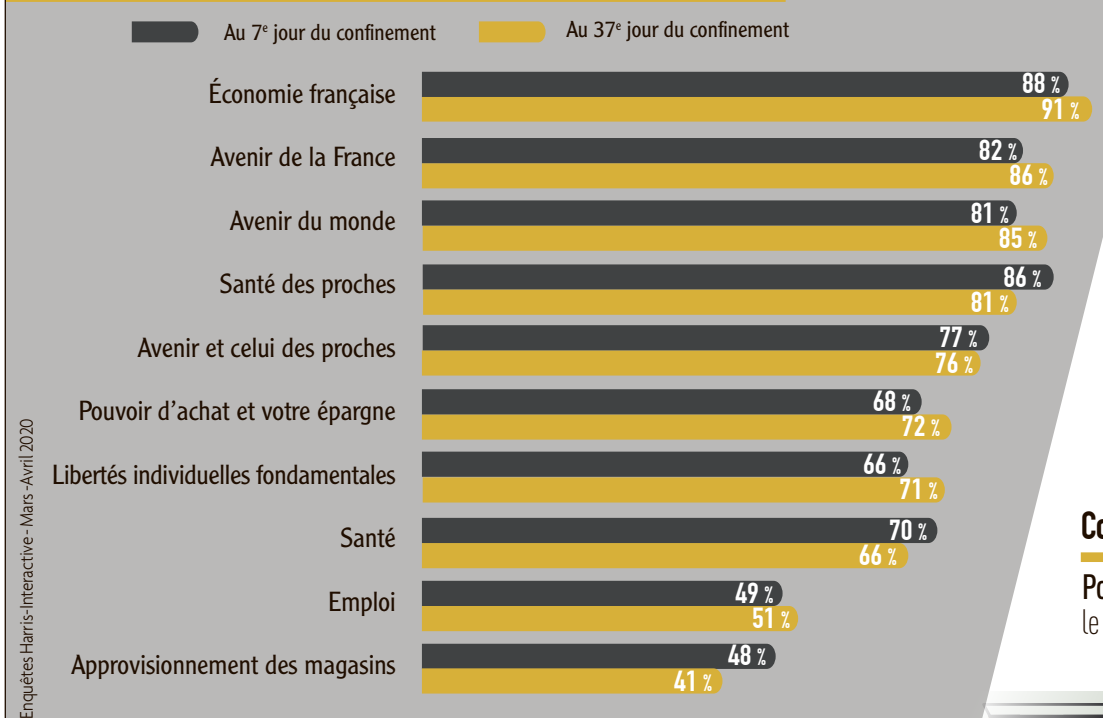
Installé à Chabanière dans le Rhône, Pierre Journoud est depuis plus de dix ans le gérant de l'enseigne Vival. Avec son épouse, ils n'ont pas hésité à se retrousser les manches pour faire face à une hausse d'activité soudaine. *« Pendant deux mois, personne n'a bougé du village et ils sont tous venus s'approvisionner dans notre magasin. Par rapport à d'habitude, nos ventes ont explosé et notre chiffre d'affaires a augmenté de 30 % sur la période »*, témoigne-t-il. *« Nous travaillons avec des producteurs locaux, c'est une démarche qui est essentielle pour nous. Cette période nous a permis de booster nos ventes de fruits et légumes et de renforcer notre collaboration avec les producteurs locaux en nous ouvrant à des produits comme le miel, le fromage, les jus de fruit ou encore la bière. Grâce à cette offre plus locale, nous sommes parvenus à capter environ 10 % de nouveaux clients venus de villages alentours que nous espérons garder par la suite »*, raconte-t-il. Après avoir majoritairement profité du confinement, les épiceries pourront-elles poursuivre sur la même dynamique ? C'est la question qui trotte aujourd'hui dans toutes les têtes, entre espoir d'une prise de conscience durable des citoyens pour le consommer local et crainte de les voir retourner vers les enseignes de la grande distribution. *« Avec la fin du confinement, nous cherchons aujourd'hui à faire le bilan de cette période et à valoriser ce qui a pu être positif. Le potentiel des commerces de proximité en milieu rural est très intéressant même si nous ignorons si les gens continueront de venir y faire leurs achats, c'est encore trop tôt pour le dire. Ce que cette période nous a appris, c'est qu'un modèle différent peut fonctionner en dehors des enseignes de la grande distribution et ce sera aussi aux élus de mieux mettre en valeur ce marché local à l'avenir »*, conclut Cédric Szabo.

PIERRE GARCIA

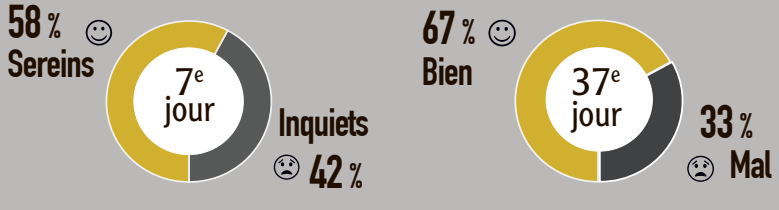
/'infographie

LES FRANÇAIS FACE AU CONFINEMENT

Les sujets d'inquiétude des Français pendant le confinement



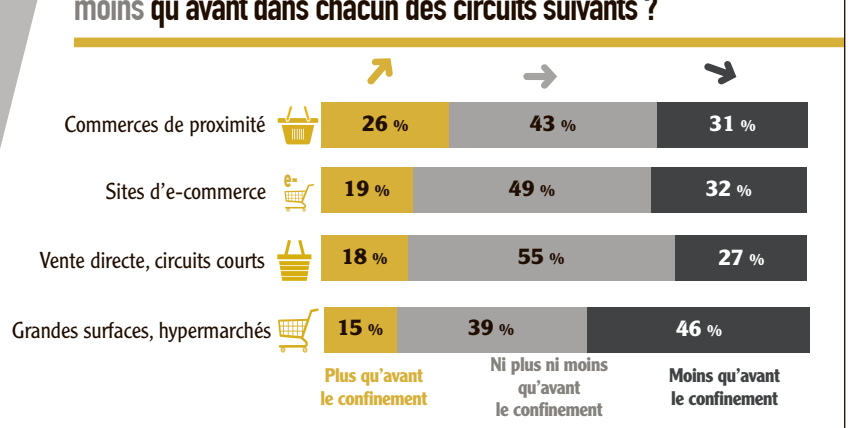
Comment les Français ont-ils vécu le confinement ?



Source : Les zooms de l'Observatoire Cetelem 2020 - Enquêtes Harris-Interactive - Mars - Avril 2020

LES ACHATS DES MÉNAGES

Depuis le début du confinement, avez-vous le sentiment de consommer plus, moins ou ni plus ni moins qu'avant dans chacun des circuits suivants ?



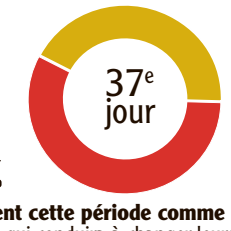
LA CONSOMMATION

Consommer moins, mieux et local

Pour soutenir l'économie (87 %) mais aussi les producteurs en difficulté (89 %), le Made in France est un objectif pour 83 % des Français.



43 % **Considèrent cette période comme une simple parenthèse** avant un retour à une vie quotidienne identique.
Évolution du 7e au 37e jour : - 14 %



57 % **Considèrent cette période comme une rupture forte** qui conduira à changer leurs habitudes.
Femmes : 61 %.
Évolution du 7e au 37e jour : + 14 %

Apasec_2020

1ER JUIN JOURNÉE MONDIALE DU LAIT

PLUS QUE JAMAIS LES PRODUITS LAITIERS ONT ÉTÉ PRÉSENTS DANS LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS. RESTONS MOBILISÉS, ÉCRIVONS LE FUTUR ENSEMBLE

FranceterredeLAIT
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE






Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

Initiée par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO), la journée mondiale du Lait se déroule le 1er juin. Elle est l'occasion de rendre hommage à **#CeuxQuiFontLeLait** (producteurs, transformateurs, distributeurs, fromagers, etc.) et de sensibiliser le grand public aux enjeux de le filière et de ses produits laitiers dans une alimentation équilibrée et durable. **Retrouvez nos engagements sur franceterredelait.fr**